



Bulletin Officiel

N° 5589 Mardi 17 Avril 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	3-5
CARTHAGE CEMENT	6

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT	7
-----------------	---

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 – 1 »	8-14
ATL « 2018 – 1 »	15-18

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -	19
---	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TUNISIE LEASING – AGO -	20
TUNISIE LESING – AGE -	21
MILLENM OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	21
ASSURANCES BIAT	22

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNISIE LEASING	23-26
ASSURANCES BIAT	27-28
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -	29-31

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS	32
FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE	32
SICAV TRESOR	33

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ATTIJARI BANK	34-35
---------------	-------

INFORMATIONS POST AGO - AGE

ATTIJARI ASSURANCE - AGO -	36-41
ZIOS-ZITEX – AGO -	42-45
SFBT – AGO -	46-51
SFBT – AGE -	52

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

53-54

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE
- MILLENM OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- AMEN BANK
- SIMPAR
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE
- BANQUE DE L'HABITAT

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 Avril 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

COMMUNIQUE DU CMF

Suite à la publication par la société Carthage Cement du communiqué de presse ci-dessus, la cotation du titre Carthage Cement reprendra le mardi 17 avril 2018.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société CARTHAGE CEMENT, informe le public et le marché financier que la société sous-traitante NLS Supervision, qui assure l'exploitation de la cimenterie (production et maintenance), a repris ses activités en date du 14/04/2018, et que CARTHAGE CEMENT a aussitôt repris la commercialisation du ciment sur le marché local.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **11 avril 2018**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **33 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **132 000 000 de dinars à 165 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **33 000 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 32 592 360 dinars et prélèvement d'un montant de 407 640 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Le capital sera ainsi porté de **132 000 000** de dinars à **165 000 000** de dinars.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2017**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **30 avril 2018**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2017, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 27 Avril 2018 à 10 h 00 à son siège sis au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2017
- 2) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2017
- 3) Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017
- 4) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2017
- 5) Affectation des résultats
- 6) Election des membres du Conseil d'Administration
- 7) Nomination des Commissaires aux Comptes
- 8) Fixation des jetons de présence
- 9) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne
- 10) Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques
- 11) Quitus aux Administrateurs de Tunisie Factoring pour l'exercice 2017
- 12) Fixation des jetons de présence des Administrateurs de Tunisie Factoring
- 13) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et des membres du Comité des Risques de Tunisie Factoring
- 14) Emission d'emprunts obligataires
- 15) Emission d'emprunts subordonnés

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing réuni le 27 mars 2018 a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire le vendredi 27 avril 2018 à 12 h00 à son siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Changement de la raison sociale.
- 2) Modification corrélative de l'article 3 des statuts.

2018 - AS - 5716

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

Les actionnaires de **MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 23 mai 2018 à 16h** au siège de la société sis au 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017,
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017,
- 3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2017,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Renouvellement et nomination des membres du conseil d'administration,
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2017.

2018 - AS - 5717

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 11 mai 2018 à 9h00 au siège d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2017.
3. Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2017.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2017.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2017.
8. Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2017.
9. Renouvellement de mandats d'administrateurs.
10. Désignation d'un co-commissaire aux comptes.
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société dans les délais légaux.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 7 075 000 Dinars à prélever sur le compte « Prime d'émission ». Ce compte figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -**QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2017 comme suit (en Dinars) :

Bénéfice de l'exercice 2017	13 641 046
Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	27 648 393
TOTAL	41 289 439
Réserves spéciales de réinvestissement	2 000 000
Bénéfice disponible	39 289 439
Reprise sur réserves spéciales de réinvestissement	1 925 000
Réintégration prime d'émission antérieure à 2013	7 075 000
Bénéfice distribuable	48 289 439
Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs :	9 000 000
* Dividendes provenant de la prime d'émission	7 075 000
* Dividendes provenant de la reprise sur réserves spéciales de réinvestissement de l'exercice 2013 et antérieurs	1 925 000
Solde du report à nouveau	39 289 439

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Au vu du résultat du scrutin, l'assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts, pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du trente sixième exercice (2020) les Administrateurs dont les noms suivent :

.....

.....

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

-

-

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les Sociétés, en qualité de Commissaires aux Comptes chargés de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts.

Les Sociétés représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire par Messieurs, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de Soixante-dix-sept mille sept cent soixante (77 760) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne à un montant global de Trente-six mille (36 000) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de Dix-huit mille (18 000) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

Du fait que toutes les opérations de gestion de Tunisie Factoring ont été effectuées depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le compte de Tunisie Leasing, l'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de Tunisie Factoring qui ont continué cette gestion et jusqu'à la période où la fusion a été approuvée par les Assemblées Générales respectives des deux sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de Seize mille (16 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration de Tunisie Factoring qui ont continué cette gestion et jusqu'à la période où la fusion a été approuvée par les Assemblées Générales respectives des deux sociétés, à titre de jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques de Tunisie Factoring qui ont continué jusqu'à la période où la fusion a été approuvée par les Assemblées Générales respectives des deux sociétés à un montant global de Vingt-quatre mille (24 000) dinars dont huit mille (8 000) dinars pour chacun des Présidents desdits Comités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TREIZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATORZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 11 mai 2018.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2017 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale décide de **répartir le bénéfice net** de l'exercice 2017, qui s'élève à **4 105 449,186 Dinars** majoré du report à nouveau de **37,288 Dinars** soit au total **4 105 486,474 Dinars** comme suit :

<i>Projet d'affectation des résultats de 2017</i>	
Bénéfice Net 2017	4 105 449,186
Report exercice 2016	37,288
Total	4 105 486,474
Réserves légales (5%)	205 274,324
1^{er} reliquat	3 900 212,150
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2017)	1 500 000,000
2^{ème} reliquat	2 400 212,150
Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2017)	400 000,000
3^{ème} reliquat	2 000 212,150
Dividendes à distribuer	1 980 000,000
Report à nouveau	20 212,150

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de neuf (9) dinars par action au titre de l'exercice 2017, à servir à partir du 2018.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

- Suite -

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2017, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2017, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Cinquième Résolution :

Après avoir constaté l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :

- **Madame Henen FEKI BEN AYED**
- **Monsieur Abderrazek LAHIANI**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de :

-
-

pour une durée de **trois (03) années** expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du **Co-Commissaire aux comptes** arrive à échéance lors de la présente Assemblée, décide de pour une durée de **trois (03) années** expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Septième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2017,
- des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2017,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2017 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT NET 2017	:	198 590 925,208	Dinars
REPORT A NOUVEAU 2016	:	15 769,216	Dinars
BENEFICE A AFFECTER	:	198 606 694,424	Dinars
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERE	:	67 000 000,000	Dinars
FONDS SOCIAL	:	500 000,000	Dinars
RESERVE EXTRAORDINAIRE	:	131 100 000,000	Dinars
TOTAL	:	198 600 000,000	Dinars
REPORT A NOUVEAU 2017	:	6 694,424	Dinars

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées lors de la cession de ces titres.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars net (4 000 TND) par séance pour la présidence du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour la présidence du comité d'audit et du comité des risques par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance et par administrateur membre du comité d'audit et du comité des risques.
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance et par administrateur membre des autres comités issus du conseil d'Administration.

Les présidents et membres de plus d'un comité reçoivent une rémunération sur la base de leur présence à un seul comité de leur choix.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- M./M^{me} : représentant de l'Etat et des actionnaires publics.
- M./M^{me} : représentant de l'Etat et des actionnaires publics.
- M./M^{me} : représentant de l'Etat et des actionnaires publics.
- M./M^{me} : représentant de l'Etat et des actionnaires publics.
- M./M^{me} : représentant de l'Etat et des actionnaires publics.
- M./M^{me} : représentant de l'Etat et des actionnaires publics.

Et ce pour un mandat de trois années (2018-2019-2020) qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les Etats financiers de l'exercice 2020.

Aussi, l'assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- M./M^{me} : administrateur indépendant
- M./M^{me} : administrateur indépendant

Et approuve la nomination de Monsieur Mohamed Lamjed Boukhris en tant que représentant permanent de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°30-2006 du 04 juillet 2006

Adresse : Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar
Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 14 février 2018, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2017, un dividende de :

4,174 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **23 avril 2018** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2018 - AS - 5722

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015

Adresse : Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar
Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 14 février 2018, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2017, un dividende de :

176,964 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **23 avril 2018** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2018 - AS - 5723

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2018, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2017, un dividende de :

3,520 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **18 mai 2018** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DE SOCIETES

Attijari bank
24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord
1080 Tunis

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018

	(Mt. en milliers de dinars)			
	<u>au</u> <u>31/03/2018</u>	<u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Var mars</u> <u>2018-17</u>	<u>au</u> <u>31/12/2017</u>
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	160 895	127 107	26,58%	564 695
Intérêts et revenus assimilés	103 169	79 200	30,26%	358 647
Commissions (en produits)	26 515	25 154	5,41%	104 852
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	22 145	14 628	51,39%	65 699
Revenus du portefeuille d'investissement	9 066	8 125	11,58%	35 497
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	63 388	44 193	43,43%	202 778
Intérêts encourus et charges assimilées	62 097	43 143	43,93%	197 801
Commissions encourues	1 291	1 050	22,95%	4 977
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0		0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	97 507	82 914	17,60%	361 917
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 200	1 858	18,42%	7 249
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	48 113	39 602	21,49%	160 105
Frais de personnel	31 949	29 939	6,72%	120 122
Charges générales d'exploitation*	16 164	9 663	67,28%	39 983
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	1 028 828	943 710	9,02%	1 004 894
Portefeuille Titres Commercial	387 472	354 498	9,30%	417 461
Portefeuille Titres d'Investissement	641 356	589 212	8,85%	587 433
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	5 478 508	4 610 837	18,82%	5 227 900
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :	6 407 795	5 653 517	13,34%	6 001 668
Dépôts à vue	2 998 411	2 489 361	20,45%	2 692 584
Comptes d'épargne	2 099 865	1 870 195	12,28%	1 997 664
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	177 346	142 504	24,45%	182 103
10) CAPITAUX PROPRES **	408 428	380 664	7,29%	408 383

(*) Les charges générales d'exploitation au 31/03/2018 tiennent compte de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 et de la contribution sociale de solidarité instituée par la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018.

(**) Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période et celui de l'exercice précédent.

- Suite -

I/ BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 31 mars 2018 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2018. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 Mars 2018 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2018. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2018 sont rajoutées au résultat.

Les indicateurs d'activité ont tenu compte de l'impact de la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 et de la contribution sociale de solidarité instituée par la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 13.34% par rapport au 31/03/2017. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 20.45% et 12.28%.

Les encours de crédit ont augmenté de 18.82% par rapport à fin mars 2017 pour s'établir à 5.5 milliards de dinars.

Au 31/03/2018, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 97.507 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 17.60% par rapport à mars 2017.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE
(ATTIJARI ASSURANCE)**

Siège social : Angle Rue Winnipeg et Annecy, les Berges du Lac-Tunis.

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mars 2018, La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE) publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1. les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2017, approuve les conventions mentionnées sans que les parties concernées ne participent au vote pour les conventions qui les concernent.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et après lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2017 s'est soldé par un bénéfice net de + 3 812 862,784 Dinars, décide de l'affecter comme suit :

• Bénéfice Net de l'exercice 2017	3 812 862,784
• Résultats reportés bénéficiaires	383 995,216
• Bénéfices à affecter	4 196 858,000
• Réserves légales	(209 842,900)
• Bénéfices affectés au compte de résultats reportés	3 987 015,100

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté l'expiration du mandat des administrateurs ci-après, décide de renouveler leur mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020 :

- M. Moncef CHAFFAR
- Banque Attijari de Tunisie représentée par M. Hicham SEFFA
- Wafa Assurance représentée par M. Ali HARRAJ
- M. M'zoughi M'ZABI
- M. Mohamed EL KETTANI
- M. Boubker JAI
- M. Taoufik BenJELLOUN

Les administrateurs tous présents ou représentés, remercient les membres de l'Assemblée Générale pour la confiance qui leur témoigne, et déclarent accepter le renouvellement de leur mandat.

Ils déclarent en outre qu'ils ne sont sujets à aucune interdiction ou incompatibilité légale les empêchant d'exercer normalement leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant la cooptation, par le conseil d'administration tenu le 9 mars 2018, de Monsieur Kamel Habbachi en qualité d'administrateur, décide d'approuver sa désignation pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution, Mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes de la Société, la société AMC Ernst & Young, représentée par Monsieur Fehmi Laourine, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

La rémunération du commissaire aux comptes sera déterminée en fonction de la réglementation applicable en Tunisie régissant les honoraires des membres de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

La société AMC Ernst & Young a fait savoir par avance, par son représentant Monsieur Fehmi Laourine, qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat, et qu'en outre elle ne se trouvait dans aucun des cas légaux d'incompatibilité qui l'empêcherait de l'accepter.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à **l'unanimité**.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le règlement de la somme de cent quatre-vingt-seize mille huit cent deux dinars et sept cent soixante millimes (196 802,760 TND), comptabilisée parmi les charges à payer durant les exercices 2016 et antérieurs, et servie en 2017 au profit du Président du Conseil d'Administration, au titre des rémunérations spéciales pour la période 2013-2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à **l'unanimité**.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de cinquante mille Dinars (50 000,000 TND) - un montant annuel global et brut de la rémunération spéciale - à allouer au Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à **l'unanimité**.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à **l'unanimité**.

- Suite -

2- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

ACTIFS (En Dinars Tunisien)						
DESIGNATION	Au 31/12/2017			Exercice 2016		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net
AC1 Actifs incorporels						
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	32 067	32 067	0	32 067	32 067	0
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
AC14 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0
	32 067	32 067	0	32 067	32 067	0
AC2 Actifs corporels d'exploitation	992 525	314 799	677 726	374 899	160 562	214 337
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	992 525	314 799	677 726	374 899	160 562	214 337
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
	992 525	314 799	677 726	374 899	160 562	214 337
AC3 Placements						
AC31 Terrains et constructions	4 516 997	192 621	4 324 377	3 161 089	0	3 161 089
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 516 997	192 621	4 324 377	3 161 089	0	3 161 089
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	0	0	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	197 504 733	4 373 099	193 131 635	139 642 670	2 138 266	137 504 404
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	8 172 094	4 373 099	3 798 996	9 461 666	2 138 266	7 323 400
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	178 781 802	0	178 781 802	124 890 434	0	124 890 434
AC333 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	10 545 837	0	10 545 837	5 285 570	0	5 285 570
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0
AC336 Autres	5 000	0	5 000	5 000	0	5 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
	202 021 731	4 565 719	197 456 011	142 803 760	2 138 266	140 665 494
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0	0	0	0	0
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	0	0	0	0	0	0
AC520 Provision d'assurance vie	103 915	0	103 915	151 000	0	151 000
AC530 Provision pour sinistres (Vie)	64 035	0	64 035	40 943	0	40 943
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage	0	0	0	0	0	0
AC560 Autres Provisions techniques (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0	0	0	0
	167 950	0	167 950	191 943	0	191 943
AC6 Créances						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	7 994 264	0	7 994 264	8 179 274	0	8 179 274
AC611 Primes acquises et non émises	7 994 264	0	7 994 264	8 179 274	0	8 179 274
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0
AC63 Autres créances	3 932 772	0	3 932 772	2 830 205	0	2 830 205
AC631 Personnel	120 122	0	120 122	118 050	0	118 050
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 618 287	0	3 618 287	2 015 680	0	2 015 680
AC633 Débiteurs divers	194 363	0	194 363	696 475	0	696 475
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
	11 927 036	0	11 927 036	11 009 479	0	11 009 479
AC7 Autres éléments d'actif						
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	682 139	0	682 139	712 710	0	712 710
AC72 Charges reportées	0	0	0	0	0	0
AC721 Frais d'Acquisition reportés	0	0	0	0	0	0
AC722 Autres charges a répartir	0	0	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	7 615 934	0	7 615 934	4 837 124	0	4 837 124
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	6 903 490	0	6 903 490	4 481 536	0	4 481 536
AC732 Estimation de réassurance-acceptation	0	0	0	0	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	712 444	0	712 444	355 587	0	355 587
AC74 Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
AC75 Autres	0	0	0	0	0	0
	8 298 074	0	8 298 074	5 549 833	0	5 549 833
Total	223 439 382	4 912 585	218 526 797	159 961 980	2 330 894	157 631 086

- Suite -

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	MONTANT Au 31/12/2017	MONTANT 2016
Capitaux Propres		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	230 053	20 210
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	3 987 015	383 995
Total capitaux propres après affectation	14 217 068	10 404 205
Passifs		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	249 883	197 884
	249 883	197 884
PA2 Provisions pour autres risques et Charges		
PA21 Provision pour pensions et obligations similaires	0	0
PA22 Provision pour impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	0	0
	0	0
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	0	0
PA320 Provision d'assurances vie	182 692 221	132 472 145
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	10 381 494	7 415 896
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	2 705 236	1 425 943
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	128 498	150 743
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	0	0
	195 907 449	141 464 727
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
	122 623	0
PA6 Autres dettes		
PA601 Dettes liées à opérations d'assurance directe	2 288 835	1 906 123
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	43 030	169 674
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0
PA622 Autres	43 030	169 674
PA63 Autres dettes	4 029 110	1 878 347
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	1 200	875
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 470 530	1 721 799
PA634 Créditeurs divers	557 381	155 674
PA64 Ressources spéciales	0	0
	6 360 975	3 954 144
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisations passif	1 668 798	1 610 125
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	0	0
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	1 668 798	1 610 125
PA72 Ecart de conversion	0	0
	1 668 798	1 610 125
Total du passif	204 309 728	147 226 880
Total des capitaux propres et du passif	218 526 797	157 631 086

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest. Exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2016 Après affectation	10 000		20					384			10 404
Résultat de l'exercice 2017									3 783		3 783
Solde au 31/12/2017 Avant affectation	10 000		20					384	3 783		14 187
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30/03/2017			208					3 575	-3 783		
Dividendes distribués											
Solde au 31/12/2017 Après affectation	10 000		229					3 958			14 187

AVIS DE SOCIETES

الشركة الصناعية للزيت بصفافس - زيتاكس
المقرّ الاجتماعي: طريق قابس كلم 2 - 3003 صفافس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 31 مارس 2018 تنشر الشركة الصناعية للزيت بصفافس - زيتاكس ما يلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

على ضوء ما ورد في التقرير الخاص لمراقب الحسابات، وبعد النقاش والمداولة تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المتخصص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.

تم التصويت على هذا القرار بالإجماع وذلك دون اعتبار أصوات المساهمين المعيّنين بالاتفاقيات، كل على حدة

القرار الثاني: المصادقة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية الفردية للسنة المالية 2017/2016

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف والحسابات الفردية لشركة سيوس زيتاكس للسنة المالية 2017/2016 والمختومة في 30 سبتمبر 2017 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباح بقيمة 158 594 دينار.

تم التصويت على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث: إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية للشركة إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة ثبوتاً تامة ونهائياً وبدون أي احتراز بعنوان تصريفهم طيلة السنة المالية التي قطت حساباتها في 30 سبتمبر 2017.

تم التصويت على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع: تخصيص نتائج السنة المالية 2017/2016

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2017/2016 والبالغة 158 594 دينار بحساب النتائج المؤجلة.

تم التصويت على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس: المصادقة على تقرير التصرف للمجمع وعلى القوائم المالية المجمعة للسنوات المالية: 2015/2014 - 2016/2015 و 2017/2016

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقارير مراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية المجمعة لسنوات المالية:

- 2015/2014 التي تبرز أرباحاً بقيمة 5 569 552 دينار.

- 2016/2015 التي تبرز خسائر بقيمة 909 568 دينار.

- 2017/2016 والتي تبرز خسائر بقيمة 1 889 233 دينار.

تم التصويت على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2017/2016 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة بألفي دينار (2000 د) سنوياً صافية لكل عضو.

تم التصويت على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع: إعطاء النفوذ للقيام بالإجراءات

تعطى الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والترتيب والإنتهبات القانونية.

تم التصويت على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

2 - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

SIOS ZITEX**BILANS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017 & 2016**

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2017	30/09/2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		9 420 007	9 470 691
Immobilisations incorporelles	3.1	32 635	32 635
Amortissements		32 635	32 635
		-	-
Immobilisations corporelles	3.2	6 206 659	6 192 875
Amortissements		5 465 470	5 436 933
		741 188	755 942
Immobilisations financières	3.3	9 151 864	9 148 814
Provisions		473 046	434 065
		8 678 818	8 714 749
Total des actifs non courants		9 420 007	9 470 691
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	299 339	329 831
Provisions		55 233	55 233
		244 105	274 598
Clients et comptes rattachés	3.5	345 423	346 359
Provisions		175 446	175 446
		169 977	170 913
Autres actifs courants	3.6	651 824	595 616
Provisions		3 148	3 148
		648 675	592 467
Placements et autres actifs financiers	3.7	1 075	14 910
Provisions		-	-
		1 075	14 910
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	391 772	394 646
Total des actifs courants		1 455 606	1 447 534
TOTAL DES ACTIFS		10 875 612	10 918 225

- Suite -

SIOS ZITEX
BILANS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017 & 2016
 (En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2017	30/09/2016
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves et résultats reportés		7 833 553	7 674 959
Autres capitaux propres		1 921	3 397
Total des capitaux propres après affectation		10 260 474	10 103 356
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		-	-
Provisions pour risques et charges	3.10	55 200	55 200
		55 200	55 200
 <u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11	111 950	119 391
Autres passifs courants	3.12	425 602	628 082
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.13	22 386	12 195
		559 938	759 669
Total des passifs		615 138	814 869
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		10 875 612	10 918 225

- Suite -

3- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية 2015-2016 :

المجموع	منح الاستثمار	نتائج السنة المحاسبية	نتائج موزعة	احتياطي خاضع لنظام خاص أصبح متوفر	احتياطي خاضع لنظام خاص	احتياطي لإعادة الاستثمار المعفى غير المتوفر	احتياطيات أخرى	احتياطي خاص لإعادة التقييم	احتياطيات قانونية	منح الإصدار	رأس المال	
10 260 474	1 921	158 594	-539 944		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة الى حين 2017/09/30 قبل التخصيص
0		-158 597	158 597									التخصيص
10 260 474	1 921		-381 350		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة الى حين 2017/09/30 بعد التخصيص

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 avril 2018, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir comme suit le résultat net de l'exercice 2017:

. Résultat net exercice 2017.....		155 117 953,839
. Résultats reportés de l'exercice 2016.....	+	118 393 241,814
		273 511 195,653
. Réserve légale.....	-	1 200 000,000
		272 311 195,653
. Compte spécial d'investissement.....	-	11 349 140,000
. Compte de réserves spéciales d'investissement.....	-	32 592 360,000
		228 369 695,653
. Dividendes	-	107 250 000,000
. Résultats reportés de l'exercice 2017.....		121 119 695,653

- Suite -

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,650

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le montant de 11.349.140 D,000 dans le compte spécial d'investissement et le montant de 32.592.360 D,000 dans le compte de réserves spéciales d'investissement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Jean-Claude PALU
- Monsieur Michel PALU
- Monsieur Guy DE CLERCQ

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats des Membres du Comité d'Audit de :

- Monsieur Jean-Claude PALU
- Monsieur Guy DE CLERCQ
- Madame Laurence DEQUATRE représentant la Société Maghreb Investissement

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 20.000 Dinars nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par Membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2017 à partir du vendredi 4 mai 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

En application de l'article 13 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'assemblée générale ordinaire prend acte que la Banque Nationale Agricole a déclaré, en date du 19 juin 2017 (bulletin BVMT du 23 juin 2017), avoir franchi directement à la baisse le seuil de cinq pour cent (5%) de participation dans le capital.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe S.F.B.T.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan
(en dinar Tunisien)

Actifs	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	3 642 635,536	3 487 458,286
Moins : amortissements	-2 208 289,071	-1 317 445,821
	1 434 346,465	2 170 012,465
Immobilisations corporelles	387 435 389,852	352 770 655,011
Moins : amortissements	-203 335 307,878	-187 428 489,462
Moins : provisions	-705 431,810	-952 788,810
	183 394 650,164	164 389 376,739
Immobilisations financières	244 161 679,412	232 712 639,412
Moins : provisions	-12 714 225,000	-9 744 225,000
	231 447 454,412	222 968 414,412
Total des actifs immobilisés	416 276 451,041	389 527 803,616
Autres actifs non courants	3 311 847,798	3 214 643,514
Total des actifs non courants	419 588 298,839	392 742 447,130
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	66 374 705,301	67 047 940,892
Moins : provisions	-970 118,183	-992 321,183
	65 404 587,118	66 055 619,709
Clients et comptes rattachés	95 865 467,990	78 298 186,703
Moins : provisions	-10 121 139,054	-9 993 791,655
	85 744 328,936	68 304 395,048
Autres actifs courants	14 187 751,996	7 735 316,115
Moins : provisions	-347 387,000	-347 387,000
	13 840 364,996	7 387 929,115
Placements et autres actifs financiers	3 675 583,050	3 755 682,445
Moins : provisions	-40 915,000	-40 915,000
	3 634 668,050	3 714 767,445
Liquidités et équivalents de liquidités	109 942 336,306	89 558 937,725
Total des actifs courants	278 566 285,406	235 021 649,042
TOTAL DES ACTIFS	698 154 584,245	627 764 096,172

- Suite -

Bilan
(en dinar Tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Capitaux propres		
Capital social	165 000 000,000	132 000 000,000
Réserves	21 908 771,134	20 708 771,134
Autres capitaux propres	122 593 630,884	111 738 548,884
Résultats reportés	121 119 695,653	118 393 241,814
Total des capitaux propres après affectation	430 622 097,671	382 840 561,832
Total des capitaux propres après affectation	430 622 097,671	382 840 561,832
<u>PASSIFS</u>		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts		
Autres passifs financiers	52 290 074,200	47 646 577,850
Provisions	10 698 887,000	7 898 887,000
Total des passifs non courants	62 988 961,200	55 545 464,850
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	44 474 260,325	46 520 328,259
Autres passifs courants	159 920 472,475	142 801 861,685
Concours bancaires et autres passifs financiers	148 792,574	55 879,546
Total des passifs courants	204 543 525,374	189 378 069,490
TOTAL DES PASSIFS	267 532 486,574	244 923 534,340
Total des capitaux propres et des passifs	698 154 584,245	627 764 096,172

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres.

DECISION DE L'AGO DU 11 AVRIL 2018	CAPITAL	RESERVES LEGALES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT DISPONIBLE	RESERVES SPECIALE D'INVESTISSEMENT	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	RESULTATS REPORTEES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2017 AVANT AFFECTATION	132 000 000,000	12 000 000,000	8 708 771,134	5 868 318,034		105 802 050,000	181 762,850	109 303 241,814	155 117 953,039	537 872 087,671
RESERVES LEGALES		1 200 000,000							-1 200 000,000	0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT DISPONIBLE						11 349 140,000			-11 349 140,000	0,000
RESERVES POUR REINVEST EXONERE AFFECTE AU CAPITAL					32 582 360,000				-32 582 360,000	0,000
RESERVES SPECIALE D'INVESTISSEMENT										0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT										0,000
RESULTATS REPORTEES								109 976 453,039	-109 976 453,039	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE								-107 250 000,000		-107 250 000,000
SOLDE AU 31/12/2017 APRES AFFECTATION DE L'AGO	132 000 000,000	13 200 000,000	8 708 771,134	5 868 318,034	32 582 360,000	116 951 190,000	181 762,850	121 119 695,653	0,000	430 622 087,671
DECISION DE L'AGE DU 11 AVRIL 2018										
SOLDE AU 31/12/2017 AVANT AFFECTATION DE L'AGE	132 000 000,000	13 200 000,000	8 708 771,134	5 868 318,034	32 582 360,000	116 951 190,000	181 762,850	121 119 695,653	0,000	430 622 087,671
RESERVES LEGALES										0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT DISPONIBLE	407 640,000			-407 640,000						0,000
RESERVES POUR REINVEST EXONERE AFFECTE AU CAPITAL										0,000
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENT	32 582 360,000				-32 582 360,000					0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT										0,000
RESULTATS REPORTEES										0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE										0,000
SOLDE AU 31/12/2017 APRES AFFECTATION DE L'AGE	165 000 000,000	13 200 000,000	8 708 771,134	5 460 678,034	0,000	116 951 190,000	181 762,850	121 119 695,653	0,000	430 622 087,671

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 avril 2018, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

Première résolution :

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 33.000.000 de Dinars par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 32.592.360 dinars et prélèvement d'un montant de 407.640 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 33.000.000 d'actions de un dinar chacune, à raison d'une action nouvelle gratuite pour 4 anciennes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1er janvier 2017 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'article 6 des statuts est donc modifié comme suit :

"Le capital est fixé à 165.000.000 de Dinars divisé en 165.000.000 d'actions, d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune, entièrement libérées".

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, représenté par son Président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,025	173,047		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,387	117,404		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,257	100,269		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,642	102,659		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,549	103,562		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,444	15,446		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,011	113,025		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,110	1,110		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,729	101,739		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,588	1,589		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,002	42,007		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,810	56,816		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,344	124,323		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	121,468	121,357		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	151,515	152,137		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	553,480	555,268		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	128,487	128,816		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	137,732	137,934		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,169	141,398		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,301	119,502		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	119,621	120,058		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	168,729	169,886		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	99,544	99,372		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	105,882	106,070		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	168,365	168,194		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	146,170	146,203		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	112,742	112,789		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	114,141	114,411		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,602	23,653		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2362,826	2359,378		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	127,563	126,949		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,560	159,440		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	192,143	190,644		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,515	18,541		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5374,164	5369,554		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,885	2,835		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,461	2,427		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,272	1,263		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,152	1,147		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,188	1,178		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,197	1,185		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,821	126,698		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	122,172	121,821		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1128,641	1108,430		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,907	11,796		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,835	10,797		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,699	109,714
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,167	104,178
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,680	106,695
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,107	104,121
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	105,962	101,424
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,649	108,662
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,328	106,343
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,940	102,951
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,615	104,624
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,690	105,704
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,734	104,747
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,469	108,483
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,261	106,273
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,092	105,102
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,477	100,490
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,301	105,312
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,457	104,471
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,360	105,375
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,518	106,526
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,471	104,486
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,392	104,403
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,539	106,550
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,632	103,643

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,775	10,776
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,047	105,058
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,618	105,633
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,338	106,352
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,578	10,579
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,849	62,686
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	105,595	105,611
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,381	18,388
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	316,496	317,857
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,541	30,586
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2507,427	2506,091
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,125	76,211
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,570	57,510
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	114,420	114,688
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	102,719	103,206
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,172	11,178
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	12,045	12,060
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,305	15,285
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,523	14,490
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,710	15,703
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,444	13,438
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	159,097	159,069
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	148,222	148,238
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,348	9,425
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	121,925	121,683
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,373	94,194
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	98,242	99,323
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,017	98,958
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	111,802	112,148
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,517	99,561
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,452	10,492
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	105,049	105,252
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	169,068	168,886
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	114,954	113,153
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,888	112,959
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,324	117,933
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	215,239	214,615
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,470	192,095
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	164,120	163,842
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,348	24,138
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,797	149,526
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	119,293	118,269
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9237,410	9274,834
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,039	80,027
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1076,958	1071,398
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6127,779	6088,440
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5368,992	5363,309
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,149	102,218
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	125,606	125,546
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	12041,992	11980,480

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Anis SMAOUI .

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	178 353	246 320	(67 967)	(27,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	99 941	236 389	(136 448)	(57,7%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	8 725 577	7 371 767	1 353 810	18,4%
a- Comptes débiteurs		1 262 769	1 142 169	120 600	10,6%
b- Autres concours à la clientèle		7 150 674	5 881 979	1 268 695	21,6%
c- Crédits sur ressources spéciales		294 773	329 056	(34 283)	(10,4%)
d- Créances agricoles sur l'Etat		17 361	18 563	(1 202)	(6,5%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	4 929	40 768	(35 839)	(87,9%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	1 407 310	1 280 497	126 813	9,9%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	97 068	87 448	9 620	11,0%
AC7 - Autres actifs	4.7	153 839	176 756	(22 917)	(13,0%)
Total des actifs		10 667 017	9 439 945	1 227 072	13,0%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	803 589	618 913	184 676	29,8%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	395 643	313 392	82 251	26,2%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	7 633 299	7 025 567	607 732	8,7%
a- Dépôts à vue		2 046 240	1 850 982	195 258	10,5%
b- Autres dépôts et avoirs		5 587 059	5 174 585	412 474	8,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	509 410	428 479	80 931	18,9%
a- Emprunts matérialisés		221 131	129 821	91 310	70,3%
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		288 279	298 658	(10 379)	(3,5%)
PA5 - Autres passifs	4.12	349 047	276 740	72 307	26,1%
Total des passifs		9 690 988	8 663 091	1 027 897	11,9%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	160 000	160 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	485 794	345 172	140 622	40,7%
CP3 - Actions propres	4.13	(1 372)	(1 372)	-	-
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	16	54	(38)	(70,4%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	198 591	140 000	58 591	41,9%
Total des Capitaux propres		976 029	776 854	199 175	25,6%
Total des capitaux propres et passifs		10 667 017	9 439 945	1 227 072	13,0%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	996 110	1 038 934	(42 824)	(4,1%)
a- En faveur des établissements bancaires		125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
b- En faveur de la clientèle		710 889	632 264	78 625	12,4%
c- En faveur de l'Etat		160 000	160 000	-	-
HB2 - Crédits documentaires		564 433	679 453	(115 020)	(16,9%)
Débiteurs par accréditifs export devises		78 876	54 252	24 624	45,4%
Débiteurs par accréditifs import devises		485 557	625 201	(139 644)	(22,3%)
HB3 - Effets et autres créances donnés	5.2	803 000	549 000	254 000	46,3%
Total des passifs éventuels		2 363 543	2 267 387	96 156	4,2%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.3	506 617	430 656	75 961	17,6%
Crédits notifiés non utilisés		506 617	430 656	75 961	17,6%
HB5 - Engagements sur titres	5.4	3 832	4 041	(209)	(5,2%)
a- Participations non libérées		3 832	4 041	(209)	(5,2%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		510 449	434 697	75 752	17,4%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.5	3 186 705	3 180 361	6 344	0,2%
Total des engagements reçus		3 186 705	3 180 361	6 344	0,2%

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	627 052	516 822	110 230	21,3%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		7 017	6 234	783	12,6%
b- Opérations avec la clientèle		595 404	487 504	107 900	22,1%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		24 631	23 084	1 547	6,7%
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	87 556	69 722	17 834	25,6%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	21 150	19 400	1 750	9,0%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	77 036	68 875	8 161	11,8%
Total produits d'exploitation bancaire		812 794	674 819	137 975	20,4%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(365 239)	(292 697)	(72 542)	(24,8%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(62 272)	(48 064)	(14 208)	(29,6%)
b- Opérations avec la clientèle		(288 238)	(238 672)	(49 566)	(20,8%)
c- Emprunts et ressources spéciales		(14 381)	(5 506)	(8 875)	(161,2%)
d- Autres intérêts et charges		(348)	(455)	107	23,5%
CH2 - Commissions encourues		(3 249)	(3 308)	59	1,8%
Total charges d'exploitation bancaire		(368 488)	(296 005)	(72 483)	(24,5%)
Produit Net Bancaire		444 306	378 814	65 492	17,3%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(80 505)	(109 519)	29 014	26,5%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	90 470	86 587	3 883	4,5%
PR7 - Autres produits d'exploitation		582	581	1	0,2%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(179 347)	(162 351)	(16 996)	(10,5%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(35 110)	(34 350)	(760)	(2,2%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 379)	(5 289)	(1 090)	(20,6%)
Résultat d'exploitation		234 017	154 473	79 544	51,5%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(43)	170	(213)	(125,3%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.11	(30 960)	(10 858)	(20 102)	(185,1%)
Résultat des activités ordinaires		203 014	143 785	59 229	41,2%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 423)	(3 785)	(638)	(16,9%)
Résultat net de l'exercice		198 591	140 000	58 591	41,9%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		727 163	586 584	140 579	24,0%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(359 523)	(284 904)	(74 619)	(26,2%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(6 150)	(2 100)	(4 050)	(192,9%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 407 059)	(673 161)	(733 898)	(109,0%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		602 516	768 741	(166 225)	(21,6%)
Titres de placement		(1 513)	(74)	(1 439)	(1944,6%)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(181 250)	(153 446)	(27 804)	(18,1%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 574	(92 000)	93 574	101,7%
Impôt sur les bénéfices		(5 742)	(938)	(4 804)	(512,2%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(629 984)	148 702	(778 686)	(523,7%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		80 406	62 137	18 269	29,4%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		6 985	(243 269)	250 254	102,9%
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(9 990)	(6 961)	(3 029)	(43,5%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	77 401	(188 093)	265 494	141,2%
Activités de financement					
Emission d'emprunts		100 000	100 000	-	-
Remboursement d'emprunts		(10 735)	(3 335)	(7 400)	(221,9%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(11 158)	29 397	(40 555)	(138,0%)
Dividendes versés		(32)	(34)	2	5,9%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	78 075	126 028	(47 953)	(38,0%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(37 960)	-	(37 960)	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(512 468)	86 637	(599 105)	(691,5%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(448 080)	(534 717)	86 637	16,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(960 548)	(448 080)	(512 468)	(114,4%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 décembre 2017

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, 5 Rue de Syrie. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 175 agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,24%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Office des Terres Domaniales	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 260 089	21 300 445	13,31%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres actionnaires à participation publique	765 854	3 829 270	2,39%

ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 335 923	16 679 615	10,42%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 438 803	37 194 015	23,25%
AUTRES ACTIONNAIRES	890 647	4 453 235	2,78%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2-RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3-BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i.Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii.Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans.

iii.Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2-Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

Avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de

portage (avant la publication du décret loi n° 2011-99 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3-Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4-Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5-Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6-Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.1.

3.7-Note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères

En l'absence d'une comptabilité multidevises, la BNA effectue la conversion des opérations en monnaies étrangères à un cours fixe par devise calculé selon le cours BCT du dernier jour ouvrable de l'exercice encours. Au 31 Décembre une opération de réévaluation des comptes en devise est opérée selon ces cours.

3.8-Faits marquants de l'exercice 2017

La banque a procédé à l'ouverture de 4 nouvelles représentations et de 2 bureaux de change frontaliers au cours de l'année 2017 .

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 13/12/2016, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50.000 mDT, avec recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4% pour la catégorie A et au taux de 7,55 % pour la catégorie B et ce suite à l'autorisation de l'AGO réunie le 29/06/2016 d'émettre par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200.000 mDT.

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 28/11/2017, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,6% pour la catégorie A et au taux de 7,75 pour la catégorie B et ce suite à l'autorisation de l'AGO réunie le 22/05/2017 d'émettre par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200.000 mDT.

Au cours de l'exercice 2017, la banque a procédé à la cession de 5.417.780 actions détenues dans le capital de la SFBT pour un prix de cession de 100.160 mDT. La plus value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 95.907 mDT;

La banque a procédé à la cession à la SOFINREC de deux lots de créances compromises s'élevant à 99.201 mDT dont 3.009 mDT d'intérêts pour le premier lot et à 39.104 mDT dont 1.454 mDT d'intérêts pour le deuxième lot. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 122.557 mDT et 10.098 mDT.

En vertu des dispositions de l'article 52 De la loi n°66 Du 18 décembre 2017 Portant loi de finances pour la gestion de l'année 2018, la banque a procédé à la constatation de la contribution exceptionnelle parmi les pertes extra-ordinaires pour un montant de 4.423 mDT.

4-NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1-Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 178.353 mDT au 31/12/2017 contre 246.320 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 67.967 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	42 436	40 324	2 112	5,2%
Avoirs en caisse en devises	8 942	6 993	1 949	27,9%

Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	-	6 499	-
Avoirs chez la BCT en devises	68 323	89 056	(20 733)	(23,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(334)	(303)	(31)	(10,2%)
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	56 000	(56 000)	(100,0%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	41 200	48 452	(7 252)	(15,0%)
Intérêts à percevoir	3	14	(11)	(78,6%)
Mouvements IBS	10 730	5 415	5 315	98,2%
Avoirs auprès du CCP	554	369	185	50,1%
Total	178 353	246 320	(67 967)	(27,6%)

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2017 de 80%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2017, un ratio de liquidité de 107,05%.

	Seuil régl.	31/12/2017	Seuil régl.	31/12/2016
Ratio de liquidité	80,0%	107,1%	70,0%	102,0%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(303)	(31)	-	-	(334)
Total	(303)	(31)	-	-	(334)

4.2-Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 99.941 mDT au 31/12/2017 contre 236.389 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 136.448 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	48 587	208 770	(160 183)	(76,7%)
Comptes courants & autres créances	8 553	3 479	5 074	145,8%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	205 000	(165 000)	(80,5%)
Intérêts à percevoir	34	291	(257)	(88,3%)
B - Créances sur les établissements financiers	51 586	27 827	23 759	85,4%

Comptes courants	7 603	5 633	1 970	35,0%
Prêts à MLT	42 900	21 750	21 150	97,2%
Créances rattachées sociétés de leasing	926	318	608	191,2%
Intérêts à percevoir	157	126	31	24,6%
Total brut	100 173	236 597	(136 424)	(57,7%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(232)	(208)	(24)	(11,5%)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	-
Total net	99 941	236 389	(136 448)	(57,7%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	48 587	-	-	-	48 587
Comptes courants & autres créances	8 553	-	-	-	8 553
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	34	-	-	-	34
B - Créances sur les établissements financiers	8 686	400	32 500	10 000	51 586
Comptes courants	7 603	-	-	-	7 603
Prêts à MLT	-	400	32 500	10 000	42 900
Créances rattachées sociétés de leasing	926	-	-	-	926
Intérêts à percevoir	157	-	-	-	157
Total au 31 décembre 2017	57 273	400	32 500	10 000	100 173
Total au 31 décembre 2016	191 597	19 850	15 150	10 000	236 597

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	48 587	48 587
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	51 586	51 586
Total brut au 31 décembre 2017	-	-	-	100 173	100 173
Total brut au 31 décembre 2016	-	-	-	236 597	236 597

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(208)	(24)	-	-	(232)
Total	(208)	(24)	-	-	(232)

Il n'y a pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 232 mDT, concerne des provisions pour risque divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en Devises.

4.3-Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2017 à 8.725.577 mDT contre 7.371.767 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 1.353.810 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 066 799	1 109 356	(42 557)	(3,8%)
Comptes débiteurs	61 016	52 719	8 297	15,7%
Autres concours à la clientèle	566 805	499 445	67 360	13,5%
Crédits sur ressources spéciales	184 668	215 446	(30 778)	(14,3%)
Intérêts impayés et créances rattachées	256 792	344 479	(87 687)	(25,5%)
Produits constatés d'avance	(2 482)	(2 733)	251	9,2%
Engagements bruts commerciaux et industriels	9 096 330	7 851 062	1 245 268	15,9%
Comptes débiteurs	1 246 715	1 138 561	108 154	9,5%
Autres concours à la clientèle	7 563 714	6 436 748	1 126 966	17,5%
Crédits sur ressources spéciales	109 621	112 913	(3 292)	(2,9%)
Intérêts impayés et créances rattachées	205 720	180 232	25 488	14,1%
Produits constatés d'avance	(29 440)	(17 392)	(12 048)	(69,3%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	17 824	19 027	(1 203)	(6,3%)
Encours brut	10 181 494	8 979 986	1 201 508	13,4%
Provisions sur créances à la clientèle	(966 480)	(1 042 176)	75 696	7,3%
Provisions sur créances classées	(640 078)	(790 851)	150 773	19,1%
Provisions additionnelles	(238 583)	(176 212)	(62 371)	(35,4%)
Provisions collectives sur créances non classées	(87 819)	(75 113)	(12 706)	(16,9%)

Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-
Intérêts et agios réservés	(488 973)	(565 579)	76 606	13,5%
Sur engagements agricoles	(245 762)	(335 590)	89 828	26,8%
Sur engagements commerciaux et industriels	(243 211)	(229 989)	(13 222)	(5,7%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 455 917)	(1 608 219)	152 302	9,5%
Encours net	8 725 577	7 371 767	1 353 810	18,4%

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	-	-	-	(464)
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(790 851)	(78 139)	228 912	-	(640 078)
Provisions additionnelles	(176 212)	(76 509)	14 138	-	(238 583)
Provisions collectives	(75 113)	(12 706)	-	-	(87 819)
Total	(1 042 640)	(167 354)	243 050	-	(966 944)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contactuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	609 057	40 784	114 648	205 010	97 300	1 066 799
Engagements bruts commerciaux et industriels	2 382 766	2 826 512	1 126 557	2 221 598	538 897	9 096 330
Comptes courants associés	-	541	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	-	17 824	-	-	-	17 824
Total au 31 décembre 2017	2 991 823	2 885 661	1 241 205	2 426 608	636 197	10 181 494

La ventilation des créances envers la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	160 039	1 304	-	10 020 150	10 181 493
Provisions sur créances à la clientèle	(803)	-	-	(966 140)	(966 943)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(488 973)	(488 973)
Total brut au 31 décembre 2017	159 236	1 304	-	8 565 037	8 725 577
Total brut au 31 décembre 2016	138 479	-	-	7 233 288	7 371 767

4.3.1- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2017, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 12,4% et un ratio Tier One de 7,99%.

	Seuil régl.	31/12/2017	31/12/2016
Ratio de solvabilité	10,0%	12,40%	11,18%
Tier One		7,99%	7,31%

4.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Classe 0	7 725 679	6 640 058	7 676 410	6 588 843	-	(8 292)	(20 018)	(20 874)
Classe 1	1 537 382	1 178 335	1 536 559	1 175 048	-	-	(19 085)	(6 592)
Total créances courantes	9 263 061	7 818 393	9 212 969	7 763 891	-	(8 292)	(39 103)	(27 466)
Classe 2	232 978	178 040	222 274	171 519	(26 522)	(14 600)	(13 501)	(9 669)
Classe 3	140 663	236 342	139 180	234 646	(27 229)	(58 672)	(12 589)	(14 684)
Classe 4	858 716	934 828	742 307	768 122	(334 521)	(360 461)	(123 192)	(106 087)
Classe 5	851 477	919 313	745 957	816 447	(490 389)	(525 038)	(72 927)	(82 427)
Total créances classées	2 083 834	2 268 523	1 849 718	1 990 734	(878 661)	(958 771)	(222 209)	(212 867)
Total créances en mDT	11 346 895	10 086 916	11 062 687	9 754 625	(878 661)	(967 063)	(261 312)	(240 333)
Taux des créances classées	18,36%	22,49%	16,72%	20,41%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	52,83%	51,65%	59,52%	58,85%				

4.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 décembre 2017, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 87.819 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	500 310	11,6%	10,2%	1,44	8 507
Autres Industries	79 265	9,7%	15,4%	1,00	1 188
Autres Services	708 878	5,5%	16,5%	1,30	8 450
Bâtiments et travaux publics	418 558	4,1%	31,4%	1,00	5 430
Commerce	1 406 355	6,2%	19,1%	1,18	19 743
Consommation	1 221 787	2,5%	55,1%	1,00	16 706
Habitat	305 294	2,5%	20,1%	1,00	1 512
Industries Manufacturières	2 216 732	3,2%	27,3%	1,00	19 116
Promotion Immobilière	592 999	5,2%	11,6%	1,74	6 242
Tourisme	151 870	6,8%	8,6%	1,05	925
Total Classes 0 & 1 (*)	7 602 048				87 819

(*) *Compte non tenu des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits*

4.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2017, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2017 s'élève à 238.583 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 62.371 mDT par rapport au 31/12/2016 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2017 des dotations complémentaires pour un montant de 76.509 mDT et des reprises pour un montant de 14.138 mDT.

4.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge

par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat		Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2017 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
	(1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)				
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	16 343	12 269	4 074
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	76 247	62 598	13 649
Article 3 de la loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	11 807	12 244	2 869	1 113	1 755
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	95 458	75 981	19 478

4.3.7- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2017 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	EI Fouledh
Engagements au 31/12/2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Engagements au 31/12/2017	1 359 880	544 357	151 605	52 490	107 650	108 536	52 600
Garanties de l'état au 31/12/2017	902 390	524 000	-	52 320	98 251	76 202	46 238
Agios et intérêts réservés au 31/12/2017	(19 795)	-	-	-	(9 246)	-	(6 362)
Classe au 31/12/2017		0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2017	(7)	-	-	-	-	-	-

4.4-Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 4.929 mDT au 31/12/2017 contre 40.768 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 35.839 mDT due essentiellement à la baisse des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 37.966 mDT au 31/12/2016 à 2.380 au 31/12/2017.

	31/12/2016	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2017
I- Titres de placement	1 638	1 212	11	-	2 861
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	27	2	-	-	29
Valeurs brutes	27	2	-	-	29
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	891	1 473	-	-	2 364
Valeurs brutes	955	1 511	-	-	2 466
Provisions	(64)	(38)	-	-	(102)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	720	(263)	11	-	468
Valeurs brutes	1 060	-	-	-	1 060
Provisions	(340)	(263)	11	-	(592)
II- Titres de transactions	39 130	2 374	(1 476)	(37 960)	2 068
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	39 130	2 374	(1 476)	(37 960)	2 068
Bons du trésor	37 966	2 374	-	(37 960)	2 380
Créances et dettes rattachées	1 164	-	(1 476)	-	(312)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	40 768	3 586	(1 465)	(37 960)	4 929

4.5-Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1.407.310 mDT au 31/12/2017 contre 1.280.497 mDT au 31/12/2016.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres de participation	Emprunts obligataires	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2017
Valeur brute au 31 décembre 2017	182 209	218 434	26 300	140 230	76 370	782 022	1 425 565
Valeur au 1er janvier	179 888	229 122	22 300	128 576	87 304	651 494	1 298 684
Acquisitions / souscriptions	7 135	28 500	4 000	13 500	-	92 568	145 703
Cessions / Remboursement	(4 814)	(39 188)	-	(1 846)	(10 934)	-	(56 782)
Reclassements	-	-	-	-	-	37 960	37 960

Créances rattachées	143	8 112	-	8 265	15	31 319	47 854
Provisions au 31 décembre 2017	(34 514)	-	(816)	(30 779)	-	-	(66 109)
Provisions au 1er janvier	(32 284)	-	(619)	(27 769)	-	-	(60 672)
Dotations	(3 346)	-	(197)	(5 014)	-	-	(8 557)
Reprises	1 116	-	-	2 004	-	-	3 120
Valeur nette au 31 décembre 2017	147 838	226 546	25 484	117 716	76 385	813 341	1 407 310

Valeur brute au 31 décembre 2016	179 888	229 122	22 300	128 576	87 304	651 494	1 298 684
Créances rattachées	101	8152	0	11 631	20	22 581	42 485
Provisions au 31 décembre 2016	(32 284)	-	(619)	(27 769)	-	-	(60 672)
Valeur nette au 31 décembre 2016	147 705	237 274	21 681	112 438	87 324	674 075	1 280 497

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres cotés	82 778	81 479	1 299	1,6%
Titres non cotés	97 936	97 810	126	0,1%
Titres OPCVM	1 495	599	896	149,6%
Total	182 209	179 888	2 321	1,3%

Le portefeuille titres d'investissement comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2017	Provisions	Valeur nette au 31/12/2017
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
SOIVM SICAF	62,86%	2 461	-	-	2 461	-	2 461
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
SIMPAR	30,30%	1 494	36	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	29,92%	75	-	-	75	-	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60

LES ŒILLETS	29,39%	265	-	-	265	-	265
SICAV BNA	22,53%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	-	4
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,03%	90	896	-	986	-	986
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		41 773	932	-	42 705	(1 447)	41 258
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	(1 407)	593
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(3 704)	5 714
CAP Bank	23,82%	1 856	614	-	2 470	(229)	2 241
AMI	13,41%	24 245	5 551	-	29 796	(2 832)	26 964
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
TUNIS-RE	18,50%	26 693	-	-	26 693	-	26 693
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		69 217	6 165	-	75 382	(13 177)	62 205
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 464)	1 591
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(1 946)	3 735
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	(843)	699
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(380)	718
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERT	15,00%	2 250	-	-	2 250	(134)	2 116
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(6 143)	561
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	1,82%	6 143	-	(4 254)	1 889	-	1 889
A.T.LEASE	10,00%	3 800	-	-	3 800	-	3 800
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	3 000	-	-	3 000	-	3 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(4 817)	2 743
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(174)	126

SPT MED V	7,17%	2 044	209	-	2 253	(32)	2 221
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(33)	25
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	(10)	90
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	0,00%	200	-	-	200	(26)	174
SODESIB	3,68%	200	-	-	200	(16)	184
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	-	5
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	-	100
BTE	0,11%	99	-	-	99	(20)	79
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(42)	392
STB	0,02%	208	-	-	208	(90)	118
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		65 525	209	(4 254)	61 480	(17 248)	44 232
MATEUR JALTA	0,00%	560	-	(560)	-	-	-
SMVDA AZIZA	33,25%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-

LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
Sociétés en liquidation		3 202	-	(560)	2 642	(2 642)	-
Total général		179 717	7 306	(4 814)	182 209	(34 514)	147 695

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Filiales	Sièges sociaux	% de contrôle	Capitaux propres	Résultat 2017
SICAF Participations	5, rue de Syrie Tunis	99,99	1 088	36
BNA Capitaux	Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	100,00	14 938	663
SOFINREC	Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM-Br n°14 Les berges du Lac II 1053 Tunis	100,00	15 332	208
SICAR INVEST	16 , rue de Syrie imm EPI center 12 eme étage 1002 Tunis	93,30	13 760	501
SODAL	El Kantra Route El Oueslatia 6100 Siliana	69,01	-	-
SOIVM SICAF	Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	100,00	5 621	296
SODET SUD	Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord	74,57	9 087	(681)
SIMPAR	14 ,rue Masmouda Mutuelleville	40,51	42 880	1 406
Tunisie Informatique Services	6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	73,92	685	(166)
AGROSERVICES	4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis	34,85	1 544	(159)
LES ŒILLETS	46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	100,00	1 738	(332)
SICAV BNA	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	26,55	3 026	60
SOGEST	44 avenue Hedi Nouria Ennasr	94,76	1 056	(386)
ESSOUKNA	46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	69,96	35 101	2 121
Placement Obligataire SICAV	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	0,08	322 065	13 625
SIVIA	51 Av Hédi Nouria Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	99,99	15 858	461
SPI MADINA	36 Boulevard Hedi Nouria ENNASR II 2037	100,00	5 403	(580)
ZIED SARL	46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	100,00	1 455	178

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31/12/2017	Provisions	Encours net au 31/12/2017
Fonds géré 1	1997	4 500	(2 679)	(281)	1 540	(1 394)	146
Fonds géré 2	1997	2 057	(914)	(239)	904	(538)	366

Fonds géré 3	1998	5 550	(4 027)	(1 170)	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	(2 898)	-	4 452	(4 095)	357
Fonds géré 5	2000	7 000	(3 697)	(13)	3 290	(2 731)	559
Fonds géré 6	2001	7 000	(4 323)	(70)	2 607	(1 541)	1 066
Fonds géré 7	2002	5 000	(2 241)	(156)	2 603	(738)	1 865
Fonds géré 8	2003	3 500	(1 384)	(30)	2 086	(661)	1 425
Fonds géré 9	2005	1 500	(413)	(32)	1 055	(332)	723
Fonds géré 10	2006	5 000	(2 083)	-	2 917	(1 720)	1 197
Fonds géré 11	2007	2 500	(1 456)	-	1 044	(443)	601
Fonds géré 12	2008	8 500	(521)	-	7 979	(3 495)	4 484
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	20 000	(4 093)	15 907
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	15 000	(1 883)	13 117
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(146)	1 354
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(225)	225
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(225)	225
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	10 000	(1 115)	8 885
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(219)	2 281
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	8 400	(795)	7 605
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(157)	5 443
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	6 000	(1 786)	4 214
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(46)	5 954
Fonds géré 19		7 000	-	-	7 000	-	7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	-	4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000	-	-	9 000	(1 863)	7 137
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(200)	1 800
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	-	3 000
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(308)	8 192
Total (net de provisions)		168 857	(26 636)	(1 991)	140 230	(30 779)	109 451
Créances rattachées							8 265
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		168 857	(26 636)	(1 991)	140 230	(30 779)	117 716

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2017 à 30.779 mDT, soit une variation nette de 3.010 mDT par rapport au 31/12/2016, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2017, de dotations complémentaires pour un

montant de 5.014 mDT et de reprises pour un montant de 2.004 mDT.

4.6-Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2017, une valeur brute de 204.703 mDT et des amortissements et des provisions de 107.635 mDT soit une valeur nette de 97.068 mDT contre 87.448 mDT au 31/12/2016, ce qui représente environ 0,91% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	14 197	1 475	-	6 009	21 681
Logiciels	14 197	1 475	-	6 009	21 681
Amortissements	(13 074)	(1 926)	-	-	(15 000)
Logiciels	(13 074)	(1 926)	-	-	(15 000)
Total net (1)	1 123	(451)	-	6 009	6 681
Immobilisations corporelles	177 677	8 969	(3 624)	-	183 022
Terrains	2 613	-	-	-	2 613
Constructions	83 227	2 820	-	-	86 047
Agencements, aménagements et installations	30 462	988	-	-	31 450
Matériel de transport	2 345	185	-	-	2 530
Mobiliers et matériel de bureau	45 469	2 487	(3 329)	136	44 763
Immobilisations en cours	8 532	2 454	-	-	10 986
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	605	-	-	(136)	469
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151

Dépenses nouvelles agences	166	35	-	-	201
Immobilisations en dation	4 107	-	(295)	-	3 812
Coffres forts	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-
Matériel et Outillage	-	-	-	-	-
Amortissements	(91 015)	(4 454)	3 171	-	(92 298)
Constructions	(26 537)	(1 378)	-	-	(27 915)
Agencements, aménagements et installations	(24 103)	(1 101)	-	-	(25 204)
Matériel de transport	(1 910)	(166)	-	-	(2 076)
Mobiliers et matériel de bureau	(38 465)	(1 809)	3 171	-	(37 103)
Matériel informatique	-	-	-	-	-
Coffres forts	-	-	-	-	-
Matériel et Outillage	-	-	-	-	-
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	86 325	4 515	(453)	-	90 387
Total général (1)+(2)	87 448	4 064	(453)	6 009	97 068

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2017 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	(337)	(337)
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Total			3 812			(337)

4.7-Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 153.839 mDT au 31/12/ 2017 contre 176.756 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	65 030	73 148	(8 118)	(11,1%)
Débiteurs divers	16 401	9 205	7 196	78,2%
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	7 143	500	6 643	1328,6%
Impôts exigibles - Actif	1 957	-	1 957	-
Commissions de gestion à percevoir	10 340	7 860	2 480	31,6%
Ajustements devises actifs	5 488	4 298	1 190	27,7%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	1 699	1 507	192	12,7%
Charges payées d'avance	518	442	76	17,2%
Comptes d'attente actifs	147	141	6	4,3%
Comptes de régularisation	10 227	28 704	(18 477)	(64,4%)
Comptes monétiques	644	647	(3)	(0,5%)
Consommations chefs d'agences & directeurs	11	13	(2)	(15,4%)
Comptes liés à la compensation actifs	26 312	23 640	2 672	11,3%
Affaires litigieuses & remises égarées	17 506	16 959	547	3,2%
Ecart sur compte Caisse	108	-	108	-
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (*)	1 085	-	1 085	-
Produits à recevoir	269	241	28	11,6%
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Autres comptes de régularisation actifs	325	(165)	490	297,0%
Provisions pour depreciation d'autres actifs d'exploitation	(36 369)	(22 063)	(14 306)	(64,8%)
Autres	88 809	103 608	(14 799)	(14,3%)
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	36 113	34 097	2 016	5,9%
Charges reportées	-	5 165	(5 165)	(100,0%)
Stock cartes de retrait	301	153	148	96,7%
Dotations timbres postes	147	27	120	444,4%
Dotations timbres fiscaux	9	5	4	80,0%
Dotations timbres spéciaux de voyage	116	85	31	36,5%
Dépôts et cautionnements	261	248	13	5,2%

Prêts ETAT/BNA à recouvrer	80 958	138 241	(57 283)	(41,4%)
Prêts ETAT/BNA recouverts	(35 373)	(78 970)	43 597	55,2%
Autres comptes d'actif	6 277	4 557	1 720	37,7%
Total Net	153 839	176 756	(22 917)	(13,0%)

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2017, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 26.312 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 95.258 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.7.2- Provisions sur risques divers / autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2016	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2017
Provisions pour depreciation d'autres actifs d'exploitation	(22 064)	(15 547)	1 242	-	(36 369)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Total des provisions	(22 125)	(15 547)	1 242	-	(36 430)

4.8-Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 803.589 mDT au 31/12/2017 contre 618.913 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 184.676 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	4	69 586	(69 582)	(100,0%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	803 000	549 000	254 000	46,3%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	585	327	258	78,9%
Total	803 589	618 913	184 676	29,8%

4.9-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 395.643 mDT au 31/12/2017 contre 313.392 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 82.251 mDT qui résulte de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars compensé en partie par une baisse des emprunts sur le marché en devises. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	392 620	311 692	80 928	26,0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 023	1 700	1 323	77,8%
Total	395 643	313 392	82 251	26,2%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes à vue	9 487	7 907	1 580	20,0%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	91 300	79 900	11 400	14,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	225 373	68 605	30,4%
Intérêts à payer	878	212	666	314,2%
Total	395 643	313 392	82 251	26,2%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	9 487	-	-	-	9 487
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	90 300	1 000	-	-	91 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	-	-	-	293 978
Intérêts à payer	878	-	-	-	878
Total	394 643	1 000	-	-	395 643

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	9 487	9 487
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	91 300	91 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	293 978	293 978
Intérêts à payer	-	-	-	878	878
Total	-	-	-	395 643	395 643

4.10-Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.633.299 mDT au 31/12/2017 contre 7.025.567 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 607.732 mDT, soit un taux d'accroissement de 8,7%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts en dinars	6 916 620	6 417 107	499 513	7,8%
Dépôts à vue en dinars	1 696 861	1 457 135	239 726	16,5%
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	2 238 785	209 704	9,4%
Bons de caisse en dinars	68 567	64 430	4 137	6,4%
Comptes à terme en dinars	215 880	180 386	35 494	19,7%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 813 492	1 663 842	149 650	9,0%
Certificats de dépôt en dinars	461 000	604 500	(143 500)	(23,7%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	212 331	208 029	4 302	2,1%
Dépôts en devises	669 510	566 506	103 004	18,2%
Dépôts à vue en devises	346 639	391 735	(45 096)	(11,5%)
Bons de caisse en devises	10 900	9 783	1 117	11,4%
Comptes à terme en devises	47 161	39 637	7 524	19,0%
Comptes de placement en devises	250 370	115 198	135 172	117,3%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	10 153	4 287	42,2%
Dettes rattachées	47 169	41 955	5 214	12,4%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 740	2 112	628	29,7%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 070	313	757	241,9%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	22 307	19 215	3 092	16,1%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	47 504	39 885	7 619	19,1%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(26 452)	(19 570)	(6 882)	(35,2%)
Total	7 633 299	7 025 567	607 732	8,7%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 145 350	1 308 117	930 314	532 839	-	6 916 620
Dépôts à vue en dinars	1 696 861	-	-	-	-	1 696 861
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	-	-	-	-	2 448 489
Bons de caisse en dinars	-	68 567	-	-	-	68 567

Comptes à terme en dinars	-	17 021	121 353	77 506	-	215 880
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	771 198	597 461	444 833	-	1 813 492
Certificats de dépôt en dinars	-	239 000	211 500	10 500	-	461 000
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	-	212 331	-	-	-	212 331
Dépôts en devises	361 079	177 507	116 981	13 944	-	669 511
Dépôts à vue en devises	346 639	-	-	-	-	346 639
Bons de caisse en devises	-	10 900	-	-	-	10 900
Comptes à terme en devises	-	6 735	26 945	13 482	-	47 162
Comptes de placement en devises	-	159 872	90 036	462	-	250 370
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	-	-	-	-	14 440
Dettes rattachées	-	47 168	-	-	-	47 168
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	2 740	-	-	-	2 740
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	1 070	-	-	-	1 070
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	22 307	-	-	-	22 307
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	47 504	-	-	-	47 504
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	(26 453)	-	-	-	(26 453)
Total	4 506 429	1 532 792	1 047 295	546 783	-	7 633 299

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	72 460	88 000	-	6 756 160	6 916 620
Dépôts en devises	-	-	-	669 511	669 511
Dettes rattachées	408	-	-	46 760	47 168
Total	72 868	88 000	-	7 472 431	7 633 299

4.11-Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 509.410 mDT au 31/12/2017 contre 428.479 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	221 131	129 821	91 310	70,3%
Emprunts obligataires	216 312	127 047	89 265	70,3%
Intérêts à payer emprunts obligataires	4 819	2 774	2 045	73,7%

Ressources spéciales	288 279	298 658	(10 379)	(3,5%)
Ressources extérieures	117 000	111 624	5 376	4,8%
Ressources budgétaires	203 977	212 603	(8 626)	(4,1%)
Ecart de conversion sur emprunts	(33 962)	(26 054)	(7 908)	(30,4%)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	1 264	485	779	160,6%
Total	509 410	428 479	80 931	18,9%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	-	-	19 974	149 368	51 789	221 131
Emprunts obligataires	-	-	15 155	149 368	51 789	216 312
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	-	4 819	-	-	4 819
Ressources spéciales	203 977	6 331	11 188	38 015	27 504	288 279
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	6 331	11 188	38 015	27 504	83 038
Ressources budgétaires	203 977	-	-	-	-	203 977
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	1 264	-	-	-	1 264
Total	203 977	6 331	31 162	187 383	79 293	509 410

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	8 451	22 142	-	190 538	221 131
Emprunts obligataires	8 182	21 833	-	186 297	216 312
Intérêts à payer emprunts obligataires	269	309	-	4 241	4 819
Ressources spéciales	-	-	-	287 015	288 279
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	83 038	83 038
Ressources budgétaires	-	-	-	203 977	203 977
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	1 264	1 264
Total	8 451	22 142	-	477 553	509 410

4.11.1- Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2017 à 2.083 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV

de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2017 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 397
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 471
Total	10 868

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 349.047 mDT au 31/12/2017 contre 276.740 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 72.307 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Etat, impôts et taxes	21 705	20 536	1 169	5,7%
Impôts sur les sociétés	30 960	-	30 960	-
Contribution exceptionnelle	4 423	3 785	638	16,9%
Organismes sociaux	39 635	35 132	4 503	12,8%
Comptes d'ajustement devises passifs	11 820	20 850	(9 030)	(43,3%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	477	477	-	-
SWAPS devises	(10 801)	1 340	(12 141)	(906,0%)
Congés à payer	10 660	8 496	2 164	25,5%
Produits perçus d'avance	7 861	5 517	2 344	42,5%
Excédents de caisse	5 483	4 186	1 297	31,0%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	6 235	2 861	3 374	117,9%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	415	415	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	95 258	64 971	30 287	46,6%
Comptes de régularisation	27 290	18 271	9 019	49,4%
Comptes Etatiques créditeurs	46 344	50 162	(3 818)	(7,6%)
Créditeur divers	16 826	17 680	(854)	(4,8%)
Fournisseurs d'immobilisations	7 975	3 770	4 205	111,5%
Provisions pour passifs et charges	26 428	18 238	8 190	44,9%
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi</i>	8 363	8 753	(390)	(4,5%)
<i>Provisions pour risque fiscal</i>	15 442	6 900	8 542	123,8%
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 681	1 244	437	35,1%
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	942	1 341	(399)	(29,8%)
Total	349 047	276 740	72 307	26,1%

4.12.1- Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2017 s'élève à 8.363 mDT contre 8 753 mDT au 31/12/2016.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variante entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

4.12.2- Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-2017 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provision	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	11 130	104	11 234	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	182	19	201	20%	40
Compris entre 180 et 360 jours	211	15	226	50%	113
Supérieur à 360 jours	720	69	789	100%	789
Total en mDT	12 243	207	12 450		942

4.12.3- Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2017. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Prise en charge par l'Etat des intérêts	2 783
Réajustement intérêts / 3ème ligne de crédit CEE	1 334
Créditeurs divers sur crédits convertis	1 642

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 977.401 mDT au 31/12/2017 contre 778.226 mDT au 31/12/2016. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Résultat de l'exercice	Autres nouveaux	Solde au 31/12/2017
Capital social	160 000	-	-		160 000
Dotation de l'Etat	133 000	-	-		133 000
Réserves légales	16 000	-	-		16 000
Réserves extraordinaires	85 285	120 100	-		205 385
Réserves à régime spécial	17 802	-	-		17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	131 352	19 438	-		150 791
Primes d'émission et de fusion	55 077	-	-		55 077
Réserves pour fonds social	39 656	500	-	584	40 740
Résultats reportés	54	(38)	-		16
Résultat net de l'exercice	140 000	(140 000)	198 591		198 591
Total	778 226	-	198 591	584	977 401

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 584 mDT. La ventilation de la Reserve pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2017
Prêts Faps CT Exceptionnels	75
Prêts Faps Soins	405
Prêts Faps MT Mariage	16
Prêts Faps MT Voiture	365
Credit FAPS LT CAT 20 md	21 004
Liquidité	18 875
Réserve pour Fonds Social	40 740

4.13.1- Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1994, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 mDT qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2- Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31/12/2017 à 1.372 mDT, soit le même niveau que celui de l'année

2016.

	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	31/12/2017
Actions propres	(1 372)	-	-	(1 372)
Total	(1 372)	-	-	(1 372)

4.13.3- Bénéfice par action

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	198 591	140 000	58 591	41,9%
Nombre d'actions ordinaires	32 000 000	32 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	84 872	84 872	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	31 915 128	31 915 128	-	-
Nombre d'actions moyen pondéré	31 915 128	31 915 128	-	-
Bénéfices revenant aux actions propres	527	371	155	41,9%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	6,222	4,387	1,836	41,9%

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 996.110 mDT au 31/12/2017 contre 1.038.934 mDT au 31/12/2016. il se décompose comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
Effets endossés	-	152 171	(152 171)	(100,0%)
Contre garanties	37 000	25 000	12 000	48,0%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	83 221	69 499	13 722	19,7%
Cessions de créances	5 000	-	5 000	
b- En faveur de la clientèle	710 889	632 264	78 625	12,4%
Débiteurs par avals et acceptations	59 746	68 266	(8 520)	(12,5%)
Débiteurs par lettres de garanties	82 420	67 848	14 572	21,5%
Débiteurs par obligations cautionnées	27 275	16 998	10 277	60,5%
Débiteurs par cautions fiscales	54 109	34 776	19 333	55,6%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	471 550	420 887	50 663	12,0%
Avals emprunts obligataires	-	422	(422)	(100,0%)
Avals billets de trésorerie	15 300	21 550	(6 250)	(29,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	489	1 517	(1 028)	(67,8%)
c- En faveur de l'Etat	160 000	160 000	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000	-	-
Total	996 110	1 038 934	(42 824)	(4,1%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	125 221	125 221
Contre garanties	-	-	-	37 000	37 000
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants	-	-	-	83 221	83 221

étrangers					
Cessions de créances	-	-	-	5 000	5 000
b- En faveur de la clientèle	175	-	-	710 714	710 889
Débiteurs par avals et acceptations	-	-	-	59 746	59 746
Débiteurs par lettres de garanties	-	-	-	82 420	82 420
Débiteurs par obligations cautionnées	-	-	-	27 275	27 275
Débiteurs par cautions fiscales	-	-	-	54 109	54 109
Débiteurs par cautions sur marchés publics	175	-	-	471 375	471 550
Avals billets de trésorerie	-	-	-	15 300	15 300
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	-	-	-	489	489
c- En faveur de l'Etat	-	-	-	160 000	160 000
Créances budgétaires transférées par l'Etat	-	-	-	160 000	160 000
Cautions, avals et autres garanties données	175	-	-	995 935	996 110

5.1.1- Effets endossés

Le montant des effets endossés de 152.171 mDT au 31/12/2016 est devenu nulle au 31/12/2017. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2- Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention. Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2- Actions données en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 803.000 mDT au 31/12/2017 contre 549.000 mDT au 31/12/2016. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres de créances	481 000	329 000	152 000	46,2%
Bons du trésor	223 000	100 000	123 000	123,0%
Emprunt obligataire 2014	99 000	120 000	(21 000)	(17,5%)
Total	803 000	549 000	254 000	46,3%

5.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
En faveur de la clientèle	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	331 839	196 368	135 471	69,0%
En faveur de la clientèle	331 839	196 368	135 471	69,0%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
En faveur de la clientèle	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
Total	506 617	430 656	75 961	17,6%

5.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	9 328	5 496	3 832

5.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2017 des éléments suivants:

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Garanties reçues des banques	145 000	145 000	-	
Garanties reçues de l'Etat	1 330 026	1 223 285	106 741	8,7%
Abandon	-	11 239	(11 239)	(100,0%)
Fonds Budgétaires & Dotation	284 210	332 292	(48 082)	(14,5%)
SOTUGAR	31 550	28 055	3 495	12,5%
FNG	45 137	48 184	(3 047)	(6,3%)
FGIC	283	313	(30)	(9,6%)
FNE	412	82	330	402,4%
G.ETAT	968 434	803 120	165 314	20,6%
Garanties reçues de la clientèle	1 711 679	1 812 076	(100 397)	(5,5%)
Garanties Hypothécaires	1 467 274	1 530 039	(62 765)	(4,1%)
Garanties financières	244 405	282 037	(37 632)	(13,3%)
Total	3 186 705	3 180 361	6 344	0,2%

5.6- Engagements en devise

Les engagements donnés et recus en devise arrêtés au 31/12/2017 se présentent comme suit:

	31/12/2017
Opérations de change au comptant non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (comptant)	(30 213)
Dinars achetés à recevoir (comptant)	22 038
Devises achetées à recevoir (comptant)	20 384
Dinars vendues à livrer (comptant)	(11 913)
Opérations de change à terme non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (à terme)	(13 851)
Dinars achetés à recevoir (à terme)	12 824
Devises achetées à recevoir (à terme)	43 957
Dinars vendues à livrer (à terme)	(40 601)
Opérations de SWAP	
Dinars à livrer (SWAP)	(172 393)
Devise à livrer (SWAP)	(9 756)
Devise à recevoir (SWAP)	191 713

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 627.052 mDT au 31/12/2017 contre 516.822 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 21,33% . Ils s'analynt comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 017	6 234	783	12,6%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 455	4 466	(1 011)	(22,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	233	58	175	301,7%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	3 266	1 499	1 767	117,9%
Gains / Report sur opérations de SWAP	63	211	(148)	(70,1%)
Opérations avec la clientèle	595 404	487 504	107 900	22,1%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	128 777	107 616	21 161	19,7%
Intérêts sur crédits à la clientèle	466 627	379 888	86 739	22,8%
Autres intérêts et revenus assimilés	24 631	23 084	1 547	6,7%
Total	627 052	516 822	110 230	21,3%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 87.556 mDT au 31/12/2017 contre 69.722 mDT au 31/12/2016. Elles se décomposent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	47 631	38 052	9 579	25,2%
Commissions en produits sur opérations monétiques	4 655	4 643	12	0,3%
Commissions en produits sur opérations de change	812	678	134	19,8%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	2 869	2 035	834	41,0%
Commissions en produits sur location de coffres forts	34	37	(3)	(8,1%)
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	15 317	12 393	2 924	23,6%
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieures	2 137	2 264	(127)	(5,6%)
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	219	437	(218)	(49,9%)
Commissions en produits diverses	13 882	9 183	4 699	51,2%
Total	87 556	69 722	17 834	25,6%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 21.150 mDT au 31/12/2017 contre 19.400 mDT au 31/12/2016 soit une augmentation de 1.750 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2017	2016	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	1 144	3 310	(2 166)	(65,4%)
Intérêts nets sur bons de trésor	1 144	3 310	(2 166)	(65,4%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	(205)	(290)	85	29,3%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	91	75	16	21,3%
Pertes sur titres de placement	(5)	-	(5)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(301)	(386)	85	22,0%

Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	10	21	(11)	(52,4%)
Gains nets sur opérations de change	20 211	16 380	3 831	23,4%
Résultat sur opérations de change	12 920	10 451	2 469	23,6%
Commissions sur change manuel	7 291	5 929	1 362	23,0%
Total	21 150	19 400	1 750	9,0%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 77.036 mDT au 31/12/2017 contre 68.875 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 11,8%. Ils se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	Variation
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	49 291	33 969	15 322	45,1%
Revenus des titres de participation	10 485	14 072	(3 587)	(25,5%)
Revenus des obligations	14 919	14 510	409	2,8%
Revenus des fonds gérés	2 341	6 324	(3 983)	(63,0%)
Total	77 036	68 875	8 161	11,8%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 365.239 mDT au 31/12/2017 contre 292.697 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 24,8% . Ils s'analysent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(62 272)	(48 064)	(14 208)	(29,6%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(55 787)	(41 794)	(13 993)	(33,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 128)	(965)	(1 163)	(120,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(55)	(70)	15	21,4%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(4 302)	(5 235)	933	17,8%
Opérations avec la clientèle	(288 238)	(238 672)	(49 566)	(20,8%)
Intérêts sur comptes à vue	(13 599)	(8 662)	(4 937)	(57,0%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(98 392)	(84 758)	(13 634)	(16,1%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(176 247)	(145 252)	(30 995)	(21,3%)
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(14 381)	(5 506)	(8 875)	(161,2%)
Autres intérêts et charges assimilés	(348)	(455)	107	23,5%
Total	(365 239)	(292 697)	(72 542)	(24,8%)

6.6-Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 80.505 mDT au 31/12/2017 contre 109.519 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 29.014 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(57 954)	(107 585)	49 631	46,1%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(78 138)	(132 202)	54 064	40,9%

Dotations aux provisions additionnelles	(76 510)	(29 470)	(47 040)	(159,6%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(12 706)	(5 000)	(7 706)	(154,1%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	112 449	52 010	60 439	116,2%
Reprise de provisions additionnelles	8 044	8 618	(574)	(6,7%)
Reprises provisions sur créances cédées à SOFINREC	122 557	83 513	39 044	46,8%
Créances cédées à SOFINREC et passées en perte	(133 842)	(93 855)	(39 987)	(42,6%)
Autres créances passées en pertes	(9 964)	-	(9 964)	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	58	15	43	286,7%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	10 098	8 786	1 312	14,9%
Dotation nette pour risques et charges	(22 551)	(1 934)	(20 617)	(1066,0%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(24 582)	(12 535)	(12 047)	(96,1%)
Reprises de provisions pour risques et charges	2 031	10 601	(8 570)	(80,8%)
Total	(80 505)	(109 519)	29 014	26,5%

6.7-Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé un gain de 90.470 mDT au 31/12/2017 contre un gain de 86.587 mDT au 31/12/2016. Il se détaille comme suit:

	2017	2016	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(3 345)	(4 098)	753	18,4%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(5 013)	(6 132)	1 119	18,2%
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(198)	(156)	(42)	(26,9%)
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 116	213	903	423,9%
Reprises de provisions pour fonds gérés	2 004	617	1 387	224,8%
Plus values de cession sur titres d'investissement	95 906	96 142	(236)	(0,2%)
Gains sur portefeuille d'investissement	-	4	(4)	(100,0%)
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-	(3)	3	100,0%
Total	90 470	86 587	3 883	4,5%

Courant l'exercice 2017, la BNA a procédé à la cession en bourse de 5.417.780 actions SFBT pour une valeur totale de 100.160 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 95.906 mDT.

6.8-Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 179.347 mDT au 31/12/2017 contre 162.351 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 16.996 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Salaires	(124 004)	(114 015)	(9 989)	(8,8%)
Charges sociales et fiscales	(37 206)	(33 642)	(3 564)	(10,6%)
Autres charges du personnel	(9 295)	(9 874)	579	5,9%
Charges sur assurance IDR	(6 677)	(7 423)	746	10,0%
Charges sur assurance Epargne collective	(2 165)	2 603	(4 768)	(183,2%)
Total	(179 347)	(162 351)	(16 996)	(10,5%)

6.9-Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 35.110 mDT au 31/12/2017 contre 34.350 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 2,2%. Elles se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Loyers et charges locatives	(2 450)	(2 315)	(135)	(5,8%)
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(4 953)	(5 168)	215	4,2%
Primes d'assurances	(748)	(625)	(123)	(19,7%)
Autres charges d'exploitation bancaire	(3 354)	(3 894)	540	13,9%
Impôts et taxes	(2 367)	(1 808)	(559)	(30,9%)
Fournitures de bureau	(1 868)	(2 096)	228	10,9%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 430)	(1 150)	(280)	(24,3%)
Missions et réceptions	(660)	(939)	279	29,7%
Dons et cotisations	(193)	(195)	2	1,0%
Jetons de présence	(349)	(306)	(43)	(14,1%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(4 480)	(4 214)	(266)	(6,3%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(2 054)	(1 935)	(119)	(6,1%)
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 098)	(2 310)	212	9,2%
Frais de publicité	(2 379)	(1 889)	(490)	(25,9%)
Transports et déplacements	(3 589)	(3 430)	(159)	(4,6%)
Participation au budget de l'APTBEF	(288)	(261)	(27)	(10,3%)
Documentation centrale	(817)	(845)	28	3,3%
Frais de contrôle médical	(101)	(88)	(13)	(14,8%)
Frais de formation et d'inscription	(932)	(882)	(50)	(5,7%)
Total	(35 110)	(34 350)	(760)	(2,2%)

6.10-Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 43 mDT au 31/12/2017 contre un gain de 170 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variation	%
Profits exceptionnels	18	147	(129)	(87,8%)
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	58	71	(13)	(18,3%)
Déficits de caisse	(12)	(11)	(1)	(9,1%)
Pénalités et amendes fiscales	(107)	(37)	(70)	(189,2%)
Total	(43)	170	(213)	(125,3%)

6.11-Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	2017
Résultat net	198 591
Réintégrations	246 348
Impôt sur les sociétés	30 960
Contribution conjoncturelle	4 423
Amendes et pénalités	106
Charges diverses non déductibles	5 031
Subvention amicale BNA	3 600
Provisions pour risques divers	24 582
Provisions pour titres de placement	301
Provisions pour dépréciation des titres de participation	3 345
Provisions pour dépréciation des titres fonds gérés	5 013
Provisions pour dépréciation des titres FCP	198
Provisions collectives sur créances non classées	12 706
Provisions pour créances douteuses	154 648
Perte sur titres de participation	560
Créances abandonnées	875
Déductions	9 140
Reprise de provisions pour risques et charges	2 031

Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	4 061
Reprise de provisions pour fonds gérés	1 932
Reprise de provisions pour dépréciation des titres	1 116
Résultat corrigé avant déduction de provisions	435 799
Provisions déductibles sur titres cotés (placement)	301
Provisions déductibles sur titres cotés (participation)	1 373
Provisions déductibles sur titres cotés (fonds gérés)	3 649
Provisions pour créances douteuses	154 648
Provisions collectives sur créances non classées	12 706
Résultat corrigé après déduction de provisions	263 122
Dividendes sur titres de participations	10 570
Dividendes et plus values sur fonds gérés	1 187
Plus values sur titres SFBT	95 907
Résultat fiscal	155 458
Dégrèvement fiscaux:	67 000
Résultat imposable	88 458
Impôt sur les sociétés	30 960
Contribution conjoncturelle	4 423

7-NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1-Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net négatif de 629.984 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 367.640 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.407.059 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 602.516 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont atteint 181.250 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 1.574 mDT.

7.2-Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017 un flux de trésorerie net positif de 77.401 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 80.406 mDT ;
- Les cessions nettes sur portefeuille d'investissement de 6.985 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 9.990 mDT ;

7.3-Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net positif de 78.075 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 100.000 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 10.735 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 11.158 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 32 mDT ;

7.4-Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 960.548 mDT au 31/12/2017 contre aussi un solde négatif de 448.080 mDT au 31/12/2016. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2017:

	solde au 31/12/2017	solde au 31/12/2016	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	106 889	293 313	(186 424)	(63,6%)
-Avoirs en caisse en dinars	42 436	40 324	2 112	5,2%
-Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	1	6 498	649800,0%
-Avoirs en CCP	554	369	185	50,1%
-Mouvements IBS	10 730	5 415	5 315	98,2%
-Correspondants débiteurs en dinars	56 157	255 111	(198 954)	(78,0%)
-Correspondants créditeurs en dinars	(9 487)	(7 907)	(1 580)	(20,0%)
Liquidités en devises :	118 465	144 500	(26 035)	(18,0%)
-Caisse en devises	8 942	6 993	1 949	27,9%
-Avoirs à la BCT en devises	68 323	89 055	(20 732)	(23,3%)
-Correspondants débiteurs en devises	41 200	48 452	(7 252)	(15,0%)
Emprunts en dinars	(894 304)	(698 486)	(195 818)	(28,0%)

Emprunts en devises	(293 978)	(225 373)	(68 605)	(30,4%)
Placements supérieurs à 3 mois	2 380	37 966	(35 586)	(93,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2017	(960 548)	(448 080)	(512 468)	(114,4%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

1-La BNA a émis deux emprunts obligataires subordonnés en 2017 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillés comme suit :

1.1-Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-1 » émis avec recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et /ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,55% et /ou TMM + 2,1%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.2-Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-2 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.3-La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif des deux emprunts obligataires BNA subordonné 2017, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement

de 300.000 dinars hors taxes.

1.4-Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2017 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-1	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-2	Intérêts 2017
SICAR INVEST	-	2 000	1
Placement Obligataire Sicav	5 000	-	222
TUNIS-RE	2 000	4 000	94
ASSURANCE "AMI"	500	5 000	37
AGROSERVICES	50	-	3
Total en Dinars	7 550	11 000	357

1.5-La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt

2-L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 se détaille comme suit :

Emprunts	BNA subordonné 2009	BNA subordonné 2016	Total
Encours aux 31/12/2017	933	4 500	5 433
Interets 2017	53	185	238

3-La BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, deux lots de créances compromises détaillés comme suit :

Emprunts	Total des créances cédées	Rep. de prov. Montant agios et int. intérêt réservés	
LOT 1	96 192	3 009	95 176
LOT 2	37 650	1 454	37 479
Total	133 842	4 463	132 655

4-Les salaires et avantages accordés au personnel détaché de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 47.484 dinars.

5-L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les filiales et entreprises

associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant 155.603 mille dinars, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Date de Souscription	Date d'échéance	Encours au 31/12/2017	Taux
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	16/01/2018	1 000	7,06%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/04/2016	03/04/2018	1 000	7,10%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	15/01/2018	10 000	7,51%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
CAP BANK	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	04/05/2017	28/04/2018	1 700	7,66%
S O D I N O	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	23/12/2018	500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	10/01/2017	06/07/2018	10 500	8,06%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	21/12/2018	1 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	19/12/2017	12/12/2018	3 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	21/12/2017	15/12/2018	3 000	9,03%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	22/12/2018	500	9,03%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	28/09/2017	05/01/2018	1 300	8,19%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	10/10/2017	15/01/2018	1 300	8,22%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	28/12/2017	27/03/2018	215	6,23%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	28/12/2017	27/03/2018	115	6,23%
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	29/12/2017	28/03/2018	590	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	18/12/2017	14/03/2018	1 000	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	07/12/2017	16/03/2018	12 152	8,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	28/12/2017	25/03/2018	1 000	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	26/09/2017	03/01/2018	5 081	8,19%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	29/09/2017	05/01/2018	1 000	8,19%

Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	07/12/2017	16/03/2018	3 600	8,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	08/12/2017	17/03/2018	5 000	8,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de Dépôt	FILIALE	18/10/2017	25/01/2018	5 000	8,22%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	25/12/2017	22/03/2018	1 500	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	28/09/2017	05/01/2018	7 000	8,19%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	09/10/2017	16/01/2018	7 300	8,22%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	18/12/2017	14/03/2018	1 800	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	29/12/2017	28/03/2018	2 720	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	18/12/2017	17/03/2018	930	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	15/12/2017	14/03/2018	2 000	6,23%
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	06/12/2017	05/03/2018	4 000	6,23%
STE ESSOUKNA	Certificat de Dépôt	FILIALE	21/12/2017	30/12/2017	500	5,73%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	28/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	15/11/2017	23/04/2018	500	5,73%
SOFINREC	Compte de Placement	FILIALE	08/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	14/09/2017	21/04/2018	500	5,69%
SOFINREC	Certificat de Dépôt	FILIALE	16/10/2017	23/04/2018	500	5,72%
Total					155 603	

6-L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 399.503 mille dinars réparti comme suit :

RELATION	LIBE LLE	Souscription	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte de Placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%

Total**16 400**

7-La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat

8-La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 203.977 mille dinars contre 212.603 mille dinars au 31 décembre 2017.

9-La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

10-La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier sera rétabli.

11-Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.

- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts

- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353.642 millions de dinars. Au 31 décembre 2017,

l'encours desdites créances s'élève à 95.458 millions de dinars.

12-La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2017 s'élève à 2.810 mille dinars.

13-La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2017 s'élève à 3.868 mille dinars.

14-La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars. Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 290.724 dinars hors taxes. La BNA a payé au cours de l'exercice 2017 à la SIP SICAR (Filiale absorbée par la SICAR INVEST) un montant de 336.013 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2016.

15-La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 144,957 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds géré 1	1997	4 500	1 540
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	353

Fonds géré 4	1999	7 350	4 452
Fonds géré 5	2000	7 000	3 290
Fonds géré 6	2001	7 000	2 607
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 086
Fonds géré 9	2005	1 500	1 055
Fonds géré 10	2006	5 000	2 917
Fonds géré 11	2007	2 500	1 044
Fonds géré 12	2008	8 500	7 979
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500
Total Net		144 957	116 330

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 836.941 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 777.240 dinars hors taxes.

16-La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450

FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 9.650 dinars hors taxes.

17-En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligatoire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligatoire. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 510.491 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 116.631 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève 482.305 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

18-En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - § une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - § une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - § des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières movimentées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2017 un montant de 24.656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402.495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16.994 dinars pour la commission de tenue de compte.

19-La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2017 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	8 352

BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	7 358
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 678
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 945
Tunisie Informatique Services TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13454
Total					40 787

20-La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2017, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 932.390 dinars.

21-Les achats de matériel informatique effectués par la BNA, courant l'exercice 2017, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 290.089 dinars.

22-La BNA a signé avec sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS », en 2017, des contrats de marché d'acquisition de matériel informatique, objet des appels d'offres N° 15/2017 et 22/2017

23-L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

Société	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts
SIACR INVEST	800	0	12
Placement Obligataire SICAV	0	2 332	93
TUNIS-RE	3 000	466	64
AMI	6 400	466	115
TOTAL	10 200	3 265	284

24-La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2017
TUNIS-RE	6 000	9 256
ASSURANCE "AMI"	8 000	12 343
Total en Dinars	14 000	21 599

25-La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit au 31/12/2017	Valorisation
CTAMA	1 500	2 314
CTAMA-MGA	500	771
Total en Dinars	2 000	3 086

26-Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2017, comme suit :

Partie liée (chiffres en dinars)	Solde au 31/12/2017		Intérêts de l'exercice 2017		
	Débiteur	Créditeur	Commissions encaissées en 2017	Encaissés	Servis
SIMPAR	597 540	-	6 829	127 098	-
SIVIA	1 825 052	-	3 492	149 919	103 286
ESSOUKNA	-	1 295 429	220	2 847	-
AGRO-SERVICES	-	107 886	441	2 302	1 280
TIS	294 057	-	1 069	28 801	-
BNA CAPITAUX	-	2 033 375	25	455	96 942
LES ŒILLETS	1 247 708	-	771	61 629	-
SOFINREC	-	400 546	306	2 461	3 784
POS	-	264 243	23	414	55 524
SOGEST	243 914	-	1 458	20 880	-
EL MEDINA	162 001	-	911	60 160	-
SICAR INVEST	-	388 826	2 327	1 053	159
SOIVM SICAF	-	11 838	100	1	-
SICAV BNA	-	8 507	-	-	1 506
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	2 696	100	-	-
SOJET SUD	-	6 449	111	278	-
TUNIS-RE	-	423 184	37	120	17 458
ZIED	-	576	100	-	-
AMI	-	864 937	323	4 718	7 725

27-Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 158.807 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	38 120
LES ŒILLETS	11 147
ESSOUKNA	31 891
SIVIA	26 443
EL MADINA	27 508
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	389
Sté AGRO-SERVICES	255
SOGEST	258
SODET SUD	2 003
SOFINREC	20 791
Total	158 807

28-Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2017, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2017
Jetons de présence (CA)	174
CPAI	35
Comité Exécutif des Crédits	16
Comité interne des Marchés	10
Comité des Risques	10
TOTAL	245

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque Nationale Agricole « BNA »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **976 029 KDT** y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **198 591 KDT**

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les intérêts et revenus assimilés et les commissions portés au niveau du résultat, totalisent 714 608KDT (soit 88% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 3.1.4 « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 10 181 494KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 966 944KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 488 973KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « *La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3-3-Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement

Point clé d'audit :

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 1 407310 KDT au 31/12/2017 et représente un poste important du bilan (13% du total des actifs).

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.2.2 « *Portefeuille- titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable des titres à leur juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, éléments qui diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances y rattachées et les provisions pour dépréciation constituent un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction soit fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciations requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre

1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 95 458 KDT au 31 décembre 2017.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

4-2. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003.

A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2017.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée :

ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- *Efficacité du système de contrôle interne*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

2- *Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur*

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10/04/2018

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. La BNA a émis deux emprunts obligataires subordonnés en 2017 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillés comme suit :

1.1 -Un emprunt obligataire subordonné « BNA2017-1 » émis par appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,1%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

1.2 -Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-2 » émis sans appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2017 se détaillent comme suit :

(en dinars)

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub 2017-1	Montant souscrit à l'EO BNA sub 2017-2	Intérêts 2017
SICAR INVEST	-	2 000 000	1 274
Placement Obligataire Sicav	5 000 000	-	222 014
TUNIS-RE	2 000 000	4 000 000	93 562
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	500 000	5 000 000	36 858
AGROSERVICES	50 000	-	3 373
Total en Dinars	7 550 000	11 000 000	357 081

3. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2017-2. Le montant souscrit s'élève à 3,5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2017 sont de l'ordre de 4921 dinars.
4. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif des deux emprunts obligataires subordonnés émis en 2017, ainsi la BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 300000 dinars hors taxes à ce titre.
5. Par les deux conventions signées respectivement le 30 Juin 2017 (lot1) et le 11 Décembre 2017 (lot2), la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC (filiale de la BNA) deux lots de créances compromises détaillés comme suit :

(En mille dinars)

	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprises de provisions, agios et intérêts réservés
LOT 1	96 192	3 009	95 176
LOT 2	37 650	1 454	37 479
Total	133 842	4 463	132 655

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC (filiale de la banque), auprès de la BNA au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 47484 dinars.
7. La BNA a signé avec sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » en 2017, des contrats de marché d'acquisition de matériel informatique, objet des appels d'offres N°15/2017 et 22/2017.
8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 114,303 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	17/01/2017	16/01/2018	1 000	7,06%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	17/01/2017	15/01/2018	10 000	7,51%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
CAPITAL AFRICAN PARTNERS BANK	Compte de Placement	04/05/2017	28/04/2018	1 700	7,66%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	29/12/2017	23/12/2018	500	9,03%

TUNIS RE	Compte de Placement	10/01/2017	06/07/2018	10 500	8,06%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	29/12/2017	21/12/2018	1 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	19/12/2017	12/12/2018	3 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	21/12/2017	15/12/2018	3 000	9,03%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	29/12/2017	22/12/2018	500	9,03%
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	28/09/2017	05/01/2018	1 300	8,19%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	10/10/2017	15/01/2018	1 300	8,22%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	28/12/2017	27/03/2018	215	6,23%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	28/12/2017	27/03/2018	115	6,23%
SICAV BNA	Compte de Placement	29/12/2017	28/03/2018	590	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	18/12/2017	14/03/2018	1 000	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	07/12/2017	16/03/2018	12 152	8,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	28/12/2017	25/03/2018	1 000	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	26/09/2017	03/01/2018	5 081	8,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	29/09/2017	05/01/2018	1 000	8,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	07/12/2017	16/03/2018	3 600	8,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	08/12/2017	17/03/2018	5 000	8,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Certificat de Dépôt	18/10/2017	25/01/2018	5 000	8,22%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	25/12/2017	22/03/2018	1 500	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	28/09/2017	05/01/2018	7 000	8,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	09/10/2017	16/01/2018	7 300	8,22%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	18/12/2017	14/03/2018	1 800	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	29/12/2017	28/03/2018	2 720	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	18/12/2017	17/03/2018	930	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	15/12/2017	14/03/2018	2 000	6,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	06/12/2017	05/03/2018	4 000	6,23%
STE ESSOUKNA	Certificat de Dépôt	21/12/2017	30/12/2017	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	28/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	15/11/2017	23/04/2018	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Compte de Placement	08/12/2017	26/04/2018	500	5,73%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	14/09/2017	21/04/2018	500	5,69%

STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	16/10/2017	23/04/2018	500	5,72%
TOTAL				114 303	

9. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, en 2017, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 9,950 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
MGA	Compte de Placement	10/03/2017	23/02/2019	180	7,56%
MGA	Compte de Placement	10/03/2017	09/03/2019	570	7,59%
MGA	Compte de Placement	11/05/2017	30/04/2019	8 000	8,05%
TOTAL				9 950	

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90,447 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'Etat tunisien en date du 24 mai 2017.
- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 203,977 millions de dinars contre 212,603 millions de dinars au 31 décembre 2016.
- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
- La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

5. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans ,sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2017, l'encours desdites créances s'élève à 95,458 millions de dinars.

6. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2017 s'élève à 2,810 millions de dinars.

7. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 3,868 millions de dinars.

8. La BNA a signé avec la société SIP-SICAR (filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 290 724 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2017 à la SIP SICAR (filiale absorbée par la SICAR INVEST) un montant de 336013 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2016.

9. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 144957 milledinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds géré 1	1997	4 500	1540
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	353
Fonds géré 4	1999	7 350	4 452
Fonds géré 5	2000	7 000	3 290
Fonds géré 6	2001	7 000	2 607
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 086
Fonds géré 9	2005	1 500	1 055
Fonds géré 10	2006	5 000	2 917
Fonds géré 11	2007	2 500	1 044
Fonds géré 12	2008	8 500	7 979
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500
Total		144 957	116 330

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 836 941 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 777 240 dinars hors taxes.

10. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA EIkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 9 650 dinars hors taxes.

11. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 510 491 dinars hors taxes ;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 116 631 dinars hors taxes ;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 482 305 dinars hors taxes ;
- 1 000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

12. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, ainsi elle perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA et elle perçoit, à ce titre :
 - Une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière.
 - Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2500 dinars par valeur

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2017 un montant de 24 656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402 495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16 994 dinars pour la commission de tenue de compte.

13. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

(En dinars)

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2017
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	8 352
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	7 358
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 678
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 945

Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13454
Total					40 787

14. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2017, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 932 390 dinars.
15. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2017, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 290 089 dinars.
16. L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

(En dinars)

Société	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2017
SICAR INVEST	800 000	-	12 002
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	-	2 332 000	92 807
TUNIS-RE	3 000 000	466 400	64 482
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	6 400 000	466 400	114 579
Total en Dinars	10 200 000	3 264 800	283 870

17. L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent comme suit :

(En mille dinars)

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2016	Total
Encours au 31/12/2017	933	4 500	5 433
Intérêts 2017	53	185	238

18. La BNA a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles se présentent au 31/12/2017 comme suit :

(En dinars)

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2017
TUNIS-RE	6 000 000	9 256 280
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	12 342 640
Total en Dinars	14 000 000	21 598 920

19. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille se présentent au 31/12/2017 comme suit :

(En dinars)

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2017
CTAMA	1 500 000	2 314 245
CTAMA-MGA	500 000	771 415
Total en Dinars	2 000 000	3 085 660

20. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

(En dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2017		Commissions encaissées en 2017	Intérêts de l'exercice 2017	
	Débitéur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	597 540	-	6 829	127 098	-
SIVIA	1 825 052	-	3 492	149 919	103 286
ESSOUKNA	-	1 295 429	220	2 847	-
AGRO-SERVICES	-	107 886	441	2 302	1 280
TIS	294 057	-	1 069	28 801	-
BNA CAPITAUX	-	2 033 375	25	455	96 942
LES ŒILLETS	1 247 708	-	771	61 629	-
SOFINREC	-	400 546	306	2 461	3 784
POS	-	264 243	23	414	55 524
SOGEST	243 914	-	1 458	20 880	-
EL MEDINA	162 001	-	911	60 160	-
SICAR INVEST	-	388 826	2 327	1 053	159
SOIVM SICAF	-	11 838	100	1	-
SICAV BNA	-	8 507	-	-	1 506
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	2 696	100	-	-
SOJET SUD	-	6 449	111	278	-
TUNIS-RE	-	423 184	37	120	17 458
ZIED	-	576	100	-	-
AMI	-	864 937	323	4 718	7 725

21. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 158 807 dinars, réparti comme suit :

(En dinars)

Société	Encours
SIMPAR	38 120
LES ŒILLETS	11 147
ESSOUKNA	31 891
SIVIA	26 443
EL MADINA	27 508
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	389
Sté AGRO-SERVICES	255
SOGEST	258
SOJET SUD	2 003
SOFINREC	20 791
Total	158 807

22. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 41,300 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%

ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	07/04/2016	03/04/2018	1 000	7,10%
S O D I N O	Compte de Placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de Placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de Placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TOTAL				41 300	

23. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 23,440 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2017	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de Placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
MGA	Compte de Placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
MGA	Compte de Placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
MGA	Compte de Placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
TOTAL				23 440	

III-Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 25 mai 2016 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se détaille comme suit :
 - Une rémunération fixe sur la base d'un salaire mensuel net de 16 000 D
 - Une prime variable ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe en tenant compte de la réalisation des objectifs fixés dans le business plan approuvé par le conseil d'administration
 - Un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique

En 2017, le montant net servi s'élève à 288.000 DT.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint (pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017), est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;

- Le président et les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits, les membres du Comité Interne des Marchés et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2017, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

(en dinars)

Nature de la rémunération	Montants servis en 2017
Conseil d'administration	173 500
Comité Permanent d'audit	35 000
Comité Exécutif des Crédits	16 000
Comité Interne des Marchés	10 000
Comité des Risques	10 000
TOTAL	244 500

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur général		Directeur général adjoint		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	631 170		95 976	--	273 750	231 250
Total	631 170		95 976	--	273 750	231 250

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10/04/2018
Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2017	31/12/2016
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	5 241 939	10 342 666
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		300 274	330 854
b - Obligations et valeurs assimilées		4 941 665	10 011 812
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 139 999	1 022 720
a - Placements monétaires		301 208	996 507
b - Disponibilités		838 791	26 213
AC 3 - Créances d'exploitation	4.1.3	90	0
a - Dividendes et intérêts à recevoir		90	0
b - titres de créance échus		0	0
AC 4 - Autres actifs	4.1.4	20	20
a - Débiteurs divers		20	20
b - Immobilisations nettes		0	0
TOTAL ACTIF		6 382 048	11 365 406
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées	4.1.5	0	897 840
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	9 839	21 841
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	13 119	4 571
TOTAL PASSIF		22 958	924 252
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	4.1.8	6 171 739	10 058 303
CP 2 - Sommes distribuables		187 351	382 851
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		41	31
b - Sommes distribuables de l'exercice	4.1.9	187 310	382 820
ACTIF NET		6 359 090	10 441 154
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 382 048	11 365 406

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en D.T.)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	318 993	513 905
a - Dividende		3 403	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		315 590	513 905
c - Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	12 673	41 227
a - Revenus des bons de trésor		0	0
b - Revenus des certificats de dépôt		5 406	28 317
c - Intérêts sur comptes courants		693	521
d - Revenus des comptes de dépôt à terme		0	1 913
e - Revenu des autres placements monétaires		6 574	10 476
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		331 666	555 132
CH 1 - Intérêts des mises en pension	4.2.3	(23 758)	(25 011)
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(36 772)	(82 737)
REVENU NET DES PLACEMENTS		271 136	447 384
CH 3 Autres charges	4.2.5	(62 632)	(17 726)
RESULTAT D'EXPLOITATION		208 504	429 658
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(21 194)	(46 839)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		187 310	382 820
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		21 194	46 839
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(25 060)	(17 481)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 584	17 964
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(26 594)	(34 999)
Frais de négociation de titres		(1 050)	(445)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		183 444	412 178

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en D.T.)

	31/12/2017	31/12/2016
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	183 444	412 178
a - Résultat d'exploitation	208 504	429 658
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles /titres	2 584	17 964
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	(26 594)	(34 999)
d - Frais de négociation de titres	(1 050)	(445)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(239 540)	(443 009)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(4 025 968)	(2 744 525)
a - Souscriptions	3 369 493	27 885 144
- Capital	3 247 000	26 643 700
- Régularisation des sommes non distribuables	19 510	238 227
- Régularisation des sommes distribuables	102 983	1 003 216
b - Rachats	(7 395 461)	(30 629 668)
- Capital	(7 082 600)	(29 233 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(45 414)	(262 370)
- Régularisation des sommes distribuables	(267 447)	(1 134 298)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(4 082 064)	(2 775 356)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a - en début de l'exercice	10 441 154	13 216 510
b - en fin de l'exercice	6 359 090	10 441 154
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONNS</u>		
a - en début de l'exercice	99 761	125 654
b - en fin de l'exercice	61 405	99 761
VALEUR LIQUIDATIVE	103,560	104,662
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	2,61%	3,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2017

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 5.241.939 dinars au 31 décembre 2017, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE SOCIETES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	57 150	57 521	0,90%
BTK 2012-1 B	500	14 288	14 380	0,23%
BTK 2012-1 B	8 000	228 600	230 084	3,61%
EO ATB SUB 2017 CAT A	2 000	200 000	200 000	3,13%
EO ATL 2013-1	10 000	600 000	622 714	9,76%
EO ATL 2014-1	2 800	112 000	117 197	1,84%
EO BTE 2009	100	2 000	2 025	0,03%
EO BTE 2009	4 900	97 020	98 383	1,54%
EO BTE 2009	100	2 000	2 025	0,03%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	103 463	1,62%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	103 463	1,62%
EO HL 2013/2	2 000	80 000	83 755	1,31%
EO UBCI 2013	2 500	150 000	154 807	2,43%
EO UBCI 2013	5 000	300 000	309 613	4,85%
ES ATL 2008	1 977	39 540	40 341	0,63%
TOTAL		2 082 598	2 139 771	33,53%
FCC				
FCC-BIAT-1-P2 15/02/2018	300	655	659	0,01%
FCC-BIAT-2-P3 15/02/2018	300	51 844	52 219	0,82%
TOTAL		52 499	52 878	0,83%
BTA				
B0319	250	260 750	260 143	4,08%
B0319	100	104 330	104 064	1,63%
B0319	100	104 030	104 028	1,63%
B0319	290	295 887	301 062	4,72%
B0319	300	306 240	311 463	4,88%
B0319	300	306 390	311 483	4,88%
B0319	300	306 540	311 503	4,88%
B0319	300	306 690	311 523	4,88%
B0319	210	214 788	218 080	3,42%
B0319	80	78 464	82 472	1,29%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	374 962	5,88%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 129	0,58%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 104	0,33%
TOTAL		2 722 097	2 749 016	43,08%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		4 857 194	4 941 665	77,44%
TITRES OPCVM		300 000	300 274	4,70%
CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	273 723	300 000	300 274	4,70%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		5 157 194	5 241 939	82,14%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	10 118 087	293 446	(68 867)	10 342 666	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	200 000			200 000	
Part des fonds communs de créance	461 678			461 678	
Bons du trésor assimilables	0			0	
Titres OPCVM	372 013			372 013	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
obligations de sociétés	(2 831 513)			(2 831 513)	14 020
Part des fonds communs de créance	(616 249)			(616 249)	
Bons du trésor assimilables	(2 217 875)			(2 217 875)	(120 767)
Titres OPCVM	(328 947)			(328 947)	80 153
* Variations des plus ou moins-values latentes					
			2 584	2 584	
* Variations des intérêts courus					
		(142 418)		(142 418)	
Soldes au 31 décembre 2017	5 157 194	151 028	(66 283)	5 241 939	(26 594)

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.139.999 dinars au 31 décembre 2017, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES			
COMPTE A TERME	300 000	301 208	4,72%
MOUDHARBA 30 J 11/12/2017 (7%)	300 000	301 208	4,72%
DISPONIBILITES	838 791	838 791	13,14%
TOTAL GÉNÉRAL	1 138 791	1 139 999	17,86%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31.12.2017 un solde de 90 dinars contre une valeur nulle au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts sur obligations	90	0
Total des créances d'exploitation	90	0

4.1.4. Autres actifs

Ce poste présente au 31.12.2017 un solde de 20 dinars contre 20 dinars au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20
Total des autres actifs	20	20

4.1.5. Dettes sur opérations de pensions livrées

Ce poste présente au 31.12.2017 un solde nul contre 897.840 dinars au 31.12.2016. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes sur pension livrée	0	895 881
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	0	1 959
Total	0	897 840

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31.12.2017 un solde de 9.839 dinars contre 21.841 dinars au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dépositaire	1 797	3 524
Gestionnaire	8 042	18 317
Total des opérateurs créditeurs	9 839	21 841

4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31.12.2017 un solde de 13.119 dinars contre 4.571 dinars au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Impôts à payer	46	1 034
Commissaire aux comptes	11 547	1 514
CMF (redevance & Publication)	1 480	1 977
Retenue à la source à payer	12	12
Charges à payer	34	34
Total	13 119	4 571

4.1.8. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2016

Montant (en nominal)	9 976 100
Nombre de titres	99 761
Nombre d'actionnaires	745

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	3 247 000
Nombre de titres émis	32 470
Nombre d'actionnaires nouveaux	65

Rachats effectués

Montant (en nominal)	7 082 600
Nombre de titres rachetés	70 826
Nombre d'actionnaires sortant	289

Capital au 31 décembre 2017

Montant (en nominal)	6 140 500
Nombre de titres	61 405
Nombre d'actionnaires	521

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Décembre 2017	6 140 500
Sommes non distribuables*	(50 964)
Somme non distribuable des exercices antérieurs	82 203
Capital au 31 Décembre 2017	6 171 739

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 584
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(26 594)
Frais de négociation de titres	(1 050)
Résultat non distribuable :	(25 060)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	19 510
Régularisation des S.N.D sur rachats	(45 414)
Régularisation des S.N. D	(25 904)
Sommes non distribuables	(50 964)

4.1.9. Sommes distribuables de l'exercice

Le total de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2017 à 187.310 dinars contre 382.820 dinars à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	208 504	429 658
Régularisation du résultat d'exploitation :	(21 194)	(46 839)
Sommes distribuables de l'exercice	187 310	382 820

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2017 à 318.993 dinars contre 513.905 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	315 590	513 905
Revenus des titres OPCVM	3 403	0
Total	318 993	513 905

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2017 à 12.673 dinars contre 41.227 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des certificats de dépôt	5 406	28 317
Intérêts sur comptes courants	693	521
Revenus des comptes de dépôt à terme	0	1 913
Revenus des autres placements monétaires	6 574	10 476
Total	12 673	41 227

Les revenus des autres placements monétaires pour les exercices 2017 et 2016 se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Intérêt couru et échu sur créances sur pension livrée	0	10 476
Intérêt couru et non échu sur créances sur pension livrée	0	0
Revenus des comptes de placements	6 574	0
Revenus des autres placements monétaires	6 574	10 476

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2017 à 23.758 dinars contre 25.011 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée	0	1 959
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée	23 758*	23 052
Total	23 758	25 011

* Il s'agit de quatre lignes BTA qui ont fait l'objet de quatre opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 951 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.
- Une opération portant sur 857 titres (ligne BTA 07-2017) pour un montant de 895.036,712 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 08/03/2017 pour une durée de neuf jours avec un taux de 4,65%.
- Une opération portant sur 904 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.
- Une opération portant sur 896 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.680,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/05/2017 pour une durée de soixante-deux jours avec un taux de 5,25%.

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2017 à 36.772 dinars contre 82.737 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Rémunération du gestionnaire	28 514	69 291
Rémunération du dépositaire	8 258	13 446
Total	36 772	82 737

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2017 à 62.632 dinars contre 17.726 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Redevance CMF	6 697	11 744
Rémunération commissaire aux comptes	21 478	3 500
Publicité et publications	1 304	1 388
Agios, frais bancaires et autres charges	71	71
Impôts et taxes	858	1 023
Contribution conjoncturelle exceptionnelle *	32 224	0
Total	62 632	17 726

* Cette rubrique renferme l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public au cours du mois de décembre 2017.

5. Autres informations : Données par action et ratios pertinents

Données par action :

	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	5,401	5,565	6,149	4,244	5,264
Intérêts des mises en pension	(0,387)	(0,251)	-	-	-
Charges de gestion des placements	(0,599)	(0,829)	(0,882)	(0,676)	(0,526)
Revenus nets des placements	4,416	4,485	5,267	3,568	4,738
Autres charges	(1,020)	(0,178)	(0,208)	(0,198)	(0,246)
Résultat d'exploitation (1)	3,396	4,307	5,059	3,37	4,492
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,345)	(0,470)	(0,863)	0,305	(0,690)
Sommes distribuables de l'exercice	3,050	3,837	4,196	3,676	3,802
Variation des plus (ou moins) values potent./titres	0,042	0,180	(0,258)	(0,152)	(0,830)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,433)	(0,351)	(0,269)	0,012	0,472
Frais de négociation de titres	(0,017)	(0,004)	(0,021)	(0,001)	(0,016)
Plus ou moins-value sur titre et frais de négociation (2)	(0,408)	(0,175)	(0,548)	(0,140)	(0,374)
Résultat net de l'exercice (1+2)	2,987	4,132	4,511	3,231	4,118
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,408)	(0,175)	(0,548)	(0,140)	(0,374)
Régularisation du résultat non distribuable	0,093	0,014	0,106	(-0,014)	0,053
Somme non distribuable de l'exercice	(0,315)	(0,161)	(0,442)	(-0,154)	(0,321)
Distribution de dividendes	3,837	4,196	3,676	3,802	3,501
Valeur liquidative	103,560	104,662	105,182	105,104	105,382
Ratio de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0,55%	0,7%	0,70%	0,70%	0,42%
Autres charges/ Actif net moyen	0,93%	0,15%	0,16%	0,21%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	3,11%	3,65%	4,00%	3,49%	3,61%
Actif net moyen	6 709 280	11 757 826	15 874 039	15 455 027	17 298 761

6- Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

7- Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la Millenium obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public au cours du mois de décembre 2017.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**Millenium Obligataire SICAV**», qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **6.359.090** Dinars pour un capital de **6.171.739** Dinars et une valeur liquidative égale à **103,560** Dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 7 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la **Millenium obligataire SICAV** au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **32 224** dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité des ratios prudentiels

- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimé, nous faisons signaler que :
 - Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 décembre 2017 à **6.382.048** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **5.241.939** dinars, soit 82,14 % de valeurs mobilières et de **1.139.999** dinars soit 17,86 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
 - Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 12,23% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2017 :

La convention de gestion conclue le 28 Juin 2001 avec la **Compagnie Gestion et Finance « C.G.F »**, pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un avenant qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 Juin 2013, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017 et elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et comptable ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,5% de l'actif net de **Millenium Obligataire SICAV**, payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **28.514** dinars T.T.C. Le compte gestionnaire présente au 31 Décembre 2017 un solde créditeur de **8.042** dinars.

- D'une commission de courtage fixée à 0,04% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement). Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **1.050** dinars T.T.C.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de «**Millenium Obligataire SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2017, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed BEN MBAREK

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 27 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Walid BEN SALAH.

Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2017

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	170 245	107 733
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	199 801	169 949
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 075 063	5 895 136
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	532 045	602 377
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 206 242	978 407
Titres mis en équivalence	(1-5)	141 185	154 205
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	165 955	200 586
AC7 Autres actifs	(1-7)	172 054	169 569
Total actifs		8 662 590	8 277 962
PA1 Banque Centrale et CCP	(2-1)	1 174 816	818 196
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	385 115	483 538
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 076 536	5 045 332
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	968 065	914 432
PA5 Autres passifs	(2-5)	174 175	191 114
Total passifs		7 778 707	7 452 612
Intérêts minoritaires	(3)	8 793	42 965
CP1 Capital		132 405	127 313
CP2 Réserves		629 764	562 685
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		5	4
CP6 Résultat de l'exercice		112 493	91 960
Total capitaux propres	(4)	875 090	782 385
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		8 662 590	8 277 962

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2017

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	593 387	516 942
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	305 206	339 146
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	1 174 000	777 000
Total passifs éventuels		2 072 593	1 633 088
Engagements donnés			
	(5-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		245 245	239 342
HB05 Engagements sur titres		18 017	6 588
Total engagements donnés		263 262	245 930
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(5-5)	-	11 499
HB07 Garanties reçues	(5-6)	3 554 278	3 467 728

Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2017	Du 1er Janv au 31 dec 2016
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	479 716	433 332
PR2	Commissions (en produits)	93 793	82 895
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	81 452	50 277
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	51 398	45 103
Total produits d'exploitation Bancaire		706 359	611 607
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(346 434)	(320 927)
CH2	Commissions encourues	(5 514)	(4 813)
Total charges d'exploitation Bancaire		(351 948)	(325 740)
Produits nets Bancaires		354 411	285 867
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(111 136)	(85 826)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	3 106	(1 260)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 301	1 437
CH6	Frais de personnel	(94 405)	(82 547)
CH7	Charges générales d'exploitation	(23 488)	(20 408)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(7 504)	(12 307)
Résultat d'exploitation		122 285	84 956
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5 276	14 326
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	2 528	959
CH11	Impôt sur les bénéfices	(14 789)	(4 406)
Résultat des activités ordinaires		115 300	95 835
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(1 994)	(6 644)
Résultat net consolidé		113 306	89 191
Part du résultat revenant aux minoritaires		813	(2 769)
Résultat net part du groupe		112 493	91 960
Résultat de base par action (en dinars)		4,248	3,612
Résultat dilué par action (en dinars)		4,248	3,612

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		611 811	530 817
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(349 724)	(318 163)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(101 194)	404 319
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(241 029)	339 250
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		9 882	(46 727)
Titres de placement		117 763	12 454
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(141 344)	(209 475)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(58 107)	28 176
Impôts sur les bénéfices		(14 190)	(4 585)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		(166 132)	736 066
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		(4 052)	(22 675)
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(102 609)	(528 523)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(28 467)	(10 324)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(135 128)	(561 522)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		80 000	70 000
Remboursement d'emprunts		(41 840)	(34 031)
Augmentation / diminution ressources spéciales		15 474	(33 418)
Dividendes versés		(18 422)	(29 554)
Mouvements sur fonds social et de retraite		697	(164)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		35 909	(27 167)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(706)	-
Incidence de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		10 765	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(255 292)	147 377
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(705 897)	(853 274)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(961 189)	(705 897)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale n° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2017.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie

AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	42,61%	52,35%	Algérie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	ME	32,48%	32,48%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	37,92%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	ME	16,06%	22,08%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	ME	28,00%	28,06%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	16,00%	16,45%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	34,64%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,14%	0,14%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,04%	0,04%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,27%	Cote d'Ivoire
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2017, le Groupe Amen Bank a enregistré l'entrée de la Société Nouvelle de Boissons et la sortie de la société Ennakel et de la Société Amen Finance Company de son périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

* Elle est inscrite sur le titre foncier ;

* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;

* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 66 526 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 62 800 mDT constituée en 2016, une provision complémentaire nette de 3 726 mDT a été dotée au titre de l'année 2017.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2017 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2017, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Aucune reprise n'a été constatée en 2017.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 144 670 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique. Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 juillet 2017.

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, en 2015 et 2016, d'une dotation d'agios réservés pour un montant de 27 724 mDT sur les engagements relevant de la classe 0 et 1. Une dotation complémentaire de 1 734 mDT a été constatée au titre de l'exercice 2017, soit un total de 29 458 mDT.

Une dotation d'agios réservés pour un montant de 2 973 mDT a été constatée en 2015 sur des relations n'ayant pas bénéficié des dispositions de la circulaire 2015-12 contre une dotation 3 837 mDT au titre de l'exercice 2016 et un complément de 4 563 mDT au titre de l'exercice 2017, soit un total de 11 373 mDT.

Ainsi, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, totalisent au 31 décembre 2017, 40 831 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%

Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés initialement à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2017. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2017.

5.12 Charge d'impôt

En 2017, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur:

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2017 un montant de 170 245 mDT contre 107 733 mDT au 31.12.2016 et se compose comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 084	47 968	5 116	11%
BCT, CCP & TGT	117 161	59 765	57 396	96%
Total	170 245	107 733	62 512	58%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 090	47 974	5 116	11%
Provisions sur caisse en dinars	(6)	(6)	-	-
Sous Total (1)	53 084	47 968	5 116	11%
BCT	117 087	59 832	57 255	96%
Provisions sur BCT	-	(128)	128	(100%)
Sous Total (2)	117 087	59 704	57 383	96%
CCP	74	61	13	21%
Sous Total (3)	74	61	13	21%
Total	170 245	107 733	62 512	58%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 199 801 mDT contre 169 949 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	24 442	13 932	10 510	75%
Prêts aux établissements bancaires	22 653	21 455	1 198	6%

Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	(7)	3	(43%)
Provisions sur les correspondants	-	(63)	63	(100%)
Total créances sur établissements bancaires	47 091	35 317	11 774	33%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	25 257	8 323	16 934	203%
Prêts aux établissements financiers	125 484	125 394	90	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 969	915	1 054	115%
Total créances sur établissements financiers	152 710	134 632	18 078	13%
Total	199 801	169 949	29 852	18%

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2017 et 2016 se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	887 284	948 202	(60 918)	(6%)
Comptes débiteurs à la clientèle	863 712	927 703	(63 991)	(7%)
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	23 572	20 499	3 073	15%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	4 566 109	4 330 792	235 317	5%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 210 944	3 959 017	251 927	6%
Autres concours à la clientèle en devises	355 165	371 775	(16 610)	(4%)
Crédits sur ressources spéciales	621 670	616 142	5 528	1%
Créances sur ressources budgétaires	28 066	23 540	4 526	19%
Créances sur ressources extérieures	593 604	592 602	1 002	-
Total	6 075 063	5 895 136	179 927	3%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2017 un solde de 532 045 mDT contre un solde de 602 377 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres de transaction	68 149	56 828	11 321	20%
Bons de trésors	67 897	54 735	13 162	24%
Créances rattachées / Bons de trésors (Transaction)	(478)	-	(478)	100%
Titres de transaction à revenu variable	555	2 093	(1 538)	(73%)
Créances rattachées	175	-	175	100%
Titres de placement	463 896	545 549	(81 653)	(15%)
Titres à revenu fixe	450 923	528 141	(77 218)	(15%)
Bons de trésors	241 109	306 856	(65 747)	(21%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	8 184	9 502	(1 318)	(14%)
Emprunts Obligataires	193 776	204 306	(10 530)	(5%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	7 854	7 477	377	5%
Titres à revenu variable	12 973	17 408	(4 435)	(25%)
Actions cotées	14 575	19 325	(4 750)	(25%)
Provision pour moins-value latente des actions	(1 602)	(1 917)	315	(16%)
Total	532 045	602 377	(70 332)	(12%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2017 un solde de 1 206 242 mDT contre 978 407 mDT au 31.12.2016. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres d'investissement	728 448	619 864	108 584	18%
Titres de participation	129 710	100 795	28 915	29%
Participations avec convention en rétrocession (*)	348 084	257 748	90 336	35%
Total	1 206 242	978 407	227 835	23%

(*) Les participations avec conventions en rétrocession comprennent un encours Brut de 323 314 mDT donné en gestion à la SICAR AMEN.

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 141 185 mDT au 31.12.2017 contre un solde de 154 205 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016
ENNAKL	-	19 301
MLA	54 544	52 940
TUNISIE LEASING	33 436	32 505
AMEN SANTE	8 027	8 847
TLG Finance	16 780	14 707
HAYETT	6 864	4 407
EL IMRANE	2 716	3 530
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	3 514	3 369
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 883	2 938
TUNINVEST INNOVATION SICAR	853	2 124
AMEN INVEST	-	1 070
EL KAWARIS	740	1 153
TUNISYS	1 144	917
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	18	117
SUNAGRI	101	99
AMEN PREMIERE	67	77
SICAV AMEN	61	59
COMAR COTE D'IVOIRE	6 788	6 045
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	2 649	-
Total	141 185	154 205

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2017 un solde de 165 955 mDT contre un solde de 200 586 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Immobilisations incorporelles	3 243	80 315	(77 072)	(96%)
Immobilisations incorporelles	14 291	115 493	(101 202)	(88%)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10 864)	(34 994)	24 130	(69%)
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	158 837	116 700	42 137	36%
Immobilisations corporelles	223 205	175 871	47 334	27%
Amortissement des immobilisations corporelles	(64 368)	(59 171)	(5 197)	9%
Immobilisations encours	3 875	3 571	304	9%
Immobilisations encours	3 875	3 571	304	9%
Total	165 955	200 586	(34 631)	(17%)

Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2017 accuse un solde net de 2 033 mDT contre 79 443 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2016	Integration GW sur acquisition 2017	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2017	Amort cumul au 31/12/2016	Dotation au 31/12/2017	Amort cumul au 31/12/2017	VCN au 31/12/2016	Sortie du périmètre amort cumul	VCN au 31/12/2017
Goodwill ENNAKL	102 108	-	(102 108)	-	(24 945)	-	-	77 163	24 945	-
Goodwill TUNISIE LEASING	4 686	-	-	4 686	(2 646)	(234)	(2 880)	2 040	-	1 806
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(16)	(13)	(29)	240	-	227
Total	107 050	-	(102 108)	4 942	(27 607)	(247)	(2 909)	79 443	24 945	2 033

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2017 un montant de 172 054 mDT contre un montant de 169 569 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	67 017	75 756	(8 739)	(12%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>14 070</u>	<u>81 964</u>	<u>(67 894)</u>	<u>(83%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	5 287	70 759	(65 472)	(93%)
Comptes d'attente de la compensation	8 316	8 842	(526)	(6%)
Autres comptes d'attente	467	2 363	(1 896)	(80%)
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>52 947</u>	<u>(6 208)</u>	<u>59 155</u>	<u>(953%)</u>
Autres	105 037	93 813	11 224	12%
Stock en matières, fournitures et timbres	419	289	130	45%
Etat, impôts et taxes	4 099	5 905	(1 806)	(31%)
Allocation familiales	143	197	(54)	(27%)
Dépôts et cautionnements	325	156	169	108%
Opérations avec le personnel	71 658	64 166	7 492	12%
Débiteurs divers	9 930	11 499	(1 569)	(14%)
Créances sur l'Etat	1 027	1 154	(127)	(11%)
Autres	10 503	2 973	7 530	253%
Actif d'impôt différé	6 933	7 474	(541)	(7%)
Total	172 054	169 569	2 485	1%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 513)	(16 559)	46	(0%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(7 780)	(7 782)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 402)	(1 446)	44	(3%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(19 505)	(19 607)	102	(1%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(717)	(751)	34	(5%)
Provisions sur débiteurs divers	(3 406)	(3 440)	34	(1%)
Provisions sur autres comptes	(15 382)	(15 416)	34	(0%)
Total	(36 018)	(36 166)	148	(0%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2017, cette rubrique accuse un solde de 1 174 816 mDT enregistrant ainsi une hausse de 356 620 mDT par rapport au 31.12.2016.

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	25	40 733	(40 708)	(100%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	791	463	328	71%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 174 000	777 000	397 000	51%
Total	1 174 816	818 196	356 620	44%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2017 un solde de 385 115 mDT contre un solde de 483 538 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	378 744	478 426	(99 682)	(21%)
Avoirs sur établissements bancaires	74 237	75 716	(1 479)	(2%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	304 507	402 710	(98 203)	(24%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	6 371	5 112	1 259	25%
Total	385 115	483 538	(98 423)	(20%)

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2017 un solde de 5 076 536 mDT contre un solde de 5 045 332 mDT au 31.12.2016 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts à vue	1 606 210	1 383 834	222 376	16%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 470 326	3 661 498	(191 172)	(5%)
Epargne	1 419 541	1 284 653	134 888	10%
Dépôts à terme	1 947 793	2 265 062	(317 269)	(14%)
Dépôts à terme en dinars	1 560 423	1 866 347	(305 924)	(16%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	12 708	10 979	1 729	16%
Dépôts à terme en devises	373 067	385 979	(12 912)	(3%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 595	1 757	(162)	(9%)
Autres sommes dues à la clientèle	102 992	111 783	(8 791)	(8%)
Total	5 076 536	5 045 332	31 204	1%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 968 065 mDT contre 914 432 mDT au 31/12/2016 se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	330 301	292 141	38 160	13%
Ressources spéciales	637 764	622 291	15 473	2%
Total	968 065	914 432	(53 633)	(6%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	322 080	285 443	36 637	13%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 221	6 698	1 523	23%
Total	330 301	292 141	38 160	13%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Ressources budgétaires	7 254	6 500	754	12%
Ressources extérieures	630 510	615 791	14 719	2%
Total	637 764	622 291	15 473	2%

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	9 578	4 591	4 987	109%
Provisions sur engagements par signature	1 212	1 703	(491)	(29%)
Autres provisions pour passifs et charges	8 366	2 888	5 478	190%
Comptes d'attente et de régularisation	164 597	186 523	8 218	4%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>3 572</u>	<u>2 159</u>	<u>1 413</u>	<u>65%</u>
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>(5)</u>	<u>(4)</u>	<u>(1)</u>	<u>25%</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>131 602</u>	<u>161 746</u>	<u>(30 144)</u>	<u>(19%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	46 837	102 736	(55 899)	(54%)
Dépôts du personnel	4 682	5 043	(361)	(7%)
Charges à payer	80 083	53 967	26 116	48%
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>26 615</u>	<u>19 676</u>	<u>6 939</u>	<u>35%</u>
<u>Autres</u>	<u>2 813</u>	<u>2 946</u>	<u>(133)</u>	<u>(5%)</u>
Total autres passifs	174 175	191 114	(16 939)	(9%)

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN FINANCE COMPANY	-	40 956
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN FINANCE COMPANY	-	(3 181)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	4 880	3 589
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	296	29
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	-	(350)
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	-	20
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 344	1 173
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	405	290
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	360	369
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	173	65
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	3	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	-	(6)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	8
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 393	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(72)	-
Total	8 793	42 965

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Sociétés	Eléments des CP	CP au 31/12/2017	CP au 31/12/2016	Observation
AMEN BANK	Capital	132 405	127 313	
	Réserves	584 596	536 990	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	5	4	
	Résultat	103 520	77 985	
	Total	820 949	742 715	
SICAR AMEN	Réserves	7 848	6 564	
	Résultat	3 031	2 166	
	Total	10 879	8 730	
LE RECOUVREMENT	Réserves	2 274	2 424	
	Résultat	199	131	
	Total	2 473	2 555	
AMEN PROJECT	Réserves	713	1 057	
	Résultat	334	33	
	Total	1 048	1 090	
SOGEREC	Réserves	(607)	(1 135)	
	Résultat	294	155	
	Total	(313)	(980)	
AMEN CAPITAL	Réserves	113	100	
	Résultat	201	72	
	Total	313	172	
AMEN FINANCE COMPANY	Réserves	-	1 486	Sortie du périmètre
	Résultat	-	(223)	

	Total	-	1 263	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	-	(7)	
	Résultat	13	9	
	Total	13	2	
AMEN INVEST	Réserves	908	923	
	Résultat	(125)	33	
	Total	783	956	
TUNISIE LEASING	Réserves	10 985	10 917	
	Résultat	2 620	2 274	
	Total	13 605	13 191	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	13 157	13 276	
	Résultat	7 507	5 785	
	Total	20 664	19 061	
EL IMRANE	Réserves	813	1 185	
	Résultat	503	245	
	Total	1 316	1 430	
KAWARIS	Réserves	66	59	
	Résultat	26	138	
	Total	92	197	
Sociétés	Eléments des CP	CP au 31/12/2017	CP au 31/12/2016	Observation
TLG FINANCE	Réserves	4 242	1 327	
	Résultat	(5 103)	(25)	
	Total	(861)	1 302	
HAYETT	Réserves	2 987	2 696	
	Résultat	865	666	
	Total	3 851	3 362	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	29	695	
	Résultat	643	1 248	
	Total	671	1 943	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	(53)	131	
	Résultat	(2)	(206)	
	Total	(57)	(75)	
TUNISYS	Réserves	442	333	
	Résultat	255	136	
	Total	696	469	
AMEN SANTE	Réserves	205	627	
	Résultat	(290)	(1 244)	
	Total	(85)	(617)	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Réserves	-	(1 608)	
	Résultat	(670)	-	
	Total	(670)	(1 608)	
ENNAKL	Réserves	(1)	(12 064)	
	Résultat	1	2 576	Sortie du périmètre
	Total	-	(9 488)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(9)	(2 000)	
	Résultat	2	3	
	Total	(7)	(1 997)	
SICAV AMEN	Réserves	(88)	(89)	
	Résultat	2	2	
	Total	(85)	(87)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Réserves	-	(1 177)	
	Résultat	(1 031)	-	
	Total	(1 031)	(1 177)	
SUNAGRI	Réserves	(133)	(136)	

	Résultat	4	1
	Total	(127)	(135)
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	1 278	111
	Résultat	(423)	-
	Total	854	111
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(3)	-
	Résultat	120	-
	Total	118	-
TOTAL	Capital	132 405	127 313
	Réserves	629 764	562 685
	Autres Capitaux Propres	423	423
	Résultats reportés	5	4
	Résultat	112 493	91 960
	Total	875 090	782 385

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 593 387 mDT contre 516 942 mDT au terme de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Cautions	545 921	457 570	88 351	19%
Avals	34 847	37 743	(2 896)	(8%)
Autres garanties données	12 619	21 629	(9 010)	(42%)
Total	593 387	516 942	76 445	15%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Cautions en faveur des banques	293 698	144 816	148 882	103%
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	20 178	(10 088)	(50%)
Cautions en faveur de la clientèle	242 133	292 576	(50 443)	(17%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	34 847	37 743	(2 896)	(8%)
Total	34 847	37 743	(2 896)	(8%)

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 339 146 mDT au 31.12.2016 à 305 206 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Crédits documentaires Import	246 407	208 925	37 482	18%
Crédits documentaires Export	58 799	130 221	(71 422)	(55%)
Total	305 206	339 146	(33 940)	(10%)

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	552 100	241 000	311 100	129%
BTA données en garantie	541 900	439 000	102 900	23%
Emprunt national donné en garantie	80 000	97 000	(17 000)	(18%)
Total	1 174 000	777 000	397 000	51%

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2017 à 263 262 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements de financement donnés	245 245	239 342	5 903	2%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	45	-	45	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	234 188	229 116	5 072	2%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	174 819	205 663	(30 844)	(15%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	50 283	11 867	38 416	324%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	-	2 500	(2 500)	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	9 086	9 086	-	0%
Autorisation des crédits par carte	11 012	10 226	786	8%
Engagements sur Titres	18 017	6 588	11 429	173%
Participations non libérées	18 017	6 375	11 642	183%
Titres à livrer	-	213	(213)	(100%)
Total	263 262	245 930	17 332	7%

Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements de financement reçus	-	11 499	(11 499)	(100%)
Auprès des établissements bancaires	-	11 499	(11 499)	(100%)
Total	-	11 499	(11 499)	(100%)

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2017 à 3 554 278 mDT contre 3 467 728 mDT au terme de l'exercice 2016. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	104 345	97 591	6 754	7%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	39 019	9 722	29 297	301%
Garanties reçues de la clientèle	3 410 914	3 360 415	50 499	2%
Total	3 554 278	3 467 728	86 550	2%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2017 un montant de 479 716 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	5 595	9 051	(3 456)	(38%)
Opérations avec la clientèle	459 453	409 696	49 757	12%
Autres intérêts et revenus assimilés	14 668	14 585	83	1%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	5 832	6 501	(669)	(10%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 836	8 084	752	9%
Total	479 716	433 332	46 384	11%

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	51 434	46 040	5 394	12%
Opérations sur placement et titres	2 515	2 588	(73)	(3%)
Opérations de change	1 791	1 704	87	5%
Opérations de commerce extérieur	4 982	4 733	249	5%
Gestion, étude et engagement	14 243	11 552	2 691	23%
Opérations monétiques et de banque directe	13 853	12 477	1 376	11%
Bancassurance	2 852	2 433	419	17%
Banque d'affaire	332	-	332	100%
Autres commissions	1 791	1 368	423	31%
Total	93 793	82 895	10 898	13%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2017 et 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	2 848	1 760	1 088	62%
Gain net sur titres de placement	34 810	29 305	5 505	19%
Gain net sur opérations de change	43 794	19 212	24 582	128%
Total	81 452	50 277	31 175	62%

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2017 un montant de 51 398 mDT contre 45 103 mDT en 2016. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	47 110	43 248	3 862	9%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	4 288	1 703	2 585	152%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	-	152	(152)	(100%)
Total	51 398	45 103	6 295	14%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2017 un montant de 346 434 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(293 562)	(278 827)	(14 735)	5%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(57 785)	(37 817)	(19 968)	53%
Opérations avec la clientèle	(201 940)	(211 116)	9 176	(4%)
Emprunts et ressources spéciales	(33 837)	(29 894)	(3 943)	13%
Autres Intérêts et charges	(52 872)	(42 100)	(10 772)	26%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(35 616)	(29 701)	(5 915)	20%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(17 256)	(12 399)	(4 857)	39%
Total	(346 434)	(320 927)	(25 507)	8%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2017 un montant de 111 136 mDT, enregistrant une hausse de 25 310 mDT par rapport à l'exercice 2016. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(98 563)	(79 340)	(19 223)	24%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(6 512)	(11 725)	5 213	(44%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(43 927)	(31 851)	(12 076)	38%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs	(407)	(16 570)	16 163	(98%)
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(5 560)		(5 560)	100%
Total dotations	(154 969)	(139 486)	(15 483)	11%
Pertes sur créances	(185 218)	(54 495)	(130 723)	240%
Total dotations et pertes sur créances	(340 187)	(193 981)	(146 206)	75%
Reprises de provisions sur créances douteuses	21 433	16 315	5 118	31%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	17 093	16 426	667	4%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	167	2 708	(2 541)	(94%)
Reprises de provisions collectives	2 787	1 875	912	49%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	115 393	34 948	80 445	230%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	593	17 073	(16 480)	(97%)
Reprise de provisions sur autres risques et charges	90		90	100%
Reprises de provisions sur congés payés	1 205	-	1 205	100%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	70 224	18 810	51 414	273%
Total Reprises	228 985	108 155	120 830	112%
Recouvrement des créances radiées	66	-	66	-
Total des reprises et des récupérations sur créances	229 051	108 155	120 896	112%
Total	(111 136)	(85 826)	(25 310)	29%

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2017 un montant de 3 106 mDT, enregistrant une variation de 4 366 mDT par rapport à l'exercice 2016. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(11 865)	(5 483)	(6 382)	116%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 851	1 807	44	2%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	12 316	920	11 396	1 239%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(83)	-	(83)	100%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	887	1 496	(609)	(41%)
Total	3 106	(1 260)	4 366	(347%)

Note 6-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2017 un montant de 125 397 mDT, en hausse de 10 135 mDT par rapport à 2016. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Frais du personnel	(94 405)	(82 547)	(11 858)	14%
Rémunération du personnel	(72 641)	(63 148)	(9 493)	15%
Charges sociales	(16 863)	(15 227)	(1 636)	11%
Impôts sur salaires	(1 338)	(1 173)	(165)	14%
Autres charges liées au personnel	(3 563)	(3 000)	(563)	19%
Charges générales d'exploitation	(23 488)	(20 408)	(3 080)	15%
Frais d'exploitation non bancaires	(9 989)	(9 021)	(968)	11%
Autres charges d'exploitation	(13 499)	(10 907)	(2 592)	24%
Dotations aux amortissements	(7 504)	(12 307)	4 803	(39%)
Total	(125 397)	(115 262)	(10 135)	9%

Note 6-9.Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2017 et 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	180	105	75	71%
Moins-values sur cession des immobilisations	(50)	(194)	144	(74%)
Autres résultats exceptionnels	2 398	1 048	1 350	129%
Total	2 528	959	1 569	164%

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2017 se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Impôts courants	(14 248)	(4 574)	(9 674)	211%
Impôts différés	(541)	168	(709)	(422%)
Total	(14 789)	(4 406)	(10 383)	236%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires se présente comme suit en 2017 et 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Contributions conjoncturelles	(1 994)	(6 644)	4 650	(70%)
Total	(1 994)	(6 644)	4 650	(70%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 4,248 dinars contre 3,612 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Résultat net en mDT	112 493	91 960	20 533
Nombre moyen d'actions	26 481 000	25 462 500	1 018 500
Résultat de base par action (en DT)	4,248	3,612	0,636
Résultat dilué par action (en DT)	4,248	3,612	0,636

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (705 897) mDT à (961 189) mDT, enregistrant une hausse de (255 292) mDT ou 36,17%.

Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 166 132 mDT et des activités d'investissement pour 135 128 mDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 35 909 mDT .

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (166 132) mDT au 31 décembre 2017. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 262 087 mDT;
2. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 9 882 mDT ;
3. Les encaissements nets sur titres de placement pour 117 763 mDT;

Flux nets négatifs:

1. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 101 194 mDT.
2. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 241 029 mDT.
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 141 344 mDT;
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 58 107 mDT ;
5. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 14 190 mDT ;

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à (135 128) mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à 35 909 mDT au 31 décembre 2017 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 38 160 mDT ;
2. L'augmentation des ressources spéciales pour 15 474 mDT.
3. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 697 mDT ;

Flux nets négatifs:

1. Le versement des dividendes pour 18 422 mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à (961 189) mDT contre (705 897) mDT au 31 décembre 2016.

Note 7.5 : Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2017.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **875 090 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **112 493 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

1 La société mère a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2010 à 2015 pour l'impôt sur les sociétés et au titre de la période allant de 2013 à 2015 pour les autres droits, impôts et taxes.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en octobre 2017, faisant ressortir un redressement de **16 762 KDT** (dont **5 669 KDT** de pénalités) et ramenant le crédit d'impôt de **5 069 KDT** à **3 415 KDT**.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

La société mère a constitué une provision forfaitaire de **5 500 KDT** en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

2 Nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (**70%**) et qui totalise, au 31 décembre 2017, **6 075 063 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours donné en gestion par la banque à la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **323 314 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **27%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds donnés en gestion à la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2017, à **479 716 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**68%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 10 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

FINOR

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Walid BEN SALAH

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

« SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI et Mr Sami MENJOUR.

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2017 31 décembre 2016

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	119 570	121 389
	Moins : amortissements		-108 902	-120 118
			<u>10 668</u>	<u>1 271</u>
	Immobilisations corporelles	3	7 565 485	7 655 254
	Moins : amortissements		-3 917 905	-3 927 723
			<u>3 647 580</u>	<u>3 727 531</u>
	Immobilisations financières	4	21 042 440	34 097 845
	Moins : provisions		-3 167 379	-2 934 911
			<u>17 875 061</u>	<u>31 162 934</u>
	Titres mis en équivalence	5	10 409 493	7 428 591
	Actifs d'impôt différé	6	1 579 648	1 193 138
	Total des actifs non courants		33 522 450	43 513 465
ACTIFS COURANTS	Stocks	7	206 982 135	213 813 389
	Moins : provisions		-706 632	-779 810
			<u>206 275 503</u>	<u>213 033 579</u>
	Clients et comptes rattachés	8	7 436 791	6 334 817
	Moins : provisions		-382 969	-188 612
			<u>7 053 822</u>	<u>6 146 205</u>
	Autres actifs courants	9	6 782 500	8 026 784
	Moins : provisions		-50 524	-264 707
			<u>6 731 976</u>	<u>7 762 077</u>
	Placements et autres actifs financiers	10	739 425	20 964 519
	Moins : provisions		-7 560	-7 560
			<u>731 865</u>	<u>20 956 959</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	11	2 784 575	4 127 358
	Total des actifs courants		223 577 741	252 026 178
	TOTAL DES ACTIFS		257 100 191	295 539 643

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2017 31 décembre 2016

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Avoirs du groupe		-561 410	-561 410
	Réserves consolidées		75 086 994	73 887 077
	Résultat consolidé		1 007 011	3 371 645
	Total des capitaux propres du groupe	12	81 032 595	82 197 312
	Intérêts minoritaires		15 322 999	16 299 552
	Total des capitaux propres		96 355 594	98 496 864
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	13	79 369 126	93 962 906
	Autres passifs financiers	14	2 096 158	32 374 862
	Provisions	15	2 593 880	1 878 779
	Total des passifs non courants		84 059 164	128 216 547
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	16	11 884 403	13 153 850
	Autres passifs courants	17	7 602 027	7 361 075
	Emprunts et autres passifs financiers courants	18	52 139 145	46 707 748
	Concours bancaires	19	5 059 858	1 603 559
	Total des passifs courants		76 685 433	68 826 232
	Total des passifs		160 744 597	197 042 779
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		257 100 191	295 539 643

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2017 Exercice clos le 31 décembre 2016
Notes

PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffre d'affaires immobilier	20	53 697 967	54 446 767
	Produits des participations	21	506 898	1 385 863
	Autres produits d'exploitation	22	295 298	186 349
	Total des produits d'exploitation		54 500 163	56 018 979
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	23	6 831 254	-4 410 373
	Achats de terrains		133 119	8 532 565
	Achats d'études et de prestations de services		1 659 654	714 286
	Achats de matériels, équipements et travaux		21 816 759	26 111 008
	Charges de personnel	24	6 426 903	6 590 612
	Dotations aux amortissements et aux provisions	25	1 987 379	500 369
	Autres charges d'exploitation	26	3 073 105	2 523 969
	Total des charges d'exploitation		41 928 173	40 562 436
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		12 571 990	15 456 543
	Charges financières nettes	27	-10 925 333	-10 291 049
	Autres gains ordinaires		386 883	385 669
	Autres pertes ordinaires		-215 603	-42 655
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 817 937	5 508 508
	Impôt sur les sociétés		-449 105	-1 137 173
	Éléments extraordinaires		-	-329 198
	RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		1 368 832	4 042 137
	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-33 185	50 811
	RÉSULTAT NET DU GROUPE		1 335 647	4 092 948
	Part du groupe		1 007 011	3 371 645
	Intérêts minoritaires		328 636	721 303

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (Montants exprimés en dinars)		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net		1 007 011	3 371 645
	Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées		328 636	721 303
	Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		33 185	-50 811
	▪ Ajustements pour :			
	- Amortissements & provisions		1 987 379	500 758
	▪ Variations des :			
	- Stocks		6 831 254	-4 417 152
	- Clients		-1 866 668	-530 302
	- Autres actifs		576 129	1 427 207
	- Fournisseurs et autres passifs		-1 244 358	-215 186
▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations		-48 286	-221 308	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		7 604 282	586 154	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		58 379	189 345
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-429 540	-324 434
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		631 268	790 218
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-619 277	-4 380 400
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-359 170	-3 725 271
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions		-1 823 414	-1 848 470
	Encaissements provenant des emprunts		18 305 000	41 696 512
	Remboursements d'emprunts		-27 190 597	-31 392 885
	Fonds social (variation)		-161 440	-162 352
	Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités de financement		-10 870 451	8 292 805
Incidence de la variation du périmètre de consolidation		-1 173 744	-1 091	
VARIATION DE TRÉSORERIE		-4 799 083	5 152 597	
Trésorerie au début de l'exercice		2 523 800	-2 628 797	
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 & 19	-2 275 283	2 523 800	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société Immobilière et de Participations (SIMPAR), Société Mère, a le statut juridique d'une Société Anonyme ; elle exerce ses activités dans les domaines de la promotion immobilière et de la prise de participations. Son siège social est au 15, Rue Masmouda - Mutuelle ville - Tunis.

La SIMPAR est le premier promoteur immobilier en Tunisie dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	330 000	1 650 000	30,00%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED	112 281	561 405	10,21%
Groupe des Assurances de Tunisie	89 037	445 185	8,09%
Assurance COMAR	73 574	367 870	6,69%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	349 387	1 746 935	31,76%
TOTAL	1 100 000	5 500 000	100%

NOTE N°2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment NCT 35 à NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

Les principes et méthodes comptables spécifiques du Groupe SIMPAR sont les suivants :

1. Consolidation

a) Filiales

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec celles du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

b) Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état du résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

c) Entreprises sous contrôle conjoint

Il n'existe pas au sein du Groupe SIMPAR d'entreprises sous contrôle conjoint.

2. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable NCT 02, relative aux Capitaux propres :

- Les actions émises par la SIMPAR et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

3. Transactions en monnaies étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine des Sociétés du Groupe, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations divers	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

5. Titres de participation (non consolidables)

Les titres de participation sont comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. Ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

6. Stocks

Pour les Sociétés de Promotion Immobilière, les stocks sont valorisés en utilisant les méthodes suivantes :

a) Terrains à bâtir ou à lotir

Les acquisitions de terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires directement engagés par les Sociétés du Groupe et des charges financières éventuellement encourues, à la date de clôture, suite à ces acquisitions.

b) Travaux en cours

Les travaux en cours afférents aux projets de promotion immobilière sont évalués à leur coût de production, y compris les charges financières générées par les emprunts bancaires finançant spécifiquement ces stocks, encourues à la date de clôture.

7. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque les Sociétés du Groupe ont une obligation actuelle résultant d'événements passés.

Les Sociétés de Promotion Immobilière constituent annuellement une provision pour réparation et maintenance au titre des projets construits, et ce, pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par ces sociétés sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

8. Revenus

Le chiffre d'affaires des Sociétés de Promotion Immobilière est constitué par des cessions définitives matérialisées par des contrats de vente signés et ayant donné lieu à la liquidation intégrale du prix de vente, et par des cessions financées en partie par des crédits et dont l'accord de financement partiel est formellement notifié.

Les ventes réalisées par les autres Sociétés du Groupe sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes collectées pour le compte du Trésor public et des réductions commerciales consenties, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

9. Impôt sur les sociétés

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre les impôts courants et les impôts différés.

➤ *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

➤ *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

10. Informations relatives au périmètre de consolidation

Le Groupe SIMPAR englobe onze sociétés opérant en Tunisie dans les cinq domaines d'activité suivants :

- Promotion immobilière ;
- Prises de participations et placements boursiers ;
- Capital risque ;
- Services informatiques ;
- Investissement touristique.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	Nature du contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt
SIMPAR	100,00	Contrôle exclusif	Intégration globale	97,04
ESSOUKNA	69,63	Contrôle exclusif	Intégration globale	67,58
SOGEST	74,74	Contrôle exclusif	Intégration globale	72,52
SIVIA	99,99	Contrôle exclusif	Intégration globale	78,22
EL MADINA	99,99	Contrôle exclusif	Intégration globale	80,76
IMM. DES GEILLETs	70,61	Contrôle exclusif	Intégration globale	57,33
ZIED SARL	98,58	Contrôle exclusif	Intégration globale	70,99
SOIVM SICAF	36,29	Influence notable	Mise en équivalence	30,07
T.I.S	42,00	Influence notable	Mise en équivalence	36,82
SODET SUD	31,60	Influence notable	Mise en équivalence	25,40
SICAR INVEST	27,03	Influence notable	Mise en équivalence	22,87

Suite à l'absorption de SIP SICAR par SICAR INVEST, dans le cadre d'une opération de fusion, le pourcentage de contrôle du Groupe dans cette dernière est passé de 10,31% à 27,03%. Par conséquent, SICAR INVEST est prise en compte dans le périmètre de consolidation en tant qu'entreprise associée à partir du 1^{er} janvier 2017.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Immobilisations incorporelles :	10 668	1 271
- Logiciels	119 570	121 389
- Amortissements logiciels	-108 902	-120 118
Immobilisations corporelles :	3 647 580	3 727 531
<i>Valeurs brutes :</i>	<i>7 565 485</i>	<i>7 655 254</i>
- Terrains	1 645 528	1 645 528
- Matériel de transport	1 290 544	1 257 858
- Bâtiments administratifs	2 382 775	2 541 845
- Bâtiments de rapport	707 543	707 543
- Installations générales, Ag. et Am. des constructions	240 437	240 437
- Installations générales, Ag. et Am. divers	532 232	485 507
- Equipements de bureaux	352 470	356 507
- Equipements informatiques	413 956	420 029
<i>Moins : Amortissements</i>	<i>-3 917 905</i>	<i>-3 927 723</i>
- Amortissements bâtiments administratifs	-1 277 485	-1 270 649
- Amortissements bâtiments de rapport	-599 718	-502 358
- Amortissements matériel de transport	-661 443	-831 244
- Amortissements Installations générales, Ag. et Am. divers	-472 379	-412 837
- Amortissements équipements de bureaux	-298 532	-309 174
- Amortissements équipements informatiques	-367 911	-361 024
- Amortissements installations générales, Ag. et Am. des constructions	-240 437	-240 437
<i>Total en DT</i>	<i>3 658 248</i>	<i>3 728 802</i>

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Titres de participations (non consolidables)	20 028 026	33 473 446
Dépôts et cautionnements (versés)	388 419	5 268
Prêts au personnel	625 995	619 131
<i>Total brut en DT</i>	21 042 440	34 097 845
Moins : Provisions	-3 167 379	-2 934 911
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	-2 192 607	-2 926 121
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés	-965 982	-
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	-1 750	-1 750
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-7 040	-7 040
<i>Total net en DT</i>	17 875 061	31 162 934

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION (NON CONSOLIDABLES)

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Titres de participation - Fonds gérés (*)	11 720 256	22 389 420
Titres de participation - SIMPAR	5 847 910	6 043 908
Titres de participation - SIP SICAR sur fonds propres (*)	-	1 983 330
Titres de participation - ESSOUKNA	1 411 766	1 591 776
Autres titres de participation	1 048 094	1 465 012
<i>Total en DT</i>	20 028 026	33 473 446

(*) Ces variations significatives s'expliquent par la sortie de SIP SICAR du périmètre de consolidation.

NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Société apparentée	Actif Net au 31/12/2017	Ecart d'évaluation	Actif Net Corrigé au 31/12/2017	% d'intérêt	Part du Groupe	Ajustements de consolidation	TME au 31/12/2017
SODET SUD	9 086 653	12 318 087	21 404 740	25,40%	5 436 830	-	5 436 830
SOIVM SICAF	5 620 730	-	5 620 730	30,07%	1 689 982	-15 734	1 674 248
T.I.S	685 109	-	685 109	36,82%	252 256	-91 310	160 946
SICAR INVEST	13 717 559	-	13 717 559	22,87%	3 137 469	-	3 137 469
<i>Total en DT</i>	29 110 051	12 318 087	41 428 138	-	10 516 537	-107 044	10 409 493

L'écart d'évaluation a été calculé par référence au prix d'achat des actions SODET SUD par le Groupe (prise en compte d'une partie de la plus-value nette d'impôt dégagée par une expertise des terrains en stock, commandée par la BNA préalablement à l'achat des actions SODET SUD et dont les résultats sont confirmée par une nouvelle expertise externe récemment effectuée).

NOTE N°6 : ADTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Nature de l'actif d'impôt différé	Solde au 31 décembre 2016	Incidence sur les réserves de 2017 (*)	Incidence sur le résultat de 2017	Solde au 31 décembre 2017
AID provenant des provisions	1 132 231	-271 068	383 327	1 244 490
AID provenant des retraitements de consolidation	50 271	-7 725	-31 152	11 394
AID provenant des reports déficitaires	10 636	-	313 128	323 764
Total en DT	1 193 138	-278 793	665 303	1 579 648

(*) Il s'agit de l'incidence liée à la sortie de SIP SICAR du périmètre de consolidation suite à sa fusion avec SICAR INVEST.

NOTE N°7 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Terrains à bâtir	75 377 466	95 577 452
Travaux en cours	79 142 288	46 606 230
Travaux terminés	52 462 381	71 629 707
Total brut en DT	206 982 135	213 813 389
Moins : Provisions	-706 632	-779 810
- Provisions pour dépréciation des terrains à bâtir	-9 775	-9 775
- Provisions pour dépréciation des travaux terminés	-696 857	-770 035
Total net en DT	206 275 503	213 033 579

1) Les stocks de biens immobiliers se ventilent par Société du Groupe comme suit au 31 décembre 2017 :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	IMM. DES ŒILLETES	Total au 31/12/2017
Terrains à bâtir	30 766 439	23 065 105	10 244 671	8 914 546	2 386 705	75 377 466
Travaux en cours	21 370 744	12 190 130	20 117 449	14 844 174	10 619 791	79 142 288
Travaux terminés	15 296 940	22 180 308	7 638 541	7 239 830	106 762	52 462 381
Provisions pour dépréciations des terrains à bâtir	-9 775	-	-	-	-	-9 775
Provisions pour dépréciations des travaux terminés	-512 021	-108 144	-73 078	-	-3 614	-696 857
<i>Total en DT</i>	66 912 327	57 327 399	37 927 583	30 998 550	13 109 644	206 275 503

- 2) La valeur comptable des terrains à bâtir acquis par la filiale « Immobilière des Œillets » (et constituant sa réserve foncière) inclut les intérêts et autres charges supportés dans le cadre des emprunts bancaires contractés pour leur financement encourus au cours de la période de leur détention à des fins de construction et sans s'accompagner d'une véritable activité de développement modifiant la substance de ces biens immobiliers (engagement des études architecturales nécessaires à l'obtention du permis de bâtir), et ce, contrairement aux dispositions de la norme comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt.

De même, le coût de production des stocks de travaux en cours inclut les coûts d'emprunt encourus par cette filiale pendant la période de détention des terrains et avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement au sens décrit dans le paragraphe précédent.

Les coûts d'emprunt cumulés comptabilisés en stock de terrains à bâtir préalablement au fait générateur de leur incorporation, s'élèvent au 31 décembre 2017 à 501 425 DT (dont 403 981 DT imputables aux exercices antérieurs). À la même date, et par référence au même fait générateur, les coûts d'emprunt encourus au titre du financement des terrains avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement et incorporés au cout de production des stocks de travaux en cours, s'élèvent à 854 764 (dont 808 220 DT imputables aux exercices précédents).

Il s'ensuit que les capitaux propres du Groupe (hors intérêts minoritaires), au 31 décembre 2017, sont majorés d'un montant net d'impôt de 583 127 DT. Cependant, la Direction considère que les justes valeurs des terrains à bâtir et des travaux en cours couvrent largement leurs coûts d'acquisition ou de production, y compris les charges d'emprunt incorporées.

NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Clients acquéreurs	6 420 844	5 152 344
Clients - effets à recevoir	705 727	1 169 128
Clients locataires	10 220	13 345
Clients douteux et litigieux	300 000	
Total brut en DT	7 436 791	6 334 817
Moins : Provisions	-382 969	-188 612
Total net en DT	7 053 822	6 146 205

NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Fournisseurs - comptes débiteurs :	874 107	604 759
- Entrepreneurs, avances et acomptes	815 079	482 512
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 000	6 000
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	53 028	116 247
Personnel - avances et acomptes	77 300	82 474
État - comptes débiteurs :	4 054 849	4 113 363
- Acomptes provisionnels	1 588 187	2 469 461
- Retenues à la source	368 979	694 050
- TVA déductible	1 299 764	738 352
- Crédit de TVA à reporter	797 919	211 500
Charges constatées d'avance	115 860	31 975
Produits à recevoir	283 878	397 053
Autres comptes débiteurs	1 376 506	2 797 160
<i>Total brut en DT</i>	6 782 500	8 026 784
Moins : Provisions	-50 524	-264 707
<i>Total net en DT</i>	6 731 976	7 762 077

NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Titres de placement (*)	13 395	16 208 255
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	194 692	173 080
Placements liquides (*)	478 823	4 074 463
Autres placements - actions	52 515	508 721
<i>Total brut en DT</i>	739 425	20 964 519
Moins : Provisions	-7 560	-7 560
<i>Total net en DT</i>	731 865	20 956 959

(*) Ces variations significatives sont dues à la sortie de SIP SICAR du périmètre de consolidation.

NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Billets de trésorerie	515 000	25 000
Chèques à l'encaissement	679 387	206 276
Banques	1 589 243	3 894 188
Caisses	945	1 894
<i>Total en DT</i>	2 784 575	4 127 358

NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Capital social	5 500 000	5 500 000
Avoirs du groupe	-561 410	-561 410
Réserves consolidées	75 086 994	73 887 077
Résultat consolidé (*)	1 007 011	3 371 645
Total en DT	81 032 595	82 197 312

(*) La contribution dans le résultat du Groupe de chaque société intégrée dans le périmètre de consolidation est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
<i>SIMPAR</i>	478 905	1 186 720
<i>ESSOUKNA</i>	1 190 005	953 143
<i>SIVIA</i>	224 381	514 097
<i>SOGEST</i>	-327 395	-195 514
<i>IMMOBILIÈRE DES ŒILLETS</i>	-140 599	-98 553
<i>EL MADINA</i>	-391 564	766 314
<i>SIP SICAR (**)</i>	-	188 674
<i>ZIED SARL</i>	6 463	5 954
<i>T.I.S</i>	-62 155	77 929
<i>SOIVIM SICAF</i>	86 526	50 096
<i>SODET SUD</i>	-172 902	-77 215
<i>SICAR INVEST (**)</i>	115 346	-
Total en DT	1 007 011	3 371 645

(**) Variation du périmètre de consolidation due à l'absorption de SIP SICAR (ex filiale) par SICAR INVEST (nouvelle entreprise associée).

NOTE N°13 : EMPRUNTS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Crédits bancaires assortis de garanties - BNA et BT - échéances à plus d'un an	79 369 126	93 962 906
<i>Total en DT</i>	79 369 126	93 962 906

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Cautionnements reçus	37 968	30 425
Dépôts reçus pour lotissements	1 513 085	1 484 617
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	452 272	439 327
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	97 059	115 000
Dépôts reçus pour frais de syndic	-4 226	-57 470
Dépôts reçus pour fonds gérés	-	30 362 963
<i>Total en DT</i>	2 096 158	32 374 862

NOTE N°15 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Provisions pour réparations et maintenance	347 654	337 743
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	206 246	202 817
Provisions pour risques et charges	2 039 980	1 338 219
<i>Total en DT</i>	2 593 880	1 878 779

Le Groupement Immobilier (SIVIA, SIMPAR, ESSOUKNA, EL MADINA et Immobilière des Œillets) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que chaque société du Groupement Immobilier serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que chaque membre du Groupement sera tenu de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, des provisions pour litiges ont été comptabilisées lors de l'établissement des états financiers annuels desdites sociétés arrêtés au 31 décembre 2017, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR arrêtés au 31 décembre 2017 renferment une provision pour litige, au titre de cette affaire, pour un montant de 628 658 DT.

NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Entrepreneurs	2 755 380	1 144 434
Fournisseurs ordinaires	579 993	542 798
Architectes	106 716	124 266
Bureaux d'études	358 983	252 833
Entrepreneurs, retenues de garantie	7 051 648	9 638 227
Fournisseurs, factures non parvenues	1 031 683	1 451 292
Total en DT	11 884 403	13 153 850

NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Clients - avances et acomptes reçus	2 628 062	2 590 688
Personnel - comptes créditeurs :	1 565 086	1 615 559
- Personnel, charges à payer	1 554 552	1 557 498
- Personnel, rémunérations dues	10 534	58 061
État - comptes créditeurs :	1 567 878	1 602 006
- Retenues à la source	319 646	368 769
- TVA à payer	279 309	63 019
- Impôt courant sur les sociétés	943 657	959 534
- Autres impôts et taxes à payer	25 266	210 684
Organismes sociaux :	605 639	544 694
- CNSS	289 014	267 530
- CNSS - régime complémentaire	25 737	33 138
- Assurance groupe	40 523	36 752
- Prêts CNSS (oppositions)	1 419	919
- Charges sociales à payer	248 946	206 355
Actionnaires - dividendes à payer	55 134	27 409
Charges à payer	656 405	590 023
Autres comptes créditeurs	33 152	15 419
Produits constatés d'avance	490 671	375 276
<i>Total en DT</i>	7 602 027	7 361 074

NOTE N°18 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Crédits bancaires à moins d'un an - BNA	51 259 502	45 962 754
Intérêts courus	879 643	744 994
<i>Total en DT</i>	52 139 145	46 707 748

NOTE N°19 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Découverts bancaires - BNA	5 059 858	1 603 559
<i>Total en DT</i>	5 059 858	1 603 559

NOTE N°20 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Ventes de logements	51 404 935	53 213 453
Ventes de magasins et autres immeubles	2 293 032	1 185 285
Ventes de terrains lotis	-	48 029
<i>Total en DT</i>	53 697 967	54 446 767

Les ventes de biens immobiliers réalisées par le Groupe durant l'exercice 2017 se ventilent comme suit :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	IMM. DES CEILLETS	TOTAL
Ventes de logements	12 035 468	20 956 163	11 715 668	6 470 218	227 418	51 404 935
Ventes de magasins et autres immeubles	2 106 591	-	-	186 441	-	2 293 032
<i>Total en DT</i>	14 142 059	20 956 163	11 715 668	6 656 659	227 418	53 697 967

NOTE N°21 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Produits des participations	313 252	376 231
Revenus des valeurs mobilières de placement (*)	193 646	1 009 632
<i>Total en DT</i>	506 898	1 385 863

(*) Cette variation significative est notamment due à la sortie de SIP SICAR du périmètre de consolidation.

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Études et prestations de services	80 040	5 262
Produits divers d'exploitation	170 153	129 790
Loyers immobiliers	45 105	51 297
<i>Total en DT</i>	295 298	186 349

NOTE N°23 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Variation des stocks de terrains à bâtir	-8 310 998	3 040 176
Variation des stocks de travaux en cours	20 557 450	18 786 863
Variation des stocks de travaux terminés	-19 077 706	-17 416 666
<i>Total en DT</i>	-6 831 254	4 410 373

NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Salaires et compléments de salaires	5 045 637	5 239 481
Charges sociales légales	1 096 878	1 091 126
Autres charges de personnel	284 388	260 005
<i>Total en DT</i>	6 426 903	6 590 612

NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	414 961	548 066
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	724 583	398 173
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 301 326	333 907
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	233 552	26 135
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	37 772
Diverses reprises sur provisions	-687 043	-843 684
<i>Total en DT</i>	1 987 379	500 369

NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats non stockés de matières et fournitures	165 676	191 374
Services extérieurs	368 802	303 438
Autres services extérieurs	1 436 106	1 137 398
Charges diverses ordinaires	695 905	433 457
Impôts, taxes et versements assimilés	406 616	458 302
<i>Total en DT</i>	3 073 105	2 523 969

NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Charges financières liées à des projets immobiliers	10 601 395	9 820 317
Produits financiers	405 037	-21 651
Charges financières hors projets immobiliers	-81 099	492 384
<i>Total en DT</i>	10 925 333	10 291 050

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

*MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAR),*

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 81.032.595 DT, y compris un bénéfice consolidé de 1.007.011 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation non consolidables

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2017 pour un montant net de 16.869.437 DT, représentent un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à plusieurs titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative par rapport à l'exercice précédent. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que les autres informations pertinentes communiquées aux sociétés du Groupe par cette dernière.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Un montant de 1.579.648 DT est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2017 au titre des actifs d'impôt différé. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient essentiellement de différences temporaires déductibles sous forme de provisions non admises en déduction, et de pertes fiscales reportables affichées par certaines filiales (y compris les amortissements différés).

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la SIMPAR et ses filiales de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires déductibles et ces pertes fiscales reportables pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles ou ces pertes fiscales reportables se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles, les pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés) et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, et pour chaque société du Groupe concernée, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables sources des actifs d'impôt différé ;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à chaque société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

3) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2017 pour un montant net de 206.275.503 DT et représentent le poste le plus important de cet état de la situation financière (environ 80% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la SIMPAR (société mère) et ses filiales immobilières (ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilières des Œillets).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la Norme Comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté aux inventaires physiques des différents stocks de biens immobiliers de la société mère SIMPAR et de sa filiale la plus importante ESSOUKNA, et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Consulté les rapports des commissaires aux comptes des filiales pour voir leurs conclusions d'audit relatives aux stocks de biens immobiliers ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Tunis, le 16 avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *associé*

P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY

Sami MENJOUR, *associé*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Anis SMAOUI.

BILAN CONSOLIDÉ Arrêté au 31 Décembre 2017 (Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Var.	En %
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	178 418	246 325	(67 907)	(27,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	103 217	242 039	(138 822)	(57,4%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	8 566 339	7 245 934	1 320 405	18,2%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	282 636	335 738	(53 102)	(15,8%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 278 753	1 155 540	123 213	10,7%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	65 995	69 047	(3 052)	(4,4%)
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	105 716	98 177	7 539	7,7%
AC7 - Autres actifs	5.8	450 279	454 950	(4 671)	(1,0%)
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	44	(44)	(100,0%)
Total des actifs		11 031 353	9 847 795	1 183 558	12,0%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	803 589	618 913	184 676	29,8%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.10	395 709	313 401	82 308	26,3%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	7 560 431	6 956 731	603 700	8,7%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	506 437	435 145	71 292	16,4%
PA5 - Autres passifs	5.13	374 663	349 447	25 216	7,2%
Total des passifs		9 640 829	8 673 637	967 192	11,2%
IM - Intérêts Minoritaires		384 731	385 169	(438)	-0,1%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	160 000	160 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(3 053)	(2 479)	(574)	(23,2%)
Réserves consolidées	5.14	653 806	482 494	171 312	35,5%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	195 040	148 974	46 066	30,9%
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		1 005 793	788 989	216 804	27,5%
Total des capitaux propres et passifs		11 031 353	9 847 795	1 183 558	12,0%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	995 936	1 038 803	(42 867)	(4,1%)
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		710 714	632 133	78 581	12,4%
<i>c- En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	-	-
HB2 - Crédits documentaires		564 278	679 453	(115 175)	(17,0%)
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		78 876	54 252	24 624	45,4%
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		485 402	625 201	(139 799)	(22,4%)
HB3 - Effets et autres créances donnés	6.2	803 000	549 000	254 000	46,3%
Total des passifs éventuels		2 363 214	2 267 256	95 958	4,2%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	506 617	416 261	90 356	21,7%
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		506 617	416 261	90 356	21,7%
HB5 - Engagements sur titres	6.4	3 832	4 041	(209)	(5,2%)
<i>a- Participations non libérées</i>		3 832	4 041	(209)	(5,2%)
Total des engagements donnés		510 449	420 302	90 147	21,4%

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	6.5	3 186 705	3 044 462	142 243	4,7%
Total des engagements reçus		3 186 705	3 044 462	142 243	4,7%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	617 909	507 443	110 466	21,8%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	88 325	70 933	17 392	24,5%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	7.3	35 371	35 218	153	0,4%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	72 228	67 588	4 640	6,9%
Total produits d'exploitation bancaire		813 833	681 182	132 651	19,5%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(362 142)	(287 478)	(74 664)	(26,0%)
CH2 - Commissions encourues		(4 457)	(1 243)	(3 214)	(258,6%)
Total charges d'exploitation bancaire		(366 599)	(288 721)	(77 878)	(27,0%)
Produit Net Bancaire		447 234	392 462	54 772	14,0%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.6	(75 761)	(101 441)	25 680	25,3%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	93 381	89 827	3 554	4,0%
PR7 - Autres produits d'exploitation		64 738	56 547	8 191	14,5%
CH6 - Frais de personnel	7.8	(193 360)	(175 013)	(18 347)	(10,5%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(65 934)	(74 535)	8 601	11,5%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 590)	(6 562)	(1 028)	(15,7%)
Résultat d'exploitation		262 708	181 286	81 422	44,9%
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		(19 925)	3 970	(23 895)	(601,9%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	(765)	(525)	(240)	(45,7%)
Résultat avant impôt		242 018	184 730	57 288	31,0%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.10	(29 110)	(16 873)	(12 237)	(72,5%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 432)	(3 852)	(580)	(15,1%)
Résultat net de l'exercice		208 476	164 006	44 470	27,1%
Intérêts minoritaires		(13 436)	(15 032)	1 596	10,6%
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		195 040	148 974	46 066	30,9%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe		195 040	148 974	46 066	30,9%

(*) Les gains sur portefeuille titres commerciaux et opérations financières sont présentés en net des pertes correspondantes.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Var.	%	
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés	735 061	601 127	133 934	22,3%	
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(358 691)	(284 896)	(73 795)	(25,9%)	
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	(6 150)	(25 707)	19 557	76,1%	
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(1 383 249)	(664 847)	(718 402)	(108,1%)	
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle	599 949	764 562	(164 613)	(21,5%)	
Titres de placement	9 951	(5 950)	15 901	267,2%	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(202 285)	(144 272)	(58 013)	(40,2%)	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	127 909	(94 073)	221 982	236,0%	
Impôt sur les bénéfices	(8 482)	(383)	(8 099)	(2114,6%)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(485 987)	(631 548)	(433,9%)	
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	65 519	60 267	5 252	8,7%	
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(*)	(99 150)	(236 766)	58,1%	
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(9 024)	(7 026)	(1 998)	(28,4%)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(42 655)	140 870	76,8%	
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contôle	(*)	(154)	94	(263,8%)	
Emission d'emprunts	97 722	100 000	(2 278)	(2,3%)	
Remboursement d'emprunts	(13 173)	(6 267)	(6 906)	(110,2%)	
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(11 936)	29 397	(41 333)	(140,6%)	
Dividendes encaissées / versés et autres distributions	(10 534)	12 079	(22 613)	(187,2%)	
Autres flux de financement	(6 119)	(14 701)	8 582	58,4%	
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	55 806	(64 796)	(53,7%)	
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités	(45 099)	-	(45 099)	-	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(517 935)	82 638	(600 573)	(726,8%)	
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(439 340)	(521 978)	82 638	15,8%	
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(957 275)	(439 340)	(517 935)	(117,9%)

(*) les flux de trésorerie liées aux rachats et ventes d'actions propres sont reclassés en 2016 pour des raisons de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTÉS AU 31 décembre 2017

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 17 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole Etablissement de crédit, Banque, Siège social : 5 Rue de Syrie, 1002 Tunis	
Services financiers	
BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse, Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis
SOFINREC Société de recouvrement, Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM-Br n°14 Lac II 1053 Tunis	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis
SICAR Invest. Société d'investissement à capital risque, 16, rue de Syrie imm EPI center 12 eme étage 1002 Tunis	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe, 5, rue de Syrie Tunis.
SOIVM SICAF Société d'investissement à capital fixe, Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	
CAP BANK Banque d'affaires 10 bis, rue Mahmoud Elmatri, Mutuelle Ville	TUNIS-RE Société de réassurance Avenue Mohamed V 1073 Montplaisir
Assurance AMI Compagnie d'assurance Cité des pins, Zone Nord Est Lac II 1053, Tunis	SODINO Société d'investissement à capital risque, 5, rue de Syrie Tunis.
Promotion immobilière	
SIMPAR Promotion immobilière, 14 ,rue Masmouda Mutuelleville	ESSOUKNA Promotion immobilière 46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis
SIVIA Promotion immobilière, 51 Av Hédi Noura Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	SPI MADINA Promotion immobilière 36 Boulevard Hedi Noura ENNASR II 2037
LES OEILLETES Promotion immobilière 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	
Autres services	
Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique 6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	AGROSERVICE Services agricoles 4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis
SOGEST Etudes et services 44 avenue Hedi Noura Ennasr	SODET SUD Développement touristique Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord
Générale de Vente Gestion et vente d'actifs 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	ZIED Gestion de portefeuille titres 46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, 5 Rue de Syrie. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,24%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Office des Terres Domaniales	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 260 089	21 300 445	13,31%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres actionnaires à participation publique	765 854	3 829 270	2,39%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 335 923	16 679 615	10,42%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 438 803	37 194 015	23,25%
AUTRES ACTIONNAIRES	890 647	4 453 235	2,78%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2-RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3-BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

***Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

***Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs et les passifs des filiales ne sont plus distingués entre éléments courants et non courants.

***Retraitement des créances bancaires cédées à la sociétés de recouvrement**

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2017, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC quatorze lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 14, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur

la clientèle".

*Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

*Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisées.

*Écart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Écarts d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

*Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

*Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur

comptable.

3.2-Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.2.1- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Provisions sur les engagements

i.Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Au niveau des créances classées 4, et pour les besoins de distinction entre les créances non contentieuses et celles contentieuses, ces dernières sont logées dans la classe 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii.Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans.

iii.Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20

du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3-Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;

- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez Les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4-Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5-Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6-Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7-Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19,

Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8-Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2017 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
SPI MADINA	25%	25%
LES ŒILLETS	25%	25%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

4-PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1-Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 23 entités au 31 décembre 2017:

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent

comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,63%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	99,07%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	99,09%
SIACR INVEST	Intégration globale	93,300%	74,60%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	74,96%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,62%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	26,553%	23,82%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,081%	0,05%
CAP BANK	Mise en équivalence	23,824%	23,74%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,033%	19,26%
AMI	Mise en équivalence	25,302%	25,21%
SODINO	Mise en équivalence	24,750%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	33,926%	33,31%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,965%	23,36%
SIVIA	Intégration globale	99,991%	42,15%
SPI MADINA	Intégration globale	99,999%	40,96%
LES ŒILLETS	Intégration globale	99,999%	52,77%
Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	73,920%	46,47%
SODET SUD	Intégration globale	74,567%	53,84%
SOGEST	Intégration globale	94,760%	44,84%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	34,850%	34,72%
ZIED SARL	Intégration globale	100,000%	30,59%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	49,995%	49,81%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,926% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
CTAMA	10,58%
COMAR	6,69%
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	6,57%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	76,16%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière.

Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGROSERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 34,85%.

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEV ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; AMI, SODINO, TUNISRE, GEVE et CAPBANK, n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 178.418 mDT au 31/12/2017 contre 246.325 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 67.907 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	42 501	40 329	2 172	5,4%
Avoirs en caisse en devises	8 942	6 993	1 949	27,9%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	1	6 498	649800,0%
Avoirs chez la BCT en devises	68 323	89 055	(20 732)	(23,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(334)	(303)	(31)	(10,2%)
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	56 000	(56 000)	(100,0%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	41 200	48 452	(7 252)	(15,0%)
Intérêts à percevoir	4	14	(10)	(71,4%)
Mouvements IBS	10 729	5 415	5 314	98,1%
Avoirs auprès du CCP	554	369	185	50,1%
Total	178 418	246 325	(67 907)	(27,6%)

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 103.217 mDT au 31/12/2017 contre 242.039 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 138.822 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	51 863	214 419	(162 557)	(75,8%)
Comptes courants & autres créances	11 829	9 129	2 700	29,6%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	205 000	(165 000)	(80,5%)
Intérêts à percevoir	34	291	(257)	(88,3%)
B - Créances sur les établissements financiers	51 586	27 827	23 759	85,4%
Comptes courants	7 603	5 633	1 970	35,0%
Prêts à MLT	42 900	21 750	21 150	97,2%
Créances rattachées sociétés de leasing	926	318	608	191,2%
Intérêts à percevoir	157	126	31	24,6%
Total brut	103 449	242 247	(138 798)	(57,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(232)	(208)	(24)	(11,5%)
Total net	103 217	242 039	(138 822)	(57,4%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
----------	------------------	-----------------	---------	-------

A - Créances sur les établissements bancaires	51 863	-	-	-	51 863
Comptes courants & autres créances	11 829	-	-	-	11 829
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	34	-	-	-	34
B - Créances sur les établissements financiers	8 686	400	32 500	10 000	51 586
Comptes courants	7 603	-	-	-	7 603
Prêts à MLT	-	400	32 500	10 000	42 900
Créances rattachées sociétés de leasing	926	-	-	-	926
Intérêts à percevoir	157	-	-	-	157
Total au 31 décembre 2017	60 549	400	32 500	10 000	103 449
Total au 31 décembre 2016	207 247	19 850	15 150	-	242 247

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(208)	(24)	-	-	(232)
Total	(208)	(24)	-	-	(232)

Il n'y a pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 232 mDT, concerne des provisions pour risque divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en Devise.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2017 à 8.566.339 mDT contre 7.245.934 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 1.320.405 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 066 798	1 109 356	(42 558)	(3,8%)
Comptes débiteurs	61 016	52 719	8 297	15,7%
Autres concours à la clientèle	566 805	499 445	67 360	13,5%
Crédits sur ressources spéciales	184 668	215 446	(30 778)	(14,3%)
Intérêts impayés et créances rattachées	256 792	344 479	(87 687)	(25,5%)
Produits constatés d'avance	(2 483)	(2 733)	250	9,1%
Engagements bruts commerciaux et industriels	8 936 290	7 725 214	1 211 076	15,7%
Comptes débiteurs	1 241 807	1 179 420	62 387	5,3%
Autres concours à la clientèle	7 410 147	6 270 291	1 139 856	18,2%
Crédits sur ressources spéciales	109 621	112 913	(3 292)	(2,9%)
Intérêts impayés et créances rattachées	204 156	179 982	24 174	13,4%
Produits constatés d'avance	(29 441)	(17 392)	(12 049)	(69,3%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	17 824	19 027	(1 203)	(6,3%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	415 657	304 976	110 681	36,3%
Encours brut	10 437 110	9 159 114	1 167 315	12,7%

Provisions sur créances à la clientèle	(1 352 804)	(1 308 594)	(44 210)	(3,4%)
Provisions sur créances classées	(1 027 202)	(1 028 692)	1 490	0,1%
Provisions additionnelles	(237 783)	(204 789)	(32 994)	(16,1%)
Provisions collectives sur créances non classées	(87 819)	(75 113)	(12 706)	(16,9%)
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-
Intérêts et agios réservés	(517 503)	(604 122)	86 619	14,3%
Sur engagements agricoles	(245 762)	(335 590)	89 828	26,8%
Sur engagements commerciaux et industriels	(243 211)	(229 989)	(13 222)	(5,7%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(28 530)	(38 543)	10 013	26,0%
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 870 771)	(1 913 180)	42 409	2,2%
Encours net	8 566 339	7 245 934	1 320 405	18,2%

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2017 à 101.271 mDT.

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions	Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles		
	2017	2016	2017	2016		2017	2016	
Classe 0	7 725 679	6 640 058	7 676 410	6 588 843	-	(8 292)	(20 018)	(20 874)
Classe 1	1 537 382	1 178 335	1 536 559	1 175 048	-	-	(19 085)	(6 592)
Total des créances courantes	9 263 061	7 818 393	9 212 969	7 763 891	-	(8 292)	(39 103)	(27 466)
Classe 2	232 978	178 040	222 274	171 519	(26 522)	(14 600)	(13 501)	(9 669)
Classe 3	140 663	236 342	139 180	234 646	(27 229)	(58 672)	(12 589)	(14 684)
Classe 4	858 716	934 828	742 307	652 377	(334 521)	(360 461)	(123 192)	(106 087)
Classe 5	1 267 134	1 224 289	1 161 614	1 121 423	(877 516)	(771 456)	(101 457)	(215 701)
Total des créances classées	2 499 491	2 573 499	2 265 375	2 179 965	(1 265 788)	(1 205 189)	(250 739)	(346 141)
Total des créances en mDT	11 762 552	10 391 892	11 478 344	9 943 856	(1 265 788)	(1 213 481)	(289 842)	(373 607)
Taux des créances classées	21,25%	24,76%	19,74%	21,92%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	60,67%	60,28%	66,94%	71,16%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2017, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 87.819 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	500 310	11,6%	10,2%	1,44	8 507
Autres Industries	79 265	9,7%	15,4%	1,00	1 188
Autres Services	708 878	5,5%	16,5%	1,30	8 450
Bâtiments et travaux publics	418 558	4,1%	31,4%	1,00	5 430
Commerce	1 406 355	6,2%	19,1%	1,18	19 743
Consommation	1 221 787	2,5%	55,1%	1,00	16 706
Habitat	305 294	2,5%	20,1%	1,00	1 512
Industries Manufacturières	2 216 732	3,2%	27,3%	1,00	19 116
Promotion Immobilière	592 999	5,2%	11,6%	1,74	6 242
Tourisme	151 870	6,8%	8,6%	1,05	925
Total Classes 0 & 1 (*)	7 602 048				87 819

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2017, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2017 s'élève à 237.783 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 32.994 mDT par rapport au 31/12/2016.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que le Groupe les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2017 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	16 343	12 269	4 074
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	76 247	62 598	13 649
Article 3 de la loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	11 807	12 244	2 869	1 113	1 755
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	95 458	75 981	19 478

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2017 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Engagements au 31/12/2017	1 359 880	544 357	151 605	52 490	107 650	108 536	52 600
Garanties de l'état au 31/12/2017	902 390	524 000	-	52 320	98 251	76 202	46 238
Agios et intérêts réservés au 31/12/2017	(19 795)	-	-	-	(9 246)	-	(6 362)
Classe au 31/12/2017		0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2017	(7)	-	-	-	-	-	-

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 282.636 mDT au 31/12/2017 contre 335.738 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une baisse de 53.102 mDT.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
1. Titres à revenu variable	32 569	41 158	(8 589)	(20,9%)
Titres de placement	26 498	25 295	1 203	4,8%
Parts dans les OPCVM (Placement)	9 494	17 554	(8 060)	(45,9%)
Total brut	35 992	42 849	(6 857)	(16,0%)
Provisions sur titres à revenu variable	(3 423)	(1 691)	(1 732)	(102,4%)
2. Titres à revenu fixe	250 067	294 580	(44 513)	(15,1%)
Bons de trésor	75 329	45 886	29 443	64,2%
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	5 689	7 752	(2 063)	(26,6%)
Obligations	161 761	231 559	(69 798)	(30,1%)
Créances rattachées sur obligations	4 783	5 755	(972)	(16,9%)

Billets de trésorerie et certificats de dépôt	2 477	2 477	-	-
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats de dépôt	28	947	(919)	(97,0%)
Pars dans les Fonds Communs de créances	-	204	(204)	(100,0%)
Total brut	250 067	294 580	(44 513)	(15,1%)
Total net	282 636	335 738	(53 102)	(15,8%)

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 1.278.753 mDT au 31/12/2017 contre 1.155.540 mDT au 31/12/2016.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Emprunts obligataires	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissem ent	Total au 31/12/2017
Val. brute au 31/12/2017	197 310	218 449	26 400	902	76 375	782 038	1 301 474
Valeur au 1er janvier	169 550	229 489	22 400	2 994	87 310	651 494	1 163 237
Acquisitions / souscriptions	33 224	28 148	4 000	-	-	92 568	157 940
Cessions /Remboursement	(5 464)	(39 188)	-	(2 092)	(10 935)	-	(57 679)
Reclassements	-	-	-	-	-	37 976	37 976
Créances rattachées	142	8 111	-	481	15	31 319	40 068
Prov. au 31/12/2017	(61 973)	-	(816)	-	-	-	(62 789)
Provisions au 1er janvier	(40 801)	-	(619)	-	-	-	(41 420)
Dotations	(22 385)	-	(197)	-	-	-	(22 582)
Reprises	1 213	-	-	-	-	-	1 213
Val. nette au 31/12/2017	135 479	226 560	25 584	1 383	76 390	813 357	1 278 753
Val. brute au 31/12/2016	169 550	229 489	22 400	2 994	87 310	651 494	1 163 237
Créances rattachées	2 989	8 152	-	-	-	22 582	33 723
Provisions au 31/12/2016	(40 801)	-	(619)	-	-	-	(41 420)
Val. nette au 31/12/2016	131 738	237 641	21 781	2 994	87 310	674 076	1 155 540

(1) Les titres de participation comprennent les titres de participations-financement (Titres en retrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2017	2016
---------	------	------

	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	39 090	19,26%	40 273	20,31%
AMI	18 400	25,21%	20 362	25,26%
SODINO	6 198	24,66%	6 198	24,75%
CAP BANK	1 711	23,74%	1 617	23,82%
GENERALE DES VENTES	596	49,81%	597	50,00%
Total	65 995		69 047	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2017, une valeur brute de 219.331 mDT et des amortissements et des provisions de 113.615 mDT soit une valeur nette de 105.716 mDT contre 98.177 mDT au 31/12/2016.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2017, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement Réaffectation	Valeur au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	15 952	1 503	-	5 171	22 626
Logiciels	15 952	1 503	-	5 171	22 626
Amortissements	(14 888)	(2 012)	-	973	(15 927)
Logiciels	(14 888)	(2 012)	-	973	(15 927)
Total net (1)	1 064	(509)	-	6 144	6 699
Immobilisations corporelles	199 422	9 708	(6 367)	(6 058)	196 705
Terrains	5 912	-	-	(1 653)	4 259
Constructions	95 644	2 820	(2 057)	(2 400)	94 007
Agencements, aménagements et installations	32 656	1 030	(21)	(1 063)	32 602
Matériel de transport	5 971	731	(599)	(1 037)	5 066
Matériel et outillage	8 613	2	(3)	(8 528)	84
Mobiliers et matériel de bureau	44 456	2 573	(3 353)	755	44 431
Immobilisations en cours	1 746	2 494	-	6 817	11 057
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	-	-	-	469	469
Avances sur achats mobiliers et matériel de	151	-	-	-	151

bureau					
Dépenses nouvelles agences	166	35	-	-	201
Immobilisations en dation (*)	4 107	-	(295)	-	3 812
Matériel informatique	-	23	(39)	582	566
Amortissements	(101 972)	(5 577)	4 092	6 106	(97 351)
Constructions	(31 660)	(1 921)	322	2 463	(30 796)
Agencements, aménagements et installations	(25 228)	(1 145)	10	542	(25 821)
Matériel de transport	(5 368)	(503)	532	1 743	(3 596)
Matériel et outillage	(87)	(8)	2	40	(53)
Mobiliers et matériel de bureau	(39 629)	(1 863)	3 191	1 689	(36 612)
Matériel informatique	-	(137)	35	(371)	(473)
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	97 113	4 131	(2 275)	48	99 017
Total général (1)+(2)	98 177	3 622	(2 275)	6 192	105 716

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2017 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	(337)	(337)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Total		3 812			(337)

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 450.279 mDT au 31/12/2017 contre 454.950 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	78 715	56 284	22 431	39,9%
Débiteurs divers	19 913	12 713	7 200	56,6%
État, impôts & taxes	9 145	1 167	7 978	683,6%
Commissions de gestion à percevoir	10 616	8 100	2 516	31,1%
Ajustements devises	5 488	4 298	1 190	27,7%
Comptes liés à la compensation (5.8.1)	26 312	23 640	2 672	11,3%
Autres comptes	7 241	6 366	875	13,7%
Actifs d'impôts sur les résultats :	52 252	82 217	(4 570)	(5,6%)
Actifs d'impôts exigibles	10 112	7 421	2 691	36,3%
Actifs d'impôts différés	42 140	74 796	(32 656)	(43,7%)
Actifs d'exploitation des filiales non financières	213 939	208 142	5 797	2,8%
Stocks de terrains à bâtir	82 088	96 036	(13 948)	(14,5%)

Stocks de travaux immobiliers en cours	72 689	38 538	34 151	88,6%
Stocks de travaux immobiliers terminés	48 536	64 192	(15 656)	(24,4%)
Autres stocks	1 529	1 029	500	48,6%
Clients et comptes rattachés	9 097	8 347	750	9,0%
Autres actifs	105 373	108 307	(2 934)	(2,7%)
Prêts au personnel	37 907	36 271	1 636	4,5%
Charges reportées	-	5 165	(5 165)	(100,0%)
Stock cartes de retrait	301	153	148	96,7%
Dotations timbres postaux	147	27	120	444,4%
Dotations timbres fiscaux	9	5	4	80,0%
Dotations timbres spéciaux de voyage	116	85	31	36,5%
Dépôts et cautionnements	1 378	381	997	261,7%
Autres comptes	65 515	66 220	(705)	(1,1%)
Total Net	450 279	454 950	(4 671)	(1,0%)

5.8.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2017, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 26.312 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 95.258 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 803.589 mDT au 31/12/2017 contre 618.913 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 184.676 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	4	69 586	(69 582)	(100,0%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	803 000	549 000	254 000	46,3%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	585	327	258	78,9%
Total	803 589	618 913	184 676	29,8%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 395.709 mDT au 31/12/2017 contre 313.401 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 82 308 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	392 633	311 701	80 932	26,0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 076	1 700	1 376	80,9%

Total	395 709	313 401	82 308	26,3%
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Comptes à vue	9 553	7 916	1 637	20,7%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	91 300	79 900	11 400	14,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	225 373	68 605	30,4%
Intérêts à payer	878	212	666	314,2%
Total	395 709	313 401	82 308	26,3%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	9 553	-	-	-	9 553
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	90 300	1 000	-	-	91 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	-	-	-	293 978
Intérêts à payer	878	-	-	-	878
Total	394 709	1 000	-	-	395 709

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.560.431 mDT au 31 décembre 2017 contre 6.956.731 mDT au 31 décembre 2016, enregistrant ainsi une augmentation de 603.700 mDT, soit une progression de 8,7%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Dépôts en dinars	6 844 161	6 348 832	495 329	7,8%
Dépôts à vue en dinars	1 692 005	1 457 135	234 870	16,1%
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	2 238 785	209 704	9,4%
Bons de caisse en dinars	68 567	64 430	4 137	6,4%
Comptes à terme en dinars	215 880	180 386	35 494	19,7%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 753 389	1 595 567	157 822	9,9%
Certificats de dépôt en dinars	453 500	604 500	(151 000)	(25,0%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	212 331	208 029	4 302	2,1%
Dépôts en devises	669 510	566 506	103 004	18,2%
Dépôts à vue en devises	346 639	391 735	(45 096)	(11,5%)
Bons de caisse en devises	10 900	9 783	1 117	11,4%
Comptes à terme en devises	47 161	39 637	7 524	19,0%
Comptes de placement en devises	250 370	115 198	135 172	117,3%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	10 153	4 287	42,2%
Dettes rattachées	46 760	41 393	5 367	13,0%

Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 740	2 112	628	29,7%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 070	313	757	241,9%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	22 307	19 215	3 092	16,1%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	47 062	39 324	7 738	19,7%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(26 419)	(19 571)	(6 848)	(35,0%)
Total	7 560 431	6 956 731	603 700	8,7%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 140 494	1 308 117	862 711	532 839	-	6 844 161
Dépôts à vue en dinars	1 692 005	-	-	-	-	1 692 005
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	-	-	-	-	2 448 489
Bons de caisse en dinars	-	68 567	-	-	-	68 567
Comptes à terme en dinars	-	17 021	121 353	77 506	-	215 880
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	771 198	537 358	444 833	-	1 753 389
Certificats de dépôt en dinars	-	239 000	204 000	10 500	-	453 500
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	-	212 331	-	-	-	212 331
Dépôts en devises	361 079	177 506	116 981	13 944	-	669 510
Dépôts à vue en devises	346 639	-	-	-	-	346 639
Bons de caisse en devises	-	10 900	-	-	-	10 900
Comptes à terme en devises	-	6 734	26 945	13 482	-	47 161
Comptes de placement en devises	-	159 872	90 036	462	-	250 370
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	-	-	-	-	14 440
Dettes rattachées	-	46 760	-	-	-	46 760
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	2 740	-	-	-	2 740
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	1 070	-	-	-	1 070
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	22 307	-	-	-	22 307
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	47 062	-	-	-	47 062
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	(26 419)	-	-	-	(26 419)
Total	4 501 573	1 532 383	979 692	546 783	-	7 560 431

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 506.437 mDT au 31 décembre 2017 contre 435.145 mDT au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Emprunts matérialisés	210 680	127 050	83 630	65,8%
Emprunts obligataires	206 130	124 382	81 748	65,7%
Intérêts à payer emprunts obligataires	4 550	2 668	1 882	70,5%

Ressources spéciales	290 750	308 095	(17 345)	(5,6%)
Ressources extérieures	119 467	119 258	209	0,2%
Ressources budgétaires	203 977	212 603	(8 626)	(4,1%)
Ecart de conversion sur emprunts	(33 962)	(26 054)	(7 908)	(30,4%)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	1 268	2 288	(1 020)	(44,6%)
Autres fonds empruntés	5 007	-	5 007	-
Autres fonds empruntés	3 958	-	3 958	-
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	1 049	-	1 049	-
Total	506 437	435 145	71 292	16,4%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	(2 000)	-	19 705	141 186	51 789	210 680
Emprunts obligataires	(2 000)	-	15 155	141 186	51 789	206 130
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	-	4 550	-	-	4 550
Ressources spéciales	203 977	10 066	11 187	38 015	27 505	290 750
Ressources extérieures	-	12 488	13 810	49 305	43 864	119 467
Ressources budgétaires	203 977	-	-	-	-	203 977
Ecart de conversion sur emprunts	-	(3 690)	(2 623)	(11 290)	(16 359)	(33 962)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	1 268	-	-	-	1 268
Autres fonds empruntés	-	5 007	-	-	-	5 007
Autres fonds empruntés	-	3 958	-	-	-	3 958
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	-	1 049	-	-	-	1 049
Total	206 984	10 066	30 892	179 201	79 294	506 437

5.12.1- Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que le Groupe assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2017 à 2.083 mDT). Toutefois, le Groupe n'est tenu à cette obligation qu'une fois qu'il ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2017 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 397
Impayés en intérêts su FOPRODI & BIRD	1 471
Total	10 868

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, le Groupe assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 374 663 mDT au 31 décembre 2017 contre 349 447 mDT au 31 décembre 2016. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Etat, impôts et taxes	23 189	22 788	401	1,8%
Impôts sur les sociétés	32 724	1 991	30 733	1543,6%
Contribution exceptionnelle	4 423	3 851	572	14,9%
Impôts différés - passif	-	38 978	(38 978)	(100,0%)
Fournisseurs divers	11 529	8 527	3 002	35,2%
Organismes sociaux	40 641	35 999	4 642	12,9%
Comptes d'ajustement devises passifs	11 820	20 861	(9 041)	(43,3%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	477	477	-	-
SWAPS devises	(10 801)	1 340	(12 141)	(906,0%)
Congés à payer	11 476	9 108	2 368	26,0%
Produits perçus d'avance	7 893	5 518	2 375	43,0%
Excédents de caisse	5 483	4 186	1 297	31,0%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	6 406	3 031	3 375	111,3%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	415	415	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	95 258	64 971	30 287	46,6%
Comptes de régularisation et autres comptes d'attente	20 713	18 011	2 702	15,0%
Comptes Etatiques créditeurs	46 581	50 170	(3 589)	(7,2%)
Créditeurs divers	30 401	38 728	(8 327)	(21,5%)
Fournisseurs d'immobilisations	7 978	-	7 978	-
Provisions pour passifs et charges	28 004	20 444	7 560	37,0%
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi</i>	9 160	9 100	60	0,7%
<i>Provisions pour risque fiscal</i>	15 675	6 900	8 775	127,2%
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	2 227	3 103	(876)	(28,2%)
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	942	1 341	(399)	(29,8%)
Total	374 663	349 447	25 216	7,2%

5.13.1- Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2017 s'élève à 9.160 mDT contre 9.100 mDT au 31/12/2016.

5.13.2- Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT

n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provision	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	11 130	104	11 234	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	182	19	201	20%	40
Compris entre 180 et 360 jours	211	15	226	50%	113
Supérieur à 360 jours	720	69	789	100%	789
Total en mDT	12 243	207	12 450		942

5.13.4- Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2017. Ils ont été auparavant analysés par le Groupe sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Prise en charge par l'Etat des intérêts	2 783
Réajustement intérêts / 3ème ligne de crédit CEE	1 334
Créditeurs divers sur crédits convertis	1 642

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Capital social	160 000	160 000	-	-
Dotation de l'Etat (1)	133 000	133 000	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(489)	(480)	(9)	(1,9%)
Réserves consolidés part du groupe	521 295	349 974	171 321	49,0%
Actions propres et d'auto-contrôle	(3 053)	(2 479)	(574)	(23,2%)
Résultat net de l'exercice, part du groupe	195 040	148 974	46 066	30,9%
Total	1 005 793	788 989	216 804	27,5%

5.14.1- Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

5.14.2- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2017 à 521.295 mDT contre 349.974 mDT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Contribution de la mère consolidante	496 290	312 832	183 458	58,6%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 058	40 061	(3)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 816	14 817	(1)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	442 004	258 531	183 473	71,0%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(589)	(577)	(12)	(2,0%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	12 835	24 486	(11 651)	(47,6%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	21 253	21 590	(337)	(1,6%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(9 083)	(8 934)	(149)	(1,7%)
Total	521 295	349 974	171 321	49,0%

5.14.3- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 195.040 mDT contre un résultat de même nature de 148.974 mDT au 31 décembre 2016. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Contribution de la mère consolidante	212 510	146 159	66 351	45,4%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(16 182)	2 946	(19 128)	(649,3%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(431)	(190)	(190)	(100,0%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(857)	59	59	100,0%
Total	195 040	148 974	148 974	100,0%

5.14.4- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (part du groupe)	195 040	148 974	46 066	30,9%
Nombre d'actions ordinaires	32 000 000	32 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	325 275	235 285	89 990	38,2%
% par rapport aux actions en circulation	1,03%	0,74%		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période	31 674 725	31 764 715	(89 990)	(0,3%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	6,158	4,690	1,468	31,3%

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions

ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 un montant de 3.053 mDT contre 2.479 mDT au 31 décembre 2016.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données (HB1)

Ce poste totalise 995.936 mDT au 31 décembre 2017 contre 1.038.803 mDT au 31 décembre 2016. Il se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
Effets endossés (6.1.1)	-	152 171	(152 171)	(100,0%)
Contre garanties	37 000	25 000	12 000	48,0%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	83 221	25 000	58 221	232,9%
Cession créances	5 000	69 499	(64 499)	(92,8%)
b- En faveur de la clientèle	710 715	632 133	78 582	12,4%
Débiteurs par avals et acceptations	59 747	68 266	(8 519)	(12,5%)
Débiteurs par lettres de garanties	82 420	67 848	14 572	21,5%
Débiteurs par obligations cautionnées	27 275	16 998	10 277	60,5%
Débiteurs par cautions fiscales	54 109	34 776	19 333	55,6%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	471 375	420 756	50 619	12,0%
Avals emprunts obligataires	-	422	(422)	(100,0%)
Avals billets de trésorerie	15 300	21 550	(6 250)	(29,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	489	1 517	(1 028)	(67,8%)
c- En faveur de l'Etat	160 000	160 000	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat (6.1.2)	160 000	160 000	-	-
Total	995 936	1 038 803	(42 867)	(4,1%)

6.1.1- Effets endossés

Le montant des effets endossés de 152.171 mDT au 31/12/2016 est devenu nulle au 31/12/2017. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2- Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2- Actions donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 803.000 mDT au 31/12/2017 contre 549.000 mDT au 31/12/2016. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Titres de créances	481 000	329 000	152 000	46,2%
Bons du trésor	223 000	100 000	123 000	123,0%
Emprunt obligataire 2014	99 000	120 000	(21 000)	(17,5%)
Total	803 000	549 000	254 000	46,3%

6.3- Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	331 839	181 973	149 866	82,4%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	331 839	181 973	149 866	82,4%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
Total	506 617	416 261	90 356	21,7%

6.4- Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	9 328	5 496	3 832

6.5- Garanties reçues (HB7)

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2017 des éléments suivants:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Garanties reçues des banques	145 000	145 000	-	-
Garanties reçues de l'Etat	1 330 026	1 223 285	106 741	8,7%
Abandon	-	11 239	(11 239)	(100,0%)
Fonds Budgétaires & Dotation	284 210	332 292	(48 082)	(14,5%)
SOTUGAR	31 550	28 055	3 495	12,5%
FNG	45 137	48 184	(3 047)	(6,3%)
FGIC	283	313	(30)	(9,6%)
FNE	412	82	330	402,4%
G. ETAT	968 434	803 120	165 314	20,6%
Garanties reçues de la clientèle	1 711 679	1 676 177	35 502	2,1%
Garanties Hypothécaires	1 467 274	1 394 140	73 134	5,2%
Garanties financières	244 405	282 037	(37 632)	(13,3%)
Total	3 186 705	3 044 462	142 243	4,7%

6.6- Engagements en devise

Les engagements donnés et recus en devise arrêtés au 31/12/2017 se présentent comme suit:

	31/12/2017
Opérations de change au comptant non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (comptant)	30 213
Dinars achetés à recevoir (comptant)	22 038
Devises achetées à recevoir (comptant)	20 384
Dinars vendues à livrer (comptant)	11 913
Opérations de change à terme non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (à terme)	13 851
Dinars achetés à recevoir (à terme)	12 824
Devises achetées à recevoir (à terme)	43 957
Dinars vendues à livrer (à terme)	40 601
Opérations de SWAP	
Dinars à livrer (SWAP)	172 393
Devise à livrer (SWAP)	9 756
Devise à recevoir (SWAP)	191 713

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 617 909 mDT en 2017 contre 507 443 mDT en 2016, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 21,8%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 017	6 234	783	12,6%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 455	4 466	(1 011)	(22,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	233	58	175	301,7%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	3 266	1 499	1 767	117,9%
Report / Déport sur opérations de SWAPS	63	211	(148)	(70,1%)
Opérations avec la clientèle	585 918	475 578	110 340	23,2%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	128 776	107 582	21 194	19,7%
Intérêts sur crédits à la clientèle	457 142	367 996	89 146	24,2%
Autres intérêts et revenus assimilés	24 974	25 631	(657)	(2,6%)
Total	617 909	507 443	110 466	21,8%

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 88.325 mDT en 2017 contre 70.933 mDT en 2016, soit une augmentation de 24,52 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	47 597	38 060	9 537	25,1%
Commissions sur opérations Monétique	4 655	4 643	12	0,3%
Commissions sur opérations de change	812	678	134	19,8%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 869	2 035	834	41,0%
Commissions sur location de coffre-fort	34	37	(3)	(8,1%)
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	15 619	12 466	3 153	25,3%
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 137	2 264	(127)	(5,6%)
Commissions sur avals billets de trésorerie	219	437	(218)	(49,9%)
Commissions de gestion d'OPCVM	409	456	(47)	(10,3%)
Commissions de gestion de fonds à capital risque	67	13	54	415,4%
Commissions diverses	13 907	9 844	4 063	41,3%
Total	88 325	70 933	17 392	24,5%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 35.371 mDT en 2017 contre 35.218 mDT en 2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	14 370	16 874	(2 504)	(14,8%)
Intérêts nets sur Bons du Trésor	14 370	16 874	(2 504)	(14,8%)
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	789	1 961	(1 172)	(59,8%)
Dividendes & revenus assimilés	1 196	2 114	(918)	(43,4%)
Pertes sur titres de placement	(63)	(201)	138	68,7%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de	(816)	(680)	(136)	(20,0%)

placement				
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	472	728	(256)	(35,2%)
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	20 212	16 383	3 829	23,4%
Résultat sur opérations de change	12 920	10 454	2 466	23,6%
Commissions sur change manuel	7 292	5 929	1 363	23,0%
Total	35 371	35 218	153	0,4%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 72.228 mDT en 2017 contre 67.588 mDT en 2016, soit une augmentation de 6,9%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	49 291	33 969	15 322	45,1%
Revenus des titres de participation en rétrocession	(3)	223	(226)	(101,3%)
Revenus des titres de participation	8 228	12 646	(4 418)	(34,9%)
Revenus des obligations	14 840	14 425	415	2,9%
Revenus des fonds gérés	(5)	6 324	(6 329)	(100,1%)
Dividendes - Rubrique d'élimination	(129)	14 425	(14 554)	(100,9%)
Produits de cession de titres (conso.)	6	6 324	(6 318)	(99,9%)
Total	72 228	67 588	4 640	6,9%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 362.142 mDT en 2017 contre 287.478 mDT en 2016, soit une augmentation de 26 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2016	Var	%	
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(63 109)	(48 063)	(15 046)	(31,3%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(56 624)	(41 793)	(14 831)	(35,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 128)	(965)	(1 163)	(120,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(55)	(70)	15	21,4%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(4 302)	(5 235)	933	17,8%
Opérations avec la clientèle	(284 006)	(234 109)	(49 897)	(21,3%)
Intérêts sur comptes à vue	(13 493)	(4 099)	(9 394)	(229,2%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(98 392)	(84 758)	(13 634)	(16,1%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(172 121)	(145 252)	(26 869)	(18,5%)
Emprunts	(14 391)	(4 587)	(9 804)	(213,7%)
Autres intérêts et charges	(636)	(719)	83	11,5%

Total	(362 142)	(287 478)	(74 664)	(26,0%)
--------------	------------------	------------------	-----------------	----------------

7.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 75.761 mDT en 2017 contre 101.441 mDT en 2016, soit une régression de 25,3 %. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2016	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(155 936)	(162 478)	6 542	4,0%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(12 706)	(5 000)	(7 706)	(154,1%)
Autres créances passées en pertes	(144 002)	(93 991)	(50 011)	(53,2%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	126 128	66 514	59 614	89,6%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(26 481)	(13 378)	(13 103)	(97,9%)
Reprises sur provisions diverses	2 696	11 461	(8 765)	(76,5%)
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	132 653	92 299	40 354	43,7%
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	2 078	3 088	(1 010)	(32,7%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	(246)	(41)	(205)	(500,0%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	55	85	(30)	(35,3%)
Total	(75 761)	(101 441)	25 680	25,3%

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 93.381 mDT en 2017 contre une somme nette positive de 89.827 mDT en 2016. Il se détaille comme suit :

		31/12/2016	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(2 010)	(2 013)	3	0,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(5 013)	(6 132)	1 119	18,2%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	948	57	891	1563,2%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	2 004	965	1 039	107,7%
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	1 539	729	810	111,1%
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	95 907	96 141	(234)	(0,2%)
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-	(3)	3	100,0%
Gains (perte) sur titres consolidés	6	83	(77)	(92,8%)
Total	93 381	89 827	3 554	4,0%

7.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 193.360 mDT en 2017 contre 175.013 mDT en 2016, soit une régression de 10,5%. Ils se détaillent comme suit :

		31/12/2016	Var	%
Salaires	(133 514)	(122 576)	(10 938)	(8,9%)
Charges sociales et fiscales	(39 974)	(36 110)	(3 864)	(10,7%)
Autres charges du personnel	(10 660)	(11 419)	759	6,6%

Charges sur assurance IDR	(6 735)	(7 461)	726	9,7%
Charges sur assurance Epargne collective	(2 354)		(2 354)	-
Variation des congés à payer	(123)	2 553	(2 676)	(104,8%)
Total	(193 360)	(175 013)	(18 347)	(10,5%)

7.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 765 mDT en 2017 contre 525 mDT en 2016. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2016	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	(704)	(545)	(159) (29,2%)
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	58	71	(13) (18,3%)
Déficits de caisse	(12)	(11)	(1) (9,1%)
Pénalités et amendes fiscales	(107)	(40)	(67) (167,5%)
Total	(765)	(525)	(240) (45,7%)

7.10- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2017 la charge nette s'élève à 29.110 mDT contre 16 873 mDT en 2016. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2016	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(32 576)	(14 075)	(18 501) (131,4%)
Résultat net d'impôt différé	3 466	(2 798)	6 264 223,9%
Total	(29 110)	(16 873)	(12 237) (72,5%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net négatif de 485.987 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 376.370 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.383.249 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 599.949 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 202.285 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 127.909 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017 un flux de trésorerie net négatif de 42.655 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 65.519 mDT ;

- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 99.150 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 9.024 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net positif de 55.806 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 97.722 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 13.173 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 11.936 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 10.534 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 957.275 mDT au 31/12/2017 contre aussi un solde négatif de 439.340 mDT au 31/12/2016. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2017:

		solde au 31/12/2016	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	110 163	223 231	(113 068)	(50,7%)
- Avoirs en caisse en dinars	42 501	40 326	2 175	5,4%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	(69 585)	76 084	109,3%
- Avoirs en CCP	554	369	185	50,1%
- Mouvements IBS	10 730	5 415	5 315	98,2%
- Correspondants débiteurs en dinars	59 432	254 570	(195 138)	(76,7%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(9 553)	(7 864)	(1 689)	(21,5%)
Liquidités en devises :	118 465	145 006	(26 541)	(18,3%)
- Caisse en devises	8 942	6 995	1 947	27,8%
- Avoirs à la BCT en devises	68 323	89 055	(20 732)	(23,3%)
- Correspondants débiteurs en devises	41 200	48 956	(7 756)	(15,8%)
Emprunts en dinars	(894 305)	(628 900)	(265 405)	(42,2%)
Emprunts en devises	(293 978)	(225 373)	(68 605)	(30,4%)
Placements supérieurs à 3 mois	2 380	46 696	(44 316)	(94,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2017	(957 275)	(439 340)	(517 935)	(117,9%)

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers Consolidés de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures du Groupe.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

- 1- La BNA a émis deux emprunts obligataires subordonnés en 2017 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillés comme suit :
 - 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-1 » émis avec recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
-----------	-------	----------------	---------------

A	5 ans	7,4% et /ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,55% et /ou TMM + 2,1%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.2- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-2 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.3- Les montants souscrits par les entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2017 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-1	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-2	Intérêts 2017
TUNIS-RE	2 000	4 000	94
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	500	5 000	37
Total en Dinars	2 500	9 000	130

1.4- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2017-2. Le montant souscrit s'élève à 3.5 millions de dinars et Les intérêts ,supportés par la BNA au titre de l'exercice 2017, sont de l'ordre de 4.921 dinars

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 se détaille comme suit :

Emprunts	BNA subordonné 2009	BNA subordonné é 2016	Total
Encours aux 31/12/2017	933	4 500	5 433
Interets 2017	53	185	238

3- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant 88.000 mille dinars, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Date de Souscription	Date d'échéance	Encours au 31/12/2017	Taux
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	16/01/2018	1 000	7,06%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/04/2016	03/04/2018	1 000	7,10%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	15/01/2018	10 000	7,51%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
CAP BANK	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	04/05/2017	28/04/2018	1 700	7,66%
S O D I N O	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	23/12/2018	500	9,03%
TUNIS RE	Compte de	ENTREPRISE	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%

	Placement	ASSOCIEE				
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	10/01/2017	06/07/2018	10 500	8,06%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	21/12/2018	1 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	19/12/2017	12/12/2018	3 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	21/12/2017	15/12/2018	3 000	9,03%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	22/12/2018	500	9,03%
Total					88 000	

- 4- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 399.503 mille dinars réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Souscriptio n	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte de Placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
Total				16 400	

- 5- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.447 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.
- 6- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 203.977 mille dinars contre 212.603 mille dinars au 31 décembre 2017.
- 7- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
- 8- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier sera rétabli.

- 9- Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :
- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
 - L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
 - L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353.642 millions de dinars. Au 31 décembre 2017, l'encours desdites créances s'élève à 95.458 millions de dinars.

- 10- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2017 s'élève à 2.810 mille dinars.
- 11- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2017 s'élève à 3.868 mille dinars.
- 12- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2017
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 9.650 dinars hors taxes.

- 13- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

Société	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts
TUNIS-RE	3 000	466	64
AMI	6 400	466	115
TOTAL	9 400	933	179

- 14- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisa tion au 31/12/20 17
TUNIS-RE	6 000	9 256
AMI	8 000	12 343
Total en Dinars	14 000	21 599

- 15- La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisa tion au 31/12/20 17
CTAMA	1 500	2 314
CTAMA-MGA	500	771
Total en Dinars	2 000	3 086

- 16- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2017, comme suit :

Partie liée (chiffres en dinars)	Solde au 31/12/2017		Commissions encaissées en 2017	Intérêts de l'exercice 2017	
	Débiteu r	Créditeur		Encaissés	Servis
TUNIS-RE	-	423 184	37	120	17 458
AMI	-	864 937	323	4 718	7 725

- 17- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2017, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montant s servis en 2017
Jetons de présence (CA)	174
CPAI	35
Comité Exécutif des Crédits	16
Comité interne des Marchés	10
Comité des Risques	10
TOTAL	245

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA »** qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **1 005 793 KDT** y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à **195 040 KDT**

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Groupe de la Banque Nationale Agricole** au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les intérêts et revenus assimilés et les commissions portés au niveau du résultat, totalisent 714 608KDT (soit 88% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 3.1.4 « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 10 181 494 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 966 944 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 488 973 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « *La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et

la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3-3-Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement

Point clé d'audit :

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 1 407310 KDT au 31/12/2017 et représente un poste important du bilan (13% du total des actifs).

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.2.2 « *Portefeuille- titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable des titres à leur juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, éléments qui diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances y rattachées et les provisions pour dépréciation constituent un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction soit fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciations requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 95 458 KDT au 31 décembre 2017.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

4-2. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003.

A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2017.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2017

Tunis, le 10/04/2018

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL

SAMIR LABIDI

P/ ICCA

ANIS SMAOUI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 26 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (C.W.T) et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

Notes 31/12/2017 31/12/2016 (*)

Actifs

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	246 181	168 365
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	195 632	171 952
AC3	Créances sur la clientèle	3	8 049 792	6 296 901
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	529 056	466 415
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 346 331	1 134 358
AC5B	Titres mis en équivalence		21 138	9 580
AC6	Valeurs immobilisées	6	117 517	85 093
AC7	Autres actifs	7	344 301	475 115
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		3 657	4 518
AC9	Impôt différé Actif		21 973	21 308
Total des actifs			10 875 578	8 833 605

Passifs

PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 864 172	1 365 405
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 926 532	5 175 577
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 402 841	1 001 711
PA5	Autres passifs	11	667 828	446 994
PA6	Impôt différé Passif		16 740	13 069
Total des passifs			9 878 113	8 002 756

Intérêts Minoritaires

200 762 244 566

Capitaux propres

CP1	Capital		238 000	170 000
CP2	Réserves		449 239	333 566
CP6	Résultat de l'exercice		109 464	82 717

Total des Capitaux propres	12	796 703	586 283
----------------------------	----	---------	---------

Total des capitaux propres et passifs		10 875 578	8 833 605
---------------------------------------	--	------------	-----------

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

Notes 31/12/2017 31/12/2016

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	628 724	640 583
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		27 735	97 053
	B- En faveur de la clientèle		600 989	543 530
HB2	Crédits documentaires		452 150	453 941
HB3	Effets et autres créances donnés		1 278 361	749 000
Total des passifs éventuels			2 359 235	1 843 524

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	980 052	1 099 075
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		980 052	1 099 075
HB5	Engagements sur titres		29 305	19 345
	A- Participations non libérées		29 305	19 345
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			1 009 357	1 118 420

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus	14	268 829	272 601
HB7	Garanties reçues	15	121 150	156 067
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	40 967
	C- Garanties reçues de la clientèle		121 150	115 100
Total des engagements reçus			389 979	428 668

ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

		Notes	2017	31/12/2016 (*)
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	524 891	405 440
PR2	Commissions (en produits)	17	172 162	145 747
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	115 957	88 073
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	12 475	9 278
Total produits bancaires			825 485	648 538
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(347 185)	(257 835)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances		(81 953)	(64 130)
CH2	Commissions encourues		(9 082)	(6 147)
Total charges d'exploitation bancaire			(438 220)	(328 112)
Total Produit net bancaire			387 265	320 426
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(46 893)	(63 383)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(7 917)	(3 631)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	46 217	43 626
CH6	Frais de personnel		(137 953)	(103 790)
CH7	Charges générales d'exploitation		(29 286)	(35 790)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 224)	(15 841)
Résultat d'exploitation			197 209	141 617
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(9 120)	(5 378)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	337	368
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(60 161)	(34 212)
Résultat des activités ordinaires			128 265	102 395
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(8 013)	(7 315)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(10 788)	(12 363)
Résultat net de l'exercice			109 464	82 717
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			109 464	82 717

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

Note
s 2017 31/12/2016 ()

Activité d'exploitation

Produits d'exploitation bancaire encaissés	770 164	612 645
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(435 649)	(320 566)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	(28 713)	(9 735)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	257 264	501 940
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(1 841 607)	(522 976)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	756 756	393 326
Titres de placement	(37 956)	620 444
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	113 884	(97 292)
Sommes reçues des débiteurs divers	75 519	(283 580)
Impôt sur les bénéfices	(30 542)	(25 659)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(400 880)	868 547

Activité d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	12 475	8 479
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(239 485)	(809 003)
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(21 346)	(20 015)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(248 356)	(820 539)

Activité de financement

Emission d'actions	102 000	-
Emission d'emprunts	401 854	(291 163)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(8 632)	(14 091)
Dividendes versés	(20 101)	(6 395)
Autres flux de financement	(38 334)	77 105
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	436 787	(234 544)

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	35 811	14 237
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(176 638)	(172 299)

Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(607 307)	(435 007)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26 (783 945)	(607 307)

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 Décembre 2017

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers du groupe de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 6 486 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 28 297 MD au titre de l'exercice 2017

2.2.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

Pour l'exercice 2017, concernant les Bons de trésor, la banque a opté pour une nouvelle politique de liquidité ayant pour conséquence un reclassement de 20% des BTA en titres de placement et 80% en titres d'investissement.

2.2.3. Impôts sur le résultat

• Impôts courants

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

• Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

Présentation des états financiers consolidés de synthèse:

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

le Groupe BH a mis en place une solution permettant la mécanisation de ses états financiers consolidés. Par conséquent, certaines techniques de consolidation des comptes ont été modifiées. Les données comparatives de l'exercice 2016 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Périmètre, méthodes et règles de consolidation

• Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 12 entités au 31/12/2017 :

- 11 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2017	2016		
Banque de l'Habitat	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
SICAF BH Epargne Investissement	53,17	53,17	Intégration Globale	Tunisie
TFB	33,89	44,28	Mise en équivalence	France
Société STIMEC	43,01	43,01	Intégration Globale	Tunisie
Société BH Invest	62,27	62,27	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	7,01	5,14	Intégration Globale	Tunisie
Assurances SALIM (*)	33,88	33,88	Intégration Globale	Tunisie
Société SIM SICAR	52,84	52,84	Intégration Globale	Tunisie
Société SOPIVEL	58,40	58,40	Intégration Globale	Tunisie
Société Général Recouvrement	77,32	77,34	Intégration Globale	Tunisie
Modern Leasing (*)	52,63	52,77	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Placement	76,83	71,17	Intégration Globale	Tunisie

(*) Sociétés cotées en bourse

• Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,

- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

-Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3- Notes sur les éléments d'appréciation permettant la comparabilité

L'élaboration des états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 a connu des changements par rapport aux exercices antérieurs pour tenir compte, particulièrement, des aspects suivants :

- L'intégration globale des OPCVM filiales de la Banque (BHO et BHP) par référence à un pourcentage d'intérêts excluant les titres détenus par les sociétés du groupe à des fins de transaction et de placement.
- La mise en évidence des écarts d'acquisition suite à des opérations intervenues sur le portefeuille des titres consolidés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- La mise en équivalence des titres détenus sur l'entreprise associée "T.F Bank", par référence à des capitaux propres retraités pour tenir compte des écarts de conversion déterminés selon la méthode du taux de clôture, depuis l'entrée en périmètre de la susdite entreprise associée.
- La correction de l'incidence de l'application, en consolidation, de la méthode d'impôt différé, après recensement des différences temporaires déductibles et imposables

A des fins comparatives, les états financiers consolidés publiés par la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars - mDT) :

Actifs	31/12/2016	Reclassements													31/12/2016		
	(Publié)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(Retraité)	
AC4	Portefeuille-titres commercial	1 300 057	(953 532)	-	-	-	15 528	-	104 362	-	-	-	-	-	-	-	466 414
AC5	Portefeuille d'investissement	285 188	953 532	-	(433)	-	-	-	433 (104 362)	-	-	-	-	-	-	-	1 134 358
AC5B	Titres mis en équivalence	9 563	-	(9 563)	-	-	-	-	-	-	-	9 580	-	-	-	-	9 580
AC7	Autres actifs	492 878	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 764)	-	-	475 114
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)	-	-	-	-	-	-	-	-	4 518	-	-	-	-	-	-	4 518
AC9	Impôt différé Actif	-	-	-	-	-	19 550	-	-	-	-	-	-	1 759	-	-	21 308
Passifs																	
PA6	Impôt différé Passif	-	-	-	-	-	13 069	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 069
Intérêts Minoritaires		217 036	- (217 036)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	244 566
Capitaux propres																	
CP2	Réserves consolidées	330 724	- (330 724)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	333 566
CP6	Résultat de l'exercice, part du groupe	102 548	- (102 548)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82 717
Etat de Résultat																	
PR2	Commissions (en produits)	81 617	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64 130	-	-	145 747
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	93 187	(4 921)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(193)	-	-	88 073
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	3 558	4 921	-	-	799	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 278
CH1A	Commissions (en produits)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(64 130)	-	-	(64 130)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(193)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	193	-	-	-
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(3 109)	-	(30 359)	-	-	-	-	-	-	30 359	-	16	(537)	-	-	(3 631)
CH7	Charges générales d'exploitation	(35 951)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	159	-	-	(35 792)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(14 826)	-	-	-	-	-	-	-	(1 015)	-	-	-	-	-	-	(15 841)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(7 156)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(159)	-	-	(7 315)
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	(5 143)	-	5 143	-	-	-	-	-	-	-	(5 379)	-	-	-	-	(5 379)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	368	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	368
CH11	Impôt sur les bénéfices	(22 535)	-	-	-	(11 676)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(34 211)
Part de résultat revenant aux minoritaires		(5 180)	-	5 180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(12 362)	-	(12 362)

- (1) Au Bilan : Reclassement des BTA et des créances rattachées en titres d'investissement.
En Résultat : Reclassement des intérêts sur BTA en revenus du portefeuille investissement.
- (2) Annulation de l'incidence du partage des capitaux propres des filiales et de la mise en équivalence des entreprises associées.
- (3) Ajustement de l'incidence de l'élimination des provisions sur titres consolidés.
- (4) Ajustement de l'incidence de l'élimination des dividendes sur titres consolidés.
- (5) Ajustement de l'incidence de la fiscalité différée active et passive. (Cf. Note 3.4)
- (6) Reclassement en portefeuille commercial du coût des titres détenus sur des filiales à des fins de transaction. (Cf Note 3.1)
- (7) Ajustement du coût des titres détenues par SALIM et Modern Leasing sur l'entreprise associée TFB.
- (8) Reclassement du portefeuille des obligations et créances rattachées détenu par BHO en portefeuille commercial.
- (9) Mise en évidence des écarts d'acquisition sur des filiales et constatation des amortissements corrélatifs. ((Cf. Note 3.2)
- (10) Elimination de pertes sur annulation d'actions TFB (suite à la réduction de son capital)
- (11) Mise en équivalence des titres TFB à base corrigée. ((Cf. Note 3.3)
- (12) Constatation de l'incidence de la dilution du % d'intérêts sur BHO et BHP et correction du résultat de cession de 4.209 actions SALIM chez BH Invest.
- (13) Autres ajustements de reclassements.
- (14) Partage des capitaux propres des entités intégrées globalement à base corrigée et par référence aux pourcentages d'intérêts retraités pour BHO et BHP. (Cf Note 3.1)

Note 3.1. Retraitement des détentions spéculatives :

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les filiales du groupe à des fins de transaction et de placement ont été reclassés parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Il en est de même des titres détenus par la SICAV BHP au capital de la filiale Modern Leasing.

	BHO		BHP		MODERN LEASING	
	Nombre	Montant (mDT)	Nombre	Montant (mDT)	Nombre	Montant (mDT)
SIFIB	2 351	233	-	-	-	-
SALIM	5 365	550	17 814	705	-	-
SOPIVEL	34 279	3 524	-	-	-	-
SIM SICAR	93 452	9 607	-	-	-	-
SGRC	4 400	452	5	-	-	-
BHP	-	-	-	-	-	456
Totaux	139 847	14 366	17 819	705		456
% d'intérêt initial		9,22%		76,43%		52,77%
% d'intérêt corrigé		5,14%		71,17%		52,77%

Note 3.2. Mise en évidence des écarts d'acquisition :

Certaines opérations d'acquisition et de cession de titres opérées au sein du groupe sur les filiales SALIM, SOPIVEL et MODERN LEASING ont mis en évidence des écarts d'acquisition positifs (Goodwill) et négatifs (Goodwill négatif) détaillés comme suit :

Société émettrice des titres sur lesquels est apparu un écart d'acquisition	Montants en mDT					
	Goodwill			Goodwill Négatif		
	Valeur Brute	Amortissements	V.NC	Valeur Brute	Reprise	V.NC
SALIM	5 648	(1 130)	4 518	-	-	-
SOPIVEL	1	(1)	-	64	(64)	-
MODERN LEASING	-	-	-	51	(51)	-
Totaux	5 649	(1 131)	4 518	115	(115)	-

Note 3.3. Mise en équivalence la société "T.F Bank à base corrigée" :

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent exclusivement la société "T.F BANK" :

Les capitaux propres de "T.F BANK", base d'équivalence, se présentent, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comme suit :

Désignation	Au 01/01/2016		Au 31/12/2016	
	En monnaie fonctionnelle	En monnaie de présentation	En monnaie fonctionnelle	En monnaie de présentation
	(€)	(DT)	(€)	(DT)
Capital	49 594 008	94 472 883	19 077 173	39 240 964
Réserves	7 511 161	14 306 877	7 511 161	14 306 877
Résultats reportés	(35 516 835)	(73 871 601)	(12 796 873)	(34 073 474)
Ecart de conversion	-	12 457 128	-	13 766 024
Résultat de l'exercice	(12 796 873)	(27 858 793)	(4 888 400)	(11 605 062)
Totaux	8 791 461	19 506 493	8 903 061	21 635 329

La valeur d'équivalence corrigée au 31 décembre 2016 s'élève à 9.580 mDT et se détaille comme suit :

	Montants en mDT			
	Chez la BH	Chez SALIM	Chez Modern Leasing	Total
+ Coût des titres	53 725	6	6	53 737
- Amortissement du Goodwill	(1 847)	0	(0)	(1 847)
+ Reprise de Goodwill négatif	1 232	(0)	(0)	1 232
± Quote-part dans les réserves et résultats reportés	(44 489)	(5)	(5)	(44 499)
± Quote-part dans le résultat de l'exercice	(5 138)	(0)	(0)	(5 139)
± Quote-part dans l'écart de conversion	6 095	1	1	6 096
= Valeur d'équivalence au 31/12/2016	9 579	1	1	9 580
% de détention directe au 31/12/2016	44,2730%	0,0037%	0,0037%	

Note 3.4. Retraitement de la fiscalité différée :

Les impôts différés actifs et passifs ont été corrigés pour tenir compte des différences temporaires induites, notamment, par les provisions non déduites fiscalement ainsi que par les retraitements de consolidation :

Au 31 décembre 2016, les actifs et passifs d'impôt différé totalisent respectivement 21.308 mDT et 13.069 mDT et peuvent être détaillés comme suit :

	31 Décembre 2016	
	I.D.A	I.D.P
Impôts différés issus des décalages temporaires sur retraitements de consolidation		
Différences fiscales sur provisions non déduites	21 308	-
Différences fiscales sur éliminations internes	-	13 069
Impôts différés enregistrés au bilan	21 308	13 069

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

4.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2017	31/12/2016
Caisse en dinars	40 994	30 045
Caisse en devises	1 178	543
Change manuel	3 952	2 730
Avoirs chez la BCT en dinars	44 877	66 684
Avoirs chez la BCT en devises	147 436	65 211
Créances rattachées	2 173	1 882
Comptes de Chèques Postaux	279	278
Trésorerie Générale de Tunisie	5 801	1 201
Provisions pour dépréciation	(509)	(209)
Total	246 181	168 365

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions pour dépréciation	(209)	(300)	-	(509)
Total des provisions	(209)	(300)	-	(509)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2017	31/12/2016
Prêts interbancaires	74 042	99 699
Organismes financiers spécialisés	118 967	64 352
Comptes ordinaires banques	3 174	8 095
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(57)	-
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(194)
Total	195 632	171 952

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions sur comptes Nostri en devises	(194)	(300)	-	(494)
Total des provisions	(194)	(300)	-	(494)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2017, les créances sur la clientèle totalisent 8 049 792 mille dinars contre 6 296 901 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Encours à la clientèle	7 865 819	6 393 083
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	226 989	239 830
Créances contentieuses	486 110	473 760
Échéances à recouvrer en principal	771 151	419 751
Échéances à recouvrer en intérêt	971	-
Créances rattachés	35 299	29 475
Intérêts perçus d'avance	(38 068)	(21 712)
Créances à la clientèle brutes (*)	9 348 271	7 534 187
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(834 330)	(812 393)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(181 203)	(163 661)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(85 225)	(78 474)
Intérêts et autres produits réservés	(197 721)	(182 758)
Total Net	8 049 792	6 296 901

(*) Au 31/12/2017, les créances brutes sur la clientèle totalisent 9 348 271 mille dinars contre 7 534 187 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte courant débiteur	675 795	567 480	108 315
Crédits commerciaux et industriels	4 495 945	3 590 466	905 479
Immobilier promoteur	1 123 848	1 004 451	119 397
Immobilier acquéreur contractuel	322 739	329 008	(6 269)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 038 440	994 189	44 251
Autres concours à la clientèle	697 064	369 624	327 440
Crédits sur ressources spéciales	471 508	474 207	(2 699)
Autres	522 932	204 762	318 170
Total des crances brutes (*)	9 348 271	7 534 187	1 814 084

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2017	Agios Réserves 31/12/2016	Variation
Compte courant débiteur	(69 355)	(62 037)	(7 318)
Crédits commerciaux et industriels	(78 081)	(73 613)	(4 468)
Immobilier promoteur	(30 073)	(27 381)	(2 692)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 184)	(3 437)	253
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 731)	(14 478)	(253)
Autres	(2 297)	(1 812)	(485)
Total General	(197 721)	(182 758)	(14 963)

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2017, le portefeuille titre commercial totalise 529 056 mille dinars contre 466 415 mille dinars au 31/12/2016 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2017	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	27 471	35 856
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	Non coté	14 971	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	251 182	227 838
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	51 174	25 547
Autres titres de placement	Coté	150 624	154 998
Total 1		495 422	444 579
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		70	80
Créances rattachées aux titres de placement		34 049	22 162
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(12)	48
Provisions sur titres de placements		(473)	(454)
Total 2		33 634	21 836
Total Net (1+2)		529 056	466 415

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2016	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2017
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	35 856	3 000	(11 385)	-	27 471
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	14 631	-	-	14 971
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	227 838	23 344	-	-	251 182
Titres de placement émis par des établissements de crédit	25 547	25 627	-	-	51 174
Autres titres de placement	154 998	28 433	(39 631)	6 824	150 624
Total	444 579	95 035	(51 016)	6 824	495 422

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 346 331 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 1 134 358 mille dinars au 31 décembre 2016.

	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participations	101 586	94 483
Fonds à capital risque	356 274	166 885
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	4 709	4 770
Bons de trésor	944 610	926 420
Créances rattachées sur BTA	32 668	27 487
Provisions pour dépréciation des participations	(37 295)	(35 295)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(56 221)	(50 392)
Total Net	1 346 331	1 134 358

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	17 120	15 798
Immobilisations corporelles d'exploitation	195 211	158 980
Immobilisations corporelles hors exploitation	8 949	8 949
Immobilisations corporelles en cours	12 746	5 303
Amortissements des immobilisations incorporelles	(14 497)	(13 059)
Amortissements des immobilisations corporelles	(97 285)	(86 151)
Provisions pour dépréciation des participations	(4 727)	(4 727)
Total Net	117 517	85 093

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 344 301 mille dinars contre 475 115 mille dinars au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	27 980	9 830
Prêts au personnel	23 100	20 913
Etat et collectivités locales	21 248	14 801
Valeurs d'encaissements	-	-
Charges reportées	2 569	1 651
Total Net	344 301	475 115
	-	-

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 864 172 mille dinars contre 1 365 405 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	463 900	317 350
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 089 050	847 950
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	-	-
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	-	-
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-
Total	1 864 172	1 365 405

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 5 926 532 mille dinars contre 5 175 577 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires	2 067 674	1 556 632
Dettes rattachées	5 339	3 237
Dettes rattachées	-	-
Comptes à échéance	1 238 963	1 070 978
Bons à échéance et valeurs assimilées	637 583	665 522
Dettes rattachées	29 741	30 675
Charges constatées d'avance	(11 642)	(4 675)
Valeurs non imputées	-	-
Total	5 926 532	5 175 577

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts a vue	2 073 014	1 559 869
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 422 141	1 210 795
Comptes ordinaires en dinars convertibles	49 680	38 139
Comptes ordinaires en devises	595 854	307 698
Dettes rattachées	5 339	3 237
Dépôts d'épargne	1 835 018	1 681 349
Comptes d'épargne logement	518 323	513 705
Comptes d'épargne logement EL JADID	259 886	246 433
Comptes spéciaux d'épargne	986 056	873 036
Comptes d'épargne études	20 869	17 537
Comptes d'épargne Capital +	49 884	30 638
Dépôts à échéance	1 894 644	1 762 500
Autres sommes dues à la clientèle	123 856	171 859
Total Net	5 926 532	5 175 577

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 402 841 mille dinars contre 1 001 711 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Fonds budgétaires	565 052	573 684
Ressources extérieures	257 717	105 863
Dettes rattachées aux ressources spéciales	512	576
Emprunts obligataires	93 728	52 335
Autres emprunts matérialisés	268 972	165 749
Emprunts subordonnés	196 190	90 427
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	13 023	7 614
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 113	3 879
Autres fonds empruntés	1 136	1 514
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 400	69
Total	1 402 841	1 001 711

Note 11 - Autres passifs

	31/12/2017	31/12/2016
Organismes sociaux	3 143	3 211
Personnel	(163)	28
Etat et collectivités locales	28 330	18 304
Fournisseurs	46 783	35 078
Commissions de garantie et de change	1 919	1 647
Exigibles après encaissement	99 795	79 115
Siège et succursales	51 717	-
Provisions pour risques et charges	138 542	74 391
Impôts sur les sociétés	53 272	20 144
Comptes de régularisation passifs	55 153	54 422
Divers	189 337	160 654
Total	667 828	446 994

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres		
Capital	238 000	170 000
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	109 464	82 717
Total	796 703	586 283

A la date du 31-12-2017, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars contre 170 000 000 dinars au 31-12-2016 suite à une augmentation de capital de 6 800 000 actions en numéraire et 6 800 000 actions gratuites.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2017 s'élève au 31 Décembre 2017 à 796 703 mille dinars contre 586 283 mille dinars au 31 décembre 2016.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	428 567	114 504	543 071	317 576	84 221	401 797
SICAF BH Epargne Investissement	747	(129)	618	552	(176)	376
TFB	4 629	(9 115)	(4 486)	(1 502)	(5 379)	(6 881)
Société STIMEC	(476)	(60)	(536)	(488)	(9)	(497)
Société BH Invest	2 176	156	2 332	2 122	117	2 239
SICAV BH-Obligataire	(2 868)	321	(2 547)	(295)	411	116
Assurances SALIM (*)	6 974	1 086	8 060	6 692	971	7 663
Société SIM SICAR	1 320	75	1 395	1 080	145	1 225
Société SOPIVEL	2 485	328	2 813	2 194	914	3 108
Société Général Recouvrement	2 147	474	2 621	2 103	179	2 282
Modern Leasing (*)	5 150	1 693	6 843	4 875	1 275	6 150
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	449 239	109 464	558 703	333 566	82 717	416 283

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2017 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	-	-	-	-	-	-
SICAF BH Epargne Investissement	7 234	(113)	7 121	7 062	(155)	6 907
TFB	(270)	(1)	(271)	(6)	1	(5)
Société STIMEC	(74)	(80)	(154)	(91)	(12)	(103)
Société BH Invest	1 517	95	1 612	1 484	71	1 555
SICAV BH-Obligataire	129 786	5 926	135 712	174 457	7 584	182 041
Assurances SALIM	26 567	2 953	29 520	25 022	2 849	27 871
Société SIM SICAR	7 232	67	7 299	7 018	129	7 147
Société SOPIVEL	2 197	234	2 431	1 966	675	2 641
Société Général Recouvrement	623	139	762	610	52	662
Modern Leasing	13 975	1 515	15 490	13 729	1 150	14 879
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	189 974	10 788	200 762	232 203	12 363	244 566

Le résultat par action se présente comme suit :

Résultat de l'exercice en dinars (1)	109 464 197
Nombre des actions début de période	34 000 000
Augmentation du capital	13 600 000
Actions gratuite	6 800 000
Actions en numéraire	6 800 000
Date de l'augmentation du capital	15/12/2017
Nombre des actions fin de période	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	41 098 082
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,663

4.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	27 735	2 331 500	-
Caution et aval	27 735	600 989	-
Crédit documentaire	-	452 150	-
Actifs donnés en garantie	-	1 278 361	-

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	980 052	29 305
de financement	-	980 052	-
sur titres	-	-	29 305

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2017	31/12/2016
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	101 974	195 686
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	354 904	370 334
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 600	2 461
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	5 071	4 202
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	514 028	524 919
Total	980 052	1 099 075

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	29 545	1 529	237 755
de financement	29 545	1 529	237 755

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	-	121 150	-
de garantie de la clientèle	-	121 150	-

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 524 891 mille dinars au 31/12/2017 contre 405 440 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 578	2 921
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	84	80
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	6 816	5 132
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	409 100	312 807
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	50 955	36 547
Intérêts de retard sur crédits	17 273	12 434
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	11 599	11 763
Intérêts assimilés sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	-	-
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	-	37
Reports sur opérations de change à terme de couverture	10 798	7 584
Commissions sur engagements de garantie	10 950	8 971
Commissions sur lettres de garantie	896	1 022
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 239	1 539
Commissions de découvert sur opérations de crédit	2 523	3 761
Commissions sur billets de trésorerie	33	65
Total	524 891	405 440

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 172 162 mille dinars au 31/12/2017 contre 145 747 mille dinars au 31/12/2016. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	42 691	37 413
Commissions sur effets à l'encaissement	62	64
Commissions sur effets à l'escompte	701	530
Commissions sur opérations diverses sur effets	575	505
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	11 352	10 170
Commissions sur opérations de virements	16 871	13 513
Commissions sur opérations sur titres	7	2
Frais de tenue des comptes	13 123	12 629
Commissions sur commerce extérieur et change	6 550	4 072
Commissions sur domiciliation et modification de titres	206	204
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	5 943	3 722
Commissions sur virements et chèques en devises	401	146
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 956	1 430
Autres commissions	36 458	30 249
Commissions sur opérations monétiques	6 234	5 493
Commissions d'étude	20 447	17 437
Commission de gestion	2 919	2 466

Frais additionnels des prêts	-	-
Primes émises nettes	84 507	72 583
Total	172 162	145 747

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 115 957 mille dinars contre 88 073 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur BTCT	-	-
Produits sur emprunts nationaux	1	2
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	6 152	8 998
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	207	401
Gains nets sur opérations de change	54 948	14 237
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	-	(193)
Pertes nettes sur opérations de change	(19 138)	-
Total des charges	(19 138)	(193)
Total	115 957	88 073

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille d'investissement est de 12 475 mille dinars contre 9 278 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 920	1 180
Jetons de présence perçus	108	104
Intérêts et revenus des titres d'investissements	10 447	7 994
Total	12 475	9 278

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2017, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 347 185 mille dinars contre 257 835 mille dinars au 31/12/2016 détaillés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(15 508)	(12 050)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(25 807)	(9 086)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(19 403)	(18 858)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(415)	(315)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(63 361)	(54 411)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(111 225)	(96 650)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 190)	(1 467)
Intérêts sur ressources spéciales	(10 033)	(7 067)

Emprunts obligataires	(21 435)	(17 809)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(117)	(34)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(51 662)	(33 414)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(436)	(342)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(26 593)	(6 332)
Total	(347 185)	(257 835)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 46 893 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 63 383 mille dinars au 31 décembre 2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(138 239)	(127 330)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(76 924)	(72 805)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(28 297)	(36 232)
Variation de la provision pour sinistre	(4 102)	(634)
Variation des autres provisions techniques	7 315	(4 010)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(6 486)	(11 878)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(26 694)	(78)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(140)	(86)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 911)	(1 607)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	91 346	63 947
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	81 903	50 819
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	10 755	7 067
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-
Total	(46 893)	(63 383)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 7 917 dinars au 31 décembre 2017 contre 3617 dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(10 911)	(8 494)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(14 816)	(2 499)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	(30)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 994	4 877
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 183	3 901
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(189)	976
Total	(7 917)	(3 617)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2017, les autres produits d'exploitation totalisent 46 217 dinars contre 43 626 dinars au 31/12/2016 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Autres produits accessoires	9 825	10 693
Produits sur opérations d'assurance	2 276	4 617
Autres charges non imputables	33 080	27 320
Récupération de frais postaux	227	194
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	809	802
Total	46 217	43 626

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 337 dinars au 31 décembre 2017 contre 368 dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Pertes provenant des activités ordinaires	(2)	(14)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(1)
Pertes exceptionnelles	(2)	(13)
Gains provenant des activités ordinaires	339	382
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	95	248
Profits exceptionnels	244	134
Total	337	368

Notes 25 – Impôt sur les bénéfiques

	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés	(3 006)	(11 589)
Impôts sur les sociétés	(57 155)	(22 623)
Total	(60 161)	(34 212)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2017 ont atteint un montant de 783 945 mille dinars contre 607 307 mille dinars en fin de période 2016, soit une variation négative de 176 638 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2017	2016	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(400 880)	868 547	(1 269 427)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(248 356)	(820 539)	572 183
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	436 787	(234 544)	671 331

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	35 811	14 237	21 574
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(176 638)	(172 299)	(4 339)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(607 307)	(435 007)	(172 300)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(783 945)	(607 307)	(176 638)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2017	2016
Comptes Nostri en dinars	3 174	8 095
Comptes IBS	21 952	11 071
Caisse en dinars	40 994	30 045
Caisse en devises	1 178	543
Avoirs chez la BCT en dinars	22 925	55 613
Change manuel	3 951	2 730
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	-	-
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(56)	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	27 471	35 856
Prêts à la BCT en dinars < 90 j	-	-
Comptes de chèques postaux-CCP	279	278
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	-	-
Total	(783 945)	(607 307)

4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'émission d'un emprunt subordonné d'un montant plafonné de 50 000 à 70 000 mille dinars

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat -BH-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA « BANQUE DE L'HABITAT » AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.

Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaieurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 104 KDT (créateur) et 303 KDT (débiteur);

2.2. Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des Finances.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

La banque ne nous a pas communiqué le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » relatifs à l'exercice 2017.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ladite société, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH- relatifs à l'exercice 2017.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1.Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe de la Banque de l'Habitat est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 8 049 793 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 100 758 KDT et à 197 720 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Groupe BH concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2017 totalisent 524 891 KDT (soit 64% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par le Groupe Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Question clé d'audit (Suite)

Au 31 décembre 2017, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 195 792 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 944 610 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 251 182 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du

portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- En levée de la réserve formulée au titre de l'exercice 2016 et comme explicité au niveau de la note aux états financiers n°3 « Eléments d'appréciation permettant la comparabilité » , le Groupe BH a mis en place une solution permettant la mécanisation de ses états financiers consolidés.

Certaines techniques de consolidation des comptes ont été modifiées, les données comparatives de l'exercice 2016 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 536 638 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 011 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 372 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2017 à 119 441 KDT. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2017, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2017,
 - ✓ Les emplois en valeurs mobilières enregistrent au 31 décembre 2017, 80,48 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 80 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

- ✓ Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,28 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5 % prévu par l'article 2 de la loi n°2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2017, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).

Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Obligataire » arrêtés au 31 décembre 2017,
 - ✓ La société « SICAV BH Obligataire » emploie 27,10% de son actif en liquidité, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité Du Groupe BH à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 10 avril 2018

**C.W.T
Cabinet Walid TLILI**

Walid TLILI

**A.C.B
Audit & Consulting Business**

Zied KHEDIMALLAH